

Syndicat National  
des Entreprises  
Artistiques et Culturelles

“SYNDEAC,  
RAPPORT MORAL 2013 | 2014  
ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

# SOMMAIRE

## 01 EDITORIAL

## 02 RAPPORT MORAL

## 07 LES POLITIQUES PUBLIQUES

- 07 Art et politiques culturelles
- 07 Financements publics
- 08 Décentralisation
- 09 Assurance chômage
- 11 Modernisation de l'Action publique
- 12 Chantier prioritaire sur les équipes artistiques
- 12 Loi d'orientation
- 13 Commission de suivi « volume d'emploi »
- 13 Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV)
- 14 Europe

## 17 LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE

### Social

- 17 Travaux sur le 3<sup>e</sup> cycle de négociation
- 17 Négociation annuelle obligatoire de branche sur les salaires et les conditions de travail (NAO)
- 18 Les négociations sur les contrats à temps partiel
- 19 Prévoyance dans notre branche : Chantiers en cours
- 20 Travaux CMP : Accord interbranche public /privé
- 21 Travaux de la CNPCIV
- 21 Travaux sur le titre XVII artistes de cirque
- 21 Travaux sur un cadre conventionnel du secteur des arts plastiques
- 22 Caisse des congés spectacles
- 22 Actualisation du guide des obligations sociales
- 23 Rapport de branche 2013
- 25 Travaux avec PEARLE et dialogue social européen

### Formation

- 26 Nouvelle architecture pour la formation professionnelle
- 26 CPNEF/SV
- 27 CPC

### Fiscalité

- 28 Aides d'Etat

### Propriété Intellectuelle

- 29 Négociation du protocole SACD

### Santé au travail

- 30 Groupe de travail sur un CHSCT interbranche
- 30 Relations avec AGI-SON

## 31 LA VIE SYNDICALE

- 31 Répartition des adhérents
- 32 Emploi et données sociales dans les entreprises adhérentes au SYNDEAC
- 32 Activités du Pôle Conseil
- 33 Site et réseaux sociaux
- 34 Coordination interrégionale et mobilisation
- 35 Activités du syndicat en régions

### Travaux spécifiques aux labels et aux disciplines

- 40 Relations entre les associations et groupes de travail internes
- 40 Les compagnies
- 40 Les scènes conventionnées
- 41 Le secteur musical
- 41 Le secteur des arts plastiques

## 42 ANNEXE :

- 42 Le SYNDEAC dans les médias

## 45 ORGANISATION DU SYNDICAT

- 45 Organisation interne
- 46 Délégués en région
- 47 Commission d'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles
- 48 Instances professionnelles
- 50 Groupes de travail



# ÉDITORIAL

« En quoi nous sommes, arts du vivant, à la croisée ;  
là où se noue la crise de la modernité. »

Myriam Revault d'Allonnes parle de la modernité d'aujourd'hui comme d'un « sans précédent », un temps où il n'est plus possible de s'appuyer sur une exemplarité de l'histoire puisque justement c'est sans précédent. « Une crise sans fin », c'est à dire une vie instable sans repère, où le doute et l'incertitude ne laissent pas construire de chemin d'évidence, face à un avenir indistinct. René Char, déjà voyant, prédisait à la fin de la Seconde Guerre : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament. » Le passé n'éclaire plus l'avenir ; nous marchons dans les ténèbres.

Et notre travail, notre responsabilité c'est de donner une forme à aujourd'hui. D'agir non pas en aveugle mais en explorateur. Il faut naviguer, même si le cap n'est pas bien clair et que nous ne savons pas très bien vers où nous allons. Les arts du vivant ont comme caractéristique de faire une brèche dans le fil du temps, une interruption qui valide plus que jamais notre place dans la société par la scansion qu'ils proposent. Ces brèches sont indispensables aujourd'hui pour ne pas désespérer d'un avenir sans certitudes.

Et nous sommes, nous, ces entrepreneurs qui vendons la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Nous parions sur l'avenir, sans garantie et sans assurance. Nous sommes par essence calibrés pour le risque. C'est pour cela que les arts du vivant sont plus que jamais emblématiques des enjeux d'aujourd'hui, et notre responsabilité politique plus que jamais engagée.

Lors de notre débat d'Avignon sur l'avenir de l'art, Daniel Doebbels citait Racine : « Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne ». Le transport c'est le désir, mobile et exigeant, et non pas le destin qui se joue de nous. Dire cela, c'est affirmer que notre avenir n'est pas scellé. Et qu'il nous faut surtout appeler la raison à la rescousse.

Ce que les mois passés ont réactivé, c'est la nécessité du travail en commun ; de s'appuyer sur la communauté de ce syndicat dans sa très grande diversité.

Les mobilisations, commencées en janvier pour culminer cet été, ont prouvé qu'une véritable solidarité nous liait tous. La conscience de notre totale interdépendance doit faire notre force et construire notre véritable unité. Les questions sociales, les luttes pour la réforme d'une assurance chômage juste et pérenne, la nécessité des CDD d'usage et la notion même d'intermittence ont une fois encore cristallisé les graves tensions que traversent notre secteur, mais aussi démontré combien nous étions liés.

Nous avons en héritage commun ce que nous ont transmis les résistants de la Seconde Guerre, cette conviction que l'art est une nécessité et un bien commun que la République doit porter. Deux mots ont traduit politiquement ce projet : démocratisation et décentralisation.

Deux mots qui semblent dépassés tant ils ont prêté à beaucoup de confusions et soulevé de bien mauvaises questions. Les postures de surplomb ou les méprises sur le travail artistique ont rendu les choses moins pertinentes. Pourtant, notre avenir est bien à la croisée de cette rencontre avec le public et de la présence des équipes artistiques partout en France.

La qualité de notre rapport aux spectateurs, la finesse et la complexité des interpellations poétiques, et la constante remise en cause de nos façons de faire sont et vont encore être rudement mises à l'épreuve. L'instabilité ou le peu de conviction des hommes et des femmes politiques, leur velléité parfois, nous rendent encore plus fragiles.

Et pourtant, nous devons plus que jamais trouver ensemble la force de notre histoire et l'initiative de notre avenir. « La seule limite au doute, c'est le désir d'agir. » Brecht.

**Madeleine LOUARN**  
Présidente du SYNDEAC

# RAPPORT MORAL

## BILAN ET PERSPECTIVES

Au terme d'une première année de travail, et à mi-mandat du nouveau Conseil national, ce rapport moral propose de rendre compte d'un premier bilan d'étape. C'est aussi l'occasion de reformuler orientations et perspectives, et de nous recentrer sur les objectifs réalistes les plus urgents.

Les dossiers politiques majeurs et l'actualité de l'année ont été au cœur de notre quotidien. Pour autant, ils n'ont cessé d'être abordés en résonance avec les évolutions de la chambre professionnelle, ou avec les mutations de notre syndicat qui ont commencé à être mises en œuvre et doivent être poursuivies.

### Politiques publiques et action syndicale

Les chantiers n'ont pas manqué. L'automne 2013 est marqué par un travail législatif sur la loi de décentralisation, le projet de loi création, le projet de loi de finances, en même temps que se poursuit le chantier de modernisation de l'action publique. Si ces dossiers nécessitent des formes d'intervention très distinctes, ils ont toujours été instruits et débattus en conjuguant les questions, tant leurs effets potentiels sont indissociables.

#### LE CADRE LÉGISLATIF

La **loi d'orientation** sur la création peut être considérée comme un des fleurons obtenus par notre syndicat. Prévue comme une loi de programmation assortie de budgets, elle est désormais réduite à une simple loi d'orientation ; la volonté du ministère de la Culture d'y joindre les aspects législatifs des propositions issues du rapport Lescure l'ont repoussée à la première session parlementaire du printemps 2015... Pour autant, nous avons continué de défendre la nécessité d'une inscription des labels afin d'asseoir la base juridique des établissements, demandé que la dynamique territoriale soit inscrite, proposé une séparation claire des registres amateur et professionnel permettant la mixité au plateau sans fragiliser notre politique salariale. Quand le texte concernant le volet numérique sera enfin mis en consultation, nous devons être extrêmement vigilants quant à la question du droit des auteurs et des producteurs de spectacle vivant, la vocation des captations, leur diffusion selon les supports.

La réforme de la **décentralisation** a mobilisé notre syndicat pour défendre une compétence partagée entre les collectivités, et s'opposer à une délégation de compétence qui aurait fragilisé les prérogatives de l'Etat en matière de culture. Le vote du volet 1 de décembre 2013 est positif mais insuffisant sur ces points. Nous sommes déjà mobilisés sur le débat parlementaire à venir à l'automne 2014, pour obtenir une compétence partagée mais obligatoire, seule garantie de maintenir un débat constructif entre tous les échelons territoriaux, des financements mixtes

et des instances de gouvernance partagée. Notre action sur ce dossier a dû sans cesse s'appuyer sur un travail de sensibilisation parlementaire, de nombreux entretiens avec les cabinets et les ministres concernés, les associations d'élus, mais aussi des contacts et des travaux avec les élus en régions souvent initiés ou facilités par nos délégués régionaux. Les dernières décisions gouvernementales de suppression des instances du département et de « simplification » de la carte des régions nous conduisent à une grande vigilance. Notre syndicat est historiquement lié à la décentralisation culturelle, et même cette expression semble s'effacer des discours de nos responsables politiques au profit d'objectifs de rationalité administrative. Nous avons largement contribué à éviter le pire dans ce dossier quant à la définition de la compétence ou de sa délégation, ce n'est pas le moment de baisser la garde, les débats à venir sont déterminants.

#### LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le schéma de la **modernisation de l'action publique** appliqué au ministère de la Culture et conduit par la DGCA a tout autant continué de nous mobiliser. Une grande partie des propositions syndicales ont été intégrées aux travaux de diagnostic. Mais ce qui pouvait être avancé, argumenté et validé en termes de principe de renforcement des complémentarités des lieux et des équipes dans une dynamique de maillage territorial devient très sensible dans une logique « d'efficacité économique ». La méthode de consultation partenariale des organisations n'a cessé de se réduire, et nous n'avons toujours pas de scénario définitif de mise en œuvre, malgré nos demandes. Notre dernier travail de préconisations a permis d'alerter sur la nécessité de maintenir une forme d'écosystème, de refuser tout dispositif de concentration, de malthusianisme ou de polarisation, en particulier sur les métropoles. De même, les encouragements à la mutualisation des moyens ne doivent en aucun cas se traduire par une baisse globale du soutien de l'Etat. Le contexte prévisible d'un recul ou d'un retrait des collectivités rend ce point déterminant.

La question des **financements** se solde paradoxalement par une demi-réussite alors que ce dossier était de loin le plus difficile tant il conditionne tous les autres. Nous avons dû inlassablement plaider pour une restructuration des crédits gelés, en ne cessant de démontrer combien ces méthodes de l'Etat maintiennent les structures dans une tension permanente sur plus de la moitié de l'exercice. En mai et juin, nos démarches se sont intensifiées, tant le risque était grand que ce « dégel » soit inabouti avant le débat parlementaire sur le projet de loi de finances rectificative liée aux annonces présidentielles de restriction massive des budgets de l'Etat. Cette décision, positive pour nous, demeure inachevée puisque les crédits 224 (démocratisation) ne sont pas encore reconstitués. La forte mobilisation liée à l'accord Unédic a (enfin !) conduit à une prise de conscience du gouvernement. En marge de la mise en place de la mission de concertation sur l'intermittence, le 19 juin, le Premier ministre s'est réservé l'annonce d'une pérennisation des crédits de la création (puis de l'ensemble

du périmètre de la culture quelques jours plus tard) pour le projet de loi de finances 2015 – 2016 – 2017. Faut-il se réjouir de cet engagement ? Il n'a certes pas d'équivalent, et ne traduit un peu tard que celui qu'avait fait le candidat devenu président de la République. Il faudra rester vigilant à la traduction dans les faits et continuer de rappeler que la seule pérennisation sans aucune indexation sur la hausse des coûts finit par provoquer une lente mais régulière érosion.

### UNE ANNÉE DE MOBILISATIONS

C'est ce que nous avons démontré dès le début de l'année 2014 dans cette mobilisation syndicale importante à travers **l'Art en campagne**, puis la dynamique des **Marches pour la culture**. La question des moyens, nos craintes sur la décentralisation, mais aussi et surtout les risques qui s'avançaient sur l'intermittence, nous avons malheureusement raison de lier ces questions... Comme nous avons eu raison de porter ces questions au nom du syndicat, mais aussi avec le Comité de suivi, et dans la très large plateforme d'organisations patronales, salariales et associatives réunies pour les *Marches*. Notre syndicat, tout en restant à la place qui lui revient, doit pouvoir se positionner fermement sur des questions de société : la place de la création, de sa diffusion, de sa reconnaissance dans notre société, relève d'une question radicale pour l'avenir de nos métiers, mais aussi du pacte tacite qui nous a réunis syndicalement dès l'origine. Nous sommes les acteurs et les porteurs de ce que l'action publique a permis de meilleur pour les arts et la culture sur l'ensemble du territoire, il devient malheureusement urgent de le rappeler.

De même, la mobilisation contre **l'accord Unédic** a constitué le quotidien syndical du dernier semestre. Il ne sert à rien de rappeler ici la chronologie des étapes que chacun a vécues. Il a fallu dénoncer les conditions de la négociation et les premiers échos terribles que nous en avons, dénoncer l'accord du 22 mars et la maigre correction du 14 mai, dénoncer l'agrément par le gouvernement, afin d'éviter que la crise provoquée ne serve encore une fois qu'à démontrer combien le pire pouvait inlassablement se répéter. Nous avons accepté d'être entendus par la mission de Jean-Patrick Gille, puis d'entrer dans celle de concertation ouverte par le Premier ministre et confiée au même député mais aussi à Jean-Denis Combrexelle et Hortense Achambaud. Les premiers travaux des tables rondes de juillet se sont achevés sur la constitution de groupes de travail à l'automne, sur des objets précis assortis de questions qui le sont plus encore. Ces travaux doivent être accompagnés par des experts, dont Mathieu Grégoire, accédant aux bases de données des caisses permettant un diagnostic partagé autour des préconisations contradictoires, dont les nôtres. Rien ne permet encore de dire si de la concertation peut naître une négociation, ni surtout si ce qui s'invente comme modèle sans précédent de travail entre les confédérations interprofessionnelles et les organisations du secteur, l'Etat, les collectivités, peut devenir une piste pour demain.

Nous continuons d'affirmer notre refus de confondre la responsabilité de l'Etat sur son soutien à l'emploi à toute forme de participation à la caisse de solidarité interprofessionnelle, alors même qu'il annonce son intervention de compensation du différé le temps que s'accomplisse le travail de cette mission de concertation.

Tout demeure donc en suspens fragile. Tout reste à garantir, pour sortir de cette crise née d'une juste colère comme pour éviter que les mêmes ingrédients ne puissent être de nouveau réunis. Les débats ont été permanents dans notre syndicat, ils ont été parfois vifs. Nous sommes unanimes sur les objectifs à atteindre, nous n'étions pas toujours d'accord sur les stratégies ou les méthodes pour y parvenir. C'est une preuve de notre bonne santé démocratique. Nous avons su tenir notre place singulière et devons continuer de la défendre. Notre force réside dans notre capacité de réunir dans une même organisation des entreprises si différentes, d'avoir des devoirs d'employeurs et d'être des intermittents, de l'avoir été, de l'être demain. Nous défendons avec conviction un avenir équitable pour ce régime d'indemnisation, politiquement et socialement, tout en évitant à chaque pas ce qui pouvait opposer entre eux des artistes, des techniciens, des programmeurs, des permanents... Les dernières semaines de l'année ont illustré ce dont nous sommes capables dans ces moments d'urgence : dialogue politique permanent entre élus, adhérents, délégués en région, cellule de communication et d'observation des mobilisations, cellule technique sur les questions juridiques. Cela nous a permis de continuer à penser nos actes, et de préparer toujours la séquence suivante. C'est ce qui doit continuer de nous gouverner.

D'autant que nous ne nous sommes jamais refermés sur nous-mêmes. Les liens historiques avec les organisations du comité de suivi se sont déclinés nationalement et localement, ici plus facilement que là peut-être, mais nous avons su illustrer ensemble l'autonomie et la pleine responsabilité de notre syndicat comme sa capacité à travailler dans des collectifs. C'est essentiel.

### UNE ANNÉE ÉLECTORALE

Cette année a été aussi celle d'un rendez-vous électoral majeur pour **l'Union européenne**, qui s'est malheureusement soldé comme chacun sait. Pourtant, notre syndicat a pris une initiative importante de sensibilisation à cette élection : une audition de candidats sur le thème « Quelle place pour la culture dans votre programme européen ? » a permis une diffusion des vidéos sur Internet et les réseaux sociaux ; notre Manifeste sur les perspectives stratégiques pour la période 2020 – 2030 a de même largement circulé. Cette implication européenne est essentielle pour continuer de situer la réflexion sur nos territoires les plus locaux à l'échelle communautaire.

Je tiens enfin à témoigner des situations nombreuses de mise en difficulté des lieux ou des directeurs d'établissement suite à la bascule démocratique opérée à l'occasion des **élections municipales**. Tous les cas ne sont pas devenus publics, mais

la plupart concernent des adhérents. De la remise en cause insidieuse à la plus violente révocation, la question de la liberté de programmation était toujours remise en cause. Par des élus supposés connaître la supposée demande de leurs administrés. C'est une attaque directe de nos métiers, c'est aussi un exemple catastrophique de ce qui s'est définitivement rompu du pacte républicain sur la politique publique des arts et de la culture. Les élus, la direction, et le pôle juridique du syndicat peuvent témoigner de l'urgence dans laquelle l'accompagnement syndical s'est alors mis en place. Ces faits sont graves et nous concernent tous. Le SYNDEAC avait rejoint quelques semaines plus tôt l'Observatoire de la liberté de création, plateforme de syndicats et d'associations qui effectuent une vigilance permanente sur ces questions. Nos liens avec des associations d'élus de collectivités ont été réactivés pour les mobiliser sur ces questions.

**Pour ne pas conclure** sur ce volet des actions syndicales en lien avec les politiques publiques et les grandes actualités de l'année écoulée, je tiens à faire quelques remarques de méthode. Notre interpellation des pouvoirs publics et du gouvernement a été incessante. Le détail du rapport d'activités qui suit montrera que le « dialogue » avec les ministères a été quasi hebdomadaire. Il était ferme, parfois cordial, toujours précis. Nous avons surtout dû lutter contre une forme de politique assez désincarnée, qui se proclame pragmatique et travaille par dossiers séparés, qui cherche à cantonner la complexité, qui manifeste même son impuissance en déplorant sa propre absence de travail interministériel, ou la marge de ses moyens.

Nous avons construit des ponts et des cercles concentriques, de ministère en ministère, de cabinet en cabinet, du Sénat à l'Assemblée, en prenant garde de ne jamais disqualifier le ministère de la Culture, même lorsqu'il atteignait de son propre aveu les limites de son action. C'est un constat. Il n'est pas anecdotique. Il indique des mutations de l'exercice du pouvoir, qui appelle de nouvelles pratiques de notre part pour éclairer, infléchir, dénoncer des décisions. L'audience présidentielle du mois de janvier, que nous avons obtenue et conduite, les premiers contacts avec Matignon dans les premières semaines de la prise de fonctions du nouveau Premier ministre, comme les relations régulières avec les parlementaires des deux chambres ont été déterminants sur les dossiers du financement, de la réforme territoriale, de l'intermittence.

Le fait de relier les questions, de renouer les causalités, d'alerter sur les conséquences potentielles des choix est un devoir et une nécessité dans une période où l'horizon du discours dominant est le plus souvent limité à l'administration et la comptabilité.

## L'action syndicale et la chambre professionnelle

En parallèle, et en équilibre avec tout ce qui vient d'être évoqué, nous avons continué d'affermir la place du syndicat au sein des instances et de la chambre professionnelle. Vous en trouverez le détail dans le rapport d'activités qui suit, mais on peut ici dégager quelques traits majeurs de l'année écoulée.

Nous avons choisi de réintégrer la **FEPS**, fédération des syndicats d'employeurs du spectacle vivant public et privé. Notre travail en son sein permet de mieux structurer les positions des employeurs dans les négociations paritaires, et de mieux anticiper nos désaccords avec le secteur privé, ou la répartition de nos présences dans les instances. Cela a sans aucun doute permis de dépasser le premier blocage de la négociation de la **NAO** par exemple, mais aussi de reprendre une discussion en CMP sur l'application des conventions collectives du public et du privé, toujours inachevée mais que nous souhaitons voir aboutir à l'automne. Nous y travaillons notre lien avec l'Europe via le réseau d'employeurs Pearle, ou encore plusieurs questions fiscales. Cela a contribué aussi à repositionner le syndicat vis à vis des syndicats de salariés.

De même, la **FESAC** demeure un lieu de débat parfois vif et contradictoire, mais dans lequel le SYNDEAC reprend toute sa place. Les travaux et les négociations autour de la loi formation ou le temps partiel permettent une meilleure concertation et des positions plus cohérentes dans les instances sociales comme AUDIENS ou l'AFDAS. La FESAC doit aussi se déterminer dans l'année qui vient sur la représentation des organisations du secteur dans une fédération multi professionnelle si nous voulons accéder à une représentativité efficace dans le dialogue social interprofessionnel. Le périmètre et la composition de ce projet de fédération sont un sujet déterminant.

Dans les deux cas, l'absence de réelle instruction de ces fédérations sur le dossier de l'Unédic et la nécessaire unanimité pour définir un mandat ont conduit à un périmètre de participation très réduit dans la mission de concertation. Notre syndicat a été très vigilant sur ce point, tout en démontrant que notre travail ancien et notre engagement sur la question nous donnaient une place éminente et singulière sur ce dossier.

A l'automne 2014, nous devons procéder à la désignation de nouveaux bureaux et présidences à la FEPS comme à la FESAC. Le SYNDEAC a proposé que cette question de la gouvernance soit au centre des élections à venir. Il faut parvenir à des formes de collégialité, des délégations précisées au sein du Bureau et un respect plus évident des équilibres entre public et privé pour le spectacle vivant, mais aussi entre spectacle vivant et audiovisuel à la FESAC, en particulier compte tenu de la période et en particulier sur l'intermittence ou la question des droits et du numérique. Le syndicat souhaite jouer pleinement sa place dans la gouvernance de ces deux fédérations.

Nous avons aussi structuré un **comité de liaison** entre les syndicats représentatifs du champ public, dans la continuité de ce que le précédent Conseil avait souhaité. Ce collectif qui n'est pas formalisé pour le moment se réunit régulièrement, et nos liens avec le SNSP, la CPDO, le SYNOLYR, le PROFEDIM se trouvent ainsi renforcés. Nous préparons des positions communes ou des argumentaires permettant d'anticiper nos travaux dans les deux fédérations, mais nous abordons aussi des dossiers de politique publique, en particulier tout ce qui touche à la réforme territoriale par exemple.

Nous avons repris nos travaux sur le projet de **convention des Arts plastiques** et son éventuel adossement à notre convention. Malgré l'appui de la CGT, nous continuons de rencontrer une forme d'opposition peu argumentée de la part de plusieurs

organisations salariales. Mais, en lien permanent avec le CIPAC, les services de la DGCA et ceux de la DGT, ce dossier progresse et nous pouvons rationnellement le conduire à bon terme durant l'année qui vient.

La résolution des questions posées par la **Caisse des Congés Spectacles** s'est traduite par son changement de gouvernance et son adossement à Audiens, comme vous le savez. C'est une nouvelle positive, même si nous devons rester vigilants sur cette nouvelle configuration. De même les mutations du **CNV**, dont les élections et désignations sont achevées, mais dont l'avenir et les missions restent à observer avec attention.

Nous avons repris le rythme des travaux avec **l'ASTP** et tenté de remettre à plat ce dossier, afin d'obtenir un maximum d'informations chiffrées, en particulier sur les clés de répartition des sommes collectées et les modalités de perception de cette taxe affectée. C'est en tout cas pour le moment l'objet d'une instruction prudente.

Je voudrais dire enfin combien l'aboutissement de la négociation du protocole général et de l'accord avec la **SACD** représente une réussite pour notre syndicat. Les termes de cet équilibre nouveau porté par les diffuseurs sont très avantageux et représentent une première dans notre champ ; la façon dont chacun des curseurs a été examiné en termes de taux et d'assiette, ou bien écarté comme pour les frais d'approche, la précision avec laquelle les actions d'éducation artistique, les représentations hors les murs, les formes légères ont été abordées, tout concourt à une simplification et une logique plus vertueuse de part et d'autre. Une commission de conciliation, ainsi qu'un comité de suivi de l'accord permettent d'envisager la relation à la SACD dans la durée. Enfin, une perspective de partenariat sur le soutien à la mise en scène des écritures les plus récentes s'ouvre, et nous signerons officiellement cet accord en présence de la ministre de la Culture aussi pour cette raison. Je tiens à remercier au nom du syndicat les élus, les adhérents, les permanents de l'équipe qui se sont relayés pendant près de 7 ans sur ce dossier : l'aboutissement positif de cette longue et difficile négociation doit une part à chacun d'entre eux.

Nous avons fait des choix quant à notre position sur l'échiquier de la chambre professionnelle, des différentes instances, des fédérations et des collectifs, mais aussi dans nos formes de négociation ou de partenariat. Ils peuvent se caractériser par une forme de pragmatisme, accompagné du souci de permettre toujours à notre syndicat de parler d'une voix claire et indépendante. C'est dans ce sens que nous devons continuer d'aborder les dossiers qui ne sont pas achevés.

## Notre vie syndicale

Notre syndicat va bien, il va de mieux en mieux et le meilleur indice est celui des **adhésions**, du nombre de ceux qui continuent de nous rejoindre : nous sommes près de 400 aujourd'hui, et cette tendance est une progression continue depuis de longues années désormais. Cela devra nous amener prochainement à adapter notre équipe permanente, ou nos fonctionnements, mais nous pouvons nous réjouir de cette réussite collective qui s'effectue de plus sans bousculer les équilibres de notre diversité. Notre présence en **régions** est encore inégale en nombre comme en dynamique d'une région à l'autre ; l'actualité politique et législative doit être

une occasion pour nous d'améliorer encore notre organisation sur ce point.

Les **commissions** que nous avons proposées à l'automne se sont mises en place, elles ont fonctionné et produit, comme l'indique le rapport d'activités qui suit. Outre la commission des affaires sociales dont les avancées ont été évoquées dans ce qui précède, le travail engagé sur la prospective, la vie artistique, les parcours et la formation, la coordination interrégionale ou la cellule Europe ont nourri les positions du syndicat dans les dossiers de politique publique. Nous n'aurions pas pu trouver la pertinence et la précision dont nous avons bénéficié sur le dossier de la modernisation de l'action publique avec la DGCA, sur la réforme territoriale, sur la loi de création, sur les campagnes de sensibilisation au moment des élections européennes ou de mobilisation autour de la défense des financements de l'intermittence, si ces groupes de travail et de réflexion n'avaient pas fonctionné en interne dans notre syndicat. Que chacun des participants soit ici remercié pour cet apport majeur. Ces travaux ne sont pas terminés, ils doivent au contraire se poursuivre, se préciser et se recentrer. Nous avons ainsi commencé à écrire notre propre scénario de modernisation et de moyens sur l'action publique de création et de diffusion ; nous avons formulé 10 propositions d'urgence pour garantir la place et le rôle des compagnies dans le prochain schéma territorial et national : c'est de cette manière qu'il faut continuer de mobiliser autour de nos positions.

Il y a un an, nous éprouvions une difficulté sur ce que nous avons convenu d'appeler « **l'intersecteur** ». Les associations spécifiques avaient pris une place et choisi des modes d'intervention qui mettaient en difficulté l'unité syndicale tout en révélant comme un symptôme la difficulté de dialogue au sein du syndicat entre les différents types d'entreprise. Un travail interne entre les adhérents et une clarification entre le syndicat et les associations ont permis de trouver les bonnes méthodes d'un travail commun. Le chantier ouvert sur la MAP a représenté un exemple et une preuve de ce que les associations pouvaient apporter au syndicat, et inversement, du moment que toute confusion institutionnelle était écartée. Nous devons là aussi nous en réjouir, et remercier tous ceux qui ont œuvré dans ce sens. Il en va de même des groupes de travail réunis sur des thématiques artistiques qui ont contribué aux mêmes dossiers législatifs, sociaux et politiques. Derrière ces épisodes, retenons la question de l'équilibre dans la diversité des entreprises réunies dans le même syndicat, et posons-nous la question de sa traduction en termes de représentativité dans chacune de nos réflexions et de nos positions. Cette dynamique doit pouvoir demeurer en travail sans être en tension. Les groupes ou commissions sectorielles, artistiques ou régionales doivent être renforcés.

Les **rencontres professionnelles d'Avignon** qui sont toujours un temps fort de la vie syndicale, sont caractérisées cette année de plusieurs manières. Elles se sont déroulées au cœur d'un chapitre majeur de la mobilisation contre l'accord Unédic. Elles nous ont réunis plus que de coutume, et la fréquentation des ateliers comme des moments publics sont sans doute des signes positifs, là encore, de notre besoin de nous rassembler dans des périodes difficiles. Le débat public que nous avons prévu sous le thème de « L'Avenir de l'art » bien des semaines plus tôt a permis de nous nourrir en renouant ensemble les questions artistiques, culturelles et sociales. La réunion plénière des adhérents que nous avons proposée

en l'imaginant nécessaire a permis de commencer ce bilan d'étape et de proposer la perspective des Assises. Le grand nombre d'adhérents présents, leur diversité, le ton sans doute un peu grave mais argumenté de nos échanges, tout me laisse croire que ce moment est à l'image de la période que nous traversons et de ce que notre syndicat est en train de devenir.

J'en viens à cette initiative de l'organisation des **Assises**, qui ne sont pas advenues au moment où j'écris, et le seront au moment de la publication de ce rapport. Leur principe s'est imposé assez naturellement, comme le meilleur espace de débat au tournant de deux saisons, pour décider ensemble des orientations du syndicat. Partageons l'analyse de l'actualité de cette rentrée, mais surtout instruisons précisément nos positions. Les 4 thèmes proposés permettent d'irriguer tous les champs des dossiers du syndicat : les parcours artistiques, les moyens de la création (production, diffusion), le rapport au public (vivant vs numérique ; nouvelles médiations...), les continuités territoriales, de la ville à l'Europe.

## Quelles perspectives ?

Tout ce que je viens de rappeler retrace ce sur quoi nous sommes restés mobilisés. Nous n'avons pas toujours gagné, mais nous n'avons jamais perdu. Et nous n'avons jamais avancé seulement par la pression mais toujours aussi par l'argument. Pourtant, nous avons été contraints de suivre l'agenda de l'autre, et de réagir en défense. Comme nous commençons à le faire dans la mission de concertation sur l'intermittence où nos préconisations sont enfin examinées par tous, nous devons pouvoir désormais revendiquer plus fort et plus clairement sur la base de nos positions argumentées. C'est pourquoi nous avons annoncé dès Avignon que suite aux Assises du SYNDEAC nous devons nous mettre au travail sur des orientations déterminantes pour notre secteur.

Sur la **réforme territoriale**, tout se joue dans les semaines qui viennent, par les dernières étapes de débat parlementaire sur la compétence partagée mais obligatoire que nous défendons, par la sensibilisation des élus sur les risques que feraient courir des coupes drastiques dans les budgets des collectivités, par notre forte revendication d'une gouvernance partagée à échelle de ces futures grandes régions, entre toutes les collectivités et l'Etat. Saisissons-nous des déclarations de la ministre de la Culture à Avignon sur le pacte qu'elle prétend sceller bientôt pour la culture avec les territoires.

Sur la **loi de création** mais aussi sur la **MAP**, finalisons notre propre scénario fondé sur une présence territoriale forte et complémentaire, au plus fin maillage que les établissements et les compagnies ont su mettre en œuvre. Nous ne pouvons pas envisager ce schéma écosystémique sans une politique forte de soutien aux compagnies : les 10 propositions d'urgence validées lors de nos rencontres professionnelles et transmises au Ministère doivent être notre revendication prioritaire autant que la défense des moyens et des cahiers des charges des lieux.

Poursuivons notre action déterminée de refus de voir mis en œuvre un **accord Unédic** tellement injuste que l'Etat désarmé l'agrée, en suspend l'effet le plus néfaste, et convoque une mission de concertation d'urgence. Revendiquons le strict exercice de l'indemnisation du chômage dans les Annexes 8

& 10 dans la solidarité interprofessionnelle, mais revendiquons aussi les conditions d'un emploi juste, digne et vertueux des intermittents artistes et techniciens.

Ces 3 grandes priorités doivent pouvoir s'incarner dans une meilleure résonance dans notre syndicat dans sa dimension nationale et territoriale. Nous souhaitons proposer plusieurs formes de réflexion, de mobilisation et d'action conjuguées.

Pourquoi ne pas reprendre dans chaque établissement dès l'automne un temps de débat en direction des spectateurs et des élus sur cette question de l'emploi et de l'intermittence ? Poursuivre la sensibilisation est toujours nécessaire, expliquer les conditions d'exercice y compris économique des lieux de diffusion et de création, comme des compagnies est un impératif. Lier ces questions à celles de l'avenir de l'art l'est tout autant.

Pourquoi ne pas décliner en région chaque fois que ce sera possible le cycle de trois tables rondes que nous ferons d'octobre à décembre à l'Assemblée nationale avec les parlementaires sur les objectifs, les acteurs et la fabrique des politiques culturelles ?

Ces actions doivent préparer dans le même temps des ateliers d'observation et de réflexion sur la mise en œuvre territoire par territoire des étapes de la réforme territoriale. Si nous travaillons au même rythme qu'eux, les décisions ne pourront pas tout à fait se prendre sans notre consultation. Nous pourrions mieux défendre la place de nos outils dans les schémas, mais aussi contribuer à écarter l'appauvrissement général dans les disparités et les discontinuités qui sont à l'œuvre potentiellement.

Nous avons besoin pour cela de représentations régionales renforcées, et d'expérimenter une forme de "Conseil des régions" dans notre syndicat. Nous avons besoin de travailler dans cette conjugaison des échelons administratifs beaucoup plus simplement qu'aujourd'hui. En favorisant des réunions inter régionales qui permettraient des comparaisons comme des préfigurations syndicales des découpages à venir ? En décentralisant les travaux du Conseil national dans ce cadre ?

Globalement, nous avons besoin d'une meilleure fluidité dans notre communication interne et d'une meilleure communication externe. L'année à venir sera celle d'une refonte de notre site, mais aussi du lancement de newsletters interne et externe. Elle doit être celle aussi du développement d'espaces d'échanges entre adhérents, qu'ils soient présents ou électroniques.

Les enjeux sont majeurs, les chantiers nombreux, mais nous savons relier ce qui semble éparpillé, dans nos débats comme lorsque nous défendons nos positions. La parole du syndicat est d'autant plus écoutée qu'elle est complexe et argumentée, dans une époque qui penche trop allégrement vers la rapidité et la facilité du binaire.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement des élus du Conseil national et les délégués des régions, sur une équipe permanente renouvelée et stabilisée. Du coup, je suis certaine que notre syndicat saura aborder cette nouvelle année avec autant de conviction, d'ambition et d'énergie que la période l'exige.

Madeleine LOUARN

# LES POLITIQUES PUBLIQUES

## ART ET POLITIQUES CULTURELLES

Un travail de pédagogie et de déconstruction des représentations sur ce qu'est la culture est à mener auprès des élus locaux ou parlementaires et des directeurs des affaires culturelles des différents échelons de collectivités territoriales. On constate une forte baisse de la conscience des enjeux politiques pour la création artistique, notamment chez les plus jeunes élus ou agents. Pire, des attaques ont directement visé des directeurs d'établissements culturels et des artistes au lendemain des élections municipales de mars 2014, portant atteinte à la liberté de création et de programmation. Ces méfaits démocratiques sont alarmants et il nous revient de redire l'exigence de notre action territoriale, nationale et internationale.

En concertation avec le député socialiste de Côte d'Or, Laurent Grandguillaume, un cycle de rencontres parlementaires va être initié à l'automne 2014. Une collaboration plus étroite s'instaure également avec la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture) et la FNADAC (Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles). Il s'agit de mener avec ces élus et hauts fonctionnaires une réflexion sémantique sur les mots art, culture et création, et de réarmer notre discours sur le rôle de l'art dans la société contemporaine.

Le débat sur « l'Avenir de l'art » organisé par le SYNDEAC à Avignon le 12 juillet 2014 a été un moment intense de réflexion collective sur le sens de l'art, la relation au temps et au politique, avec la participation déterminante des penseurs et artistes Marie-Josée Mondzain, Edwy Plenel, Eric Vautrin, Daniel Dobbels, Marie-Josée Malis, Benoît Lambert, Giorgio Barbero Corsetti et Madeleine Louarn.

Les Assises du SYNDEAC organisées les 21 et 22 septembre 2014 doivent permettre de poursuivre des réflexions sur la place de nos métiers et de nos projets, en résonance avec les évolutions des politiques publiques.

## FINANCEMENTS PUBLICS

Au terme du dernier épisode de négociations financières au sein du gouvernement à l'occasion du collectif budgétaire, le secteur de la création artistique peut se féliciter d'avoir été préservé des coupes drastiques qui s'annonçaient dans le budget de l'Etat. Nous ne sommes certes pas encore rendus au plan de développement indispensable pour assurer l'avenir de notre secteur d'activité, mais les arbitrages finalement obtenus de Matignon et de Bercy témoignent, dans une période de restrictions massives, de la prise de conscience des enjeux notamment en termes d'emploi, particulièrement dans une période de fortes tensions sociales. C'est d'ailleurs la mobilisation des professionnels qui a été la plus déterminante, d'abord à travers les *Marches pour la culture* (où nous voulions alerter autant sur les enjeux de politiques publiques – budgets et décentralisation – que sur les questions sociales – intermittence) puis par les manifestations et grèves autour de la réforme de l'assurance chômage qui témoignaient d'une grande inquiétude face à la précarité accrue des entreprises et des salariés du spectacle.

Comme nous devons malheureusement le subir chaque année, le gel des crédits (positionné cette année à 7% pour tous les ministères) a été l'objet récurrent de nos demandes de levée dans ce contexte tendu. Les crédits de la création (131) ont finalement été reconstitués au mois de juin et ne subissent pas de nouvelle baisse dans le cadre de la loi de finances rectificative votée en juillet. Cette mesure pose par ricochet le problème d'un double gel pour les autres crédits, obligés de subir une nouvelle réserve pour combler cet effort envers la création.

Au-delà de l'exercice 2014, une bataille plus cruciale a porté sur le budget triennal 2015-2017, placé dans une perspective de baisse massive des finances publiques, avec les 50 milliards d'euros d'économies, dont 17 milliards sur le seul budget de l'Etat. Le risque d'une coupe du budget du ministère de la Culture pouvant atteindre 15% en trois exercices a été évoqué. La question a été largement évoquée le 24 février 2014 avec le président de la République lors de l'entrevue réunissant les organisations d'employeurs publics du spectacle vivant (SYNDEAC, SNSP, PROFEDIM, CPDO, SYNOLYR), de l'art contemporain (CIPAC), des bibliothèques (ADBGV) et des musées de France (AGCCPF). Elles ont demandé au chef de l'Etat d'inverser la tendance mortifère de réductions budgétaires pour un secteur pourtant dynamique par son économie, sa fréquentation publique, son innovation artistique et technologique. Le président de la République s'est alors voulu rassurant, promettant une nouvelle ambition culturelle traduite dès cette année par des arbitrages budgétaires favorables, qui n'étaient alors

pas rendus. C'est finalement à l'occasion des annonces des mesures gouvernementales sur l'intermittence le 19 juin que le Premier ministre a confirmé une stabilisation des crédits de la création, faisant un lien direct avec les moyens destinés à l'emploi dans les aides de l'Etat. Cette préservation a ensuite été élargie à toute la mission Culture pour la même durée de trois ans, ce qui offre aussi une perspective plus stable pour la transmission des savoirs et le patrimoine.

Mais, une fois levée cette hypothèque sur les crédits de l'Etat, un autre front nous inquiète vivement et nous mobilise déjà, celui des financements décentralisés. Dans l'effort budgétaire de 50 milliards d'euros, le gouvernement a prévu une baisse significative de ses dotations aux collectivités territoriales, soit 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. La culture, comme compétence facultative, risque fort de subir des baisses cumulées à chaque échelon territorial, contraint de se recentrer sur ses compétences régaliennes. D'où une bataille législative pour défendre le passage de la culture en « compétence obligatoire partagée ». Au-delà d'une indispensable préservation des crédits destinés à la culture dans chaque commune, région et parfois agglomération (et demain métropole), l'avenir totalement incertain du financement actuel de la culture par les départements (actuellement de 1,3 milliards d'euros) est un écueil catastrophique, du fait de leur disparition annoncée, qu'il nous faut écarter au plus vite.

## DÉCENTRALISATION

### Loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles

Alerté peu avant l'été 2013 sur le risque de délégation de compétence dans le cadre de cette première loi de la nouvelle réforme de la décentralisation, le SYNDEAC a multiplié à l'automne 2013 les contacts avec les élus afin de le contrer, au moins pour notre secteur particulièrement dépendant des financements croisés. Malgré notre insistance auprès des ministères de la Décentralisation et de la Culture lors de rendez-vous en octobre et novembre 2013, malgré la présentation d'un amendement excluant la culture du champ de délégation de compétence, la loi prévoyant cette possibilité a été définitivement votée le 18 décembre 2013. Comme d'autres organisations professionnelles, le SYNDEAC continue à craindre dans cette délégation de compétence un risque important de fragilisation du pacte républicain. Nous y voyons la remise en cause de la garantie par l'Etat de l'égalité et de la continuité des territoires, de l'égal accès de tous à l'art et à la culture, et de la liberté artistique par une meilleure distance et une expertise pluraliste.

Parallèlement au vote de la loi, le Conseil régional de Bretagne a émis le vœu, dans son Pacte d'avenir signé avec le gouvernement en décembre 2013, d'être délégataire de la compétence culturelle. Au terme d'un long processus de validation, elle sera sans doute la première région à mener cette expérimentation d'une délégation de compétence par l'Etat pour certains domaines culturels. Le SYNDEAC continuera à défendre l'exclusion de la culture, a fortiori du

spectacle vivant, de ce principe de délégation tout au long des étapes de sa définition et de son entrée en vigueur. Cette question a été au cœur des débats de la journée nationale de mobilisation *L'art en campagne*, organisée le 13 janvier 2014 par le SYNDEAC et d'autres syndicats ou associations du secteur culturel. La décentralisation a constitué un des trois piliers de l'action syndicale dans le domaine des politiques publiques, aux côtés des budgets et de l'assurance chômage, comme cela s'est traduit dans les manifestations *Je marche pour la culture* organisées partout en France de février à mai 2014.

### Loi de Clarification de l'organisation territoriale de la République

Après avoir réhabilité la clause générale de compétence en juillet 2012, le gouvernement s'apprête à la supprimer définitivement pour les régions et les départements (eux-mêmes amenés à disparaître d'ici 2020) à l'occasion d'une clarification des compétences dans la seconde loi de la réforme de la décentralisation, présentée au Parlement à partir d'octobre 2014.

Lors de leur rencontre avec le président de la République, le 24 février 2014, les employeurs du secteur culturel public ont pu constater l'attachement du chef de l'Etat à ce que la culture demeure une compétence partagée par toutes les collectivités, pouvant bénéficier de financements conjugués, promettant une exception en faveur de la culture dans le nouveau texte de loi. Notre bataille se poursuit avec détermination en défendant une logique interministérielle qui peine à se mettre en œuvre sur une question pourtant résolument transversale, auprès des cabinets de Marylise Lebranchu à la Décentralisation, d'Aurélien Filippetti à la Culture et de Manuel Valls à Matignon, et en contact étroit avec les deux chambres parlementaires.

Une table ronde sur la décentralisation culturelle s'est tenue au Sénat le 12 février 2014 à l'initiative de Marie-Christine Blandin, présidente de la commission des affaires culturelles et éducatives. La présidente du SYNDEAC a pu alerter les sénateurs sur le manque de visibilité des évolutions majeures à l'œuvre et du risque de fragilisation de tout le secteur culturel, voire de disparition des plus fragiles, dont les compagnies pourtant particulièrement impliquées sur les territoires. Elle a insisté sur l'obligation à s'entendre pour les collectivités par un nouveau mode de gouvernance partagée.

Le contact étroit et régulier se poursuit avec les associations d'élus territoriaux (ARF, ADF, AMF, AMGVF, FNCC...). Il a permis de les sensibiliser à ces enjeux majeurs autour de la réforme de la décentralisation. Une convergence s'opère depuis juin 2014 avec l'Association des Régions de France sur la défense d'une compétence culturelle obligatoire et partagée [voir encadré page 11], qui nécessitera des amendements parlementaires dès le début de l'examen du projet de loi au Sénat en octobre 2014.

## LA PLACE DE LA CULTURE DANS LA DÉCENTRALISATION

Le secteur culturel français s'est structuré au fil des décennies autour d'une compétence partagée entre chaque échelon territorial. Cette réponse politique par des dispositifs complémentaires et des financements croisés a permis de développer un **maillage territorial d'une finesse inégalée**. On voit ainsi une multitude d'équipes artistiques, de nombreux lieux et événements culturels à travers tous les territoires, dont les missions reposent sur une contractualisation avec les collectivités territoriales et l'Etat, qui en assurent l'essentiel des moyens de fonctionnement, de production ou de diffusion.

Ce paysage d'une grande diversité tient compte des **enjeux d'équité territoriale et d'égal accès de tous à la culture que l'Etat doit continuer de garantir**. Mais ce paysage est aussi le fruit de la décentralisation dont les acteurs culturels ont été les pionniers et qui a permis des réponses adaptées à chaque territoire, à chaque réalité géographique, démographique et sociale. Le secteur culturel ne pourra conserver son dynamisme sans la pérennisation de cette multiplicité des réponses. En même temps, la maturité de ces dispositifs et les bouleversements en cours obligent les professionnels et les élus à inventer de **nouvelles bases de coopération et de gouvernance pour le soutien à l'art et à la culture**.

Le gouvernement a engagé une réforme de la décentralisation pour clarifier les compétences et refondre la carte territoriale. L'élargissement des régions et des intercommunalités, l'apparition des métropoles et la disparition des départements sont une occasion inédite de réorganisation des pouvoirs décentralisés. Le

redéploiement qui s'amorce porte à la fois sur les missions, les compétences et les financements. Au cœur de ce mouvement systémique se posent par exemple les questions de l'avenir du soutien des conseils généraux à la culture (qui représente aujourd'hui 1,3 milliards d'euros par an) et de la préservation des dotations de l'Etat aux collectivités pour leur politique culturelle. Cette étape déterminante pour la définition des politiques publiques des prochaines décennies doit être l'occasion d'un **nouveau développement du secteur culturel** plutôt que sa fragilisation et son hypothèque.

Le contexte législatif et social établit une impérieuse nécessité de refonte des dispositifs de soutien à l'art et à la culture plus large que la seule question des pouvoirs décentralisés. La réforme de l'intermittence amorcée par le processus inédit de concertation tripartite (partenaires sociaux, organisations professionnelles du secteur et pouvoirs publics), doit permettre de repenser l'emploi artistique et technique intermittent et permanent en lien avec son soutien par la puissance publique dans le secteur public. Le projet de loi d'orientation sur la création artistique doit permettre de conforter la place de la culture dans les politiques publiques. C'est aussi l'occasion d'inscrire, au-delà de la question des compétences exercées, une **gouvernance partagée entre tous les échelons territoriaux, gage de leur responsabilité commune**. La cohérence des dispositifs au sein d'un même territoire régional ne peut être garantie qu'à travers une telle instance de coopération territoriale, réunissant l'Etat et toutes les collectivités territoriales sur le modèle d'un Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel

décentralisé en régions ou d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique dédiée à la culture.

Alors que la culture est devenue au fil de ces dernières décennies une compétence partagée sur la seule base du volontariat de chaque exécutif régional, départemental, communal et parfois intercommunal, la réforme en cours doit **inscrire la culture comme une responsabilité partagée et rendre l'exercice de sa compétence obligatoire**. Tout en conservant le caractère multiple des dispositifs de soutien cumulé auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, l'inscription de la culture dans le socle des compétences fortes de chaque région et de chaque commune est la juste reconnaissance de leur investissement déterminant jusqu'à ce jour. Cette nouvelle **compétence obligatoire partagée**, pour laquelle plaide le SYNDEAC, est la réponse la plus adaptée pour assurer la place des régions et des communes dans le développement culturel et le soutien de la vie artistique. C'est aussi la garantie de ne pas perdre le soutien assuré jusqu'ici par les départements malgré leur disparition. Cela peut également favoriser une implication renforcée des intercommunalités et métropoles.

Nous sommes à un moment historique de maturité d'un secteur fortement soutenu par la puissance publique. La réduction de la dépense publique ne doit pas devenir la disparition annoncée des politiques publiques de la culture. La décentralisation doit rester la promesse du développement d'un secteur porteur de sens, d'émancipation individuelle et collective, ainsi que de retombées économiques et d'emplois qualifiés non délocalisables.

## ASSURANCE CHÔMAGE

### Comité de suivi de la réforme de l'intermittence

Dans un positionnement offensif sur ce dossier primordial de l'assurance chômage, le SYNDEAC est membre historique du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence, qui réunit de nombreuses organisations du secteur culturel et des parlementaires de tout bord depuis plus de dix ans. Cette instance informelle inédite a été un lieu d'élaboration d'une plate-forme commune de préconisations [voir encadré page 11]. Malgré les nuances sur le niveau de certains curseurs (comme la hauteur du plafond de cumul salaires + indemnités ou le dé plafonnement des cotisations), les organisations membres défendent un même modèle alternatif à celui en vigueur depuis 2003 et la nécessité d'une réforme juste et durable. C'est ce qu'a défendu le SYNDEAC bien en amont du début des négociations annoncées de la nouvelle convention d'assurance chômage en étant auditionné en 2013 à l'Assemblée nationale par la mission Kert-Gille et au Sénat par la mission Blondin. Ces travaux parlementaires ont complété toutes les préconisations préalables permettant d'envisager des solutions plus équilibrées que ce qui existait et a finalement été aggravé cette année.

## Rapport d'étude Grégoire-Pilmis

Le SYNDEAC a également commandé une étude à deux chercheurs du CNRS spécialistes de l'intermittence, Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis, pour modéliser et évaluer les contre-propositions du Comité de suivi. Cette étude, rendue publique le 13 février 2014, mesure pour la première fois les effets de ces préconisations en comparant le modèle actuel avec ce modèle alternatif, qui s'avère moins coûteux tout en étant plus juste et équitable. Deux mesures indissociables garantissent plus de stabilité aux salariés intermittents tout en privilégiant l'accès à l'indemnisation pour les plus précaires qui en ont le plus besoin : la date anniversaire fixe avec un seuil de 507 heures sur 12 mois et le plafonnement annuel de cumul des salaires et indemnités chômage. Plutôt que durcir les conditions d'éligibilité en augmentant le nombre d'heures exigées sur la période de référence, ce qui sanctionnerait les plus fragiles, on rétablit ici plus de justice sociale et d'efficacité du régime d'indemnisation. D'autres préconisations participent à la cohérence et à l'équité du système, ainsi qu'à la sécurisation des parcours professionnels (indemnité journalière minimale et maximale, prise en compte des périodes de congés maladie et maternité sans discrimination, prise en compte de 169 heures maximum d'enseignement, d'action culturelle et de transmission des savoirs dispensés, des heures de formation reçue).

## Négociations de la nouvelle convention

De nouvelles négociations interprofessionnelles étaient prévues début 2014 en vue d'une nouvelle convention d'assurance chômage. Dès le mois de février, le MEDEF et la CGPME ont annoncé leur intention de faire disparaître les règles spécifiques des annexes 8 et 10. Plusieurs manifestations et actions ciblées à Paris et en régions ont permis de les faire reculer sur cette volonté initiale et d'obtenir une intervention du gouvernement pour empêcher ce démantèlement. Mais, malgré le vœu de la ministre de la Culture que soient prises en compte les propositions émanant des organisations professionnelles du secteur, celles-ci ont été volontairement ignorées lors des négociations paritaires, ce qui a compromis toute réforme en profondeur.

L'accord signé le 22 mars 2014 par le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CFDT, FO et la CFTC représente une réforme particulièrement néfaste pour notre secteur d'activité, avec une nouvelle hausse de cotisations (de 10,80% à 12,80%) aux lourdes conséquences sur l'emploi, particulièrement pour les plus petites entreprises, dont les compagnies. Les autres mesures sont aussi au détriment des salariés les plus précaires : un différé d'indemnisation aux effets dévastateurs, même à des niveaux de revenus et d'activité modestes, et un plafonnement mensuel du cumul des salaires et indemnités chômage rendu quasiment inopérant par son niveau et inéquitable par sa mensualisation. Surtout, ces mesures viennent se superposer aux dispositions en vigueur depuis 2003 qui avaient déjà prouvé leur injustice et leur inefficacité.

## Mobilisations contre l'agrément

Suite à cette signature de la nouvelle convention par une majorité de syndicats interprofessionnels, les mobilisations qui avaient déjà tenté de l'empêcher se sont élargies à travers tout le pays, à une fréquence et une intensité supérieures. Des milliers de professionnels ont régulièrement fait grève et manifesté pour réclamer le non-agrément de cet accord funeste par le gouvernement. Le mouvement social s'est étendu en juin aux premiers festivals d'été comme *Le Printemps des comédiens* à Montpellier en grève reconduite pendant toute sa durée ou *Uzès Danse* entièrement annulé. Plus de 120 responsables politiques, élus locaux et parlementaires ont interpellé le ministre du Travail et le Premier ministre par courrier ou par questions au Parlement pour demander que le texte ne soit pas agréé et qu'une autre réforme soit mise en œuvre. Le 4 juin, une tribune signée par plus de 250 directeurs d'établissements culturels, de compagnies et de festivals, membres du SYNDEAC, est parue dans *Libération*. D'autres tribunes, points de vue et interpellations ont eu lieu durant tout le mois de juin, dans les médias ou lors d'événements publics. Malgré ce large mouvement professionnel et politique, l'agrément a été délivré le 26 juin 2014, permettant l'application des nouvelles règles dès le 1er juillet. Cela a relancé de plus belle la mobilisation professionnelle avec d'importantes perturbations dans les festivals d'été, comme à Avignon, Aix, Marseille, Châlons... Pourtant le gouvernement a pris conscience, grâce à cette mobilisation, des enjeux de l'application brutale de cet accord pour tout notre secteur.

Manuel Valls a donc annoncé la suspension de la mesure la plus décriée, le nouveau différé d'indemnisation. Cette compensation exceptionnelle auprès de Pôle Emploi reconnaît en creux l'injustice de cette mesure, dont aucun des signataires n'avait anticipé les effets. Le Premier ministre a également confié à trois personnalités – la professionnelle du secteur Hortense Archambault, l'ancien directeur général du Travail Jean-Denis Combexelle et le député Jean-Patrick Gille – une mission de concertation et de proposition pour « bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle ».

## Concertation tripartite

Cette concertation ouverte par le gouvernement, qui correspond sensiblement à ce que réclamaient historiquement les parlementaires et organisations professionnelles membres du Comité de suivi, réunit les représentants des salariés et des employeurs du secteur, les organisations paritaires siégeant à l'UNEDIC et les représentants des pouvoirs publics. Ses travaux ont commencé en juillet et reprendront en septembre 2014. Le SYNDEAC a obtenu d'y participer en son propre nom, ce qui lui assure une singularité de parole et de positionnement, convergente mais indépendante des fédérations (FESAC, FEPS) et du Comité de suivi. Les deux premières réunions de cette concertation ont porté sur la précarité des parcours professionnels et les logiques d'optimisation, permettant de pointer des chantiers structurants pour l'emploi dans le secteur et les dérives de Pôle Emploi et du GUSO. Des groupes de travail seront réunis à partir de septembre afin de régler ces problèmes. La troisième table ronde a porté sur l'architecture du dispositif d'assurance chômage des intermittents, permettant de faire entendre les propositions du Comité de suivi, de les défendre dans leur cohérence et de prévoir leur contre-expertise chiffrée à partir d'un accès direct à toutes les données brutes des caisses sociales. Ce modèle alternatif a été au cœur des discussions, tant à travers la plate-forme défendue en commun que par les propositions précises portées par les organisations présentes (SYNDEAC, CGT-Spectacle, CIP, UFISC). La quatrième réunion a porté sur la gouvernance de l'Unédic : le modèle actuel de négociations et de représentativité a été remis en cause. Il a aussi été question du maintien des annexes 8 et 10 au sein de la solidarité interprofessionnelle. Nous avons réaffirmé qu'aucune amorce de caisse autonome ne saurait voir le jour sans remettre en cause le principe même de la solidarité interprofessionnelle et des annexes spécifiques qui y sont liées. Nous distinguons deux nécessités bien différentes : d'une part que l'assurance chômage assure des droits sociaux décents pour tous et en particulier aux travailleurs à emplois discontinus, d'autre part que l'Etat et les collectivités territoriales maintiennent leurs engagements et développent le financement de la création et de l'emploi dans le secteur culturel. En clôture de cette première phase de travaux, le Comité de suivi a demandé au Premier ministre de veiller à la bonne mise en œuvre de ses engagements de « refondation », d'une « solution durable, originale et équilibrée », en mettant en place au plus tôt un calendrier de renégociation pour garantir l'aboutissement de ce processus fragile mais indispensable.

## PRÉCONISATIONS DU SYNDEAC

*Dans l'architecture du régime d'assurance chômage défendue par le SYNDEAC, on distingue 4 piliers principaux :*

### PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ET SEUIL D'ÉLIGIBILITÉ

L'indemnisation de l'assuré est recalculée chaque année à la même date, lui permettant d'avoir une meilleure visibilité de ses temps de travail et de sa précarité. La date anniversaire remet les compteurs à zéro, ce qui n'est pas le cas dans le système actuel de capitalisation qui prévoit 243 jours d'indemnisation, sur une durée indéfinie, quelques soient les revenus perçus. La date anniversaire sert donc de régulateur, permettant que des indemnités soient versées uniquement dans les 12 mois à venir.

Le seuil actuel de 507 heures en 10 mois pour les techniciens et en 10,5 mois pour les artistes ne correspond pas à la réalité du marché du travail et nombreux sont ceux qui sortent très régulièrement du système avant de pouvoir ouvrir de nouveaux droits. La principale conséquence est une tendance à la déprofessionnalisation, qui se traduit par l'instabilité des engagements professionnels et le manque de disponibilité des salariés qui cumulent plusieurs projets, en abandonnent certains pour d'autres mieux rémunérés, etc.

**Le SYNDEAC préconise une date anniversaire fixe avec un seuil de 507 heures sur une période de référence de 12 mois ouvrant droit à une période de 12 mois d'indemnisation.**

### PLAFONNEMENT DU CUMUL SALAIRES + INDEMNITÉS

Il s'agit de supprimer la règle du décalage en vigueur en la remplaçant par une « capacité à indemnisation » basée sur le salaire réellement perçu dans le mois. En clair, dès que la somme des salaires ou cachets dépasse ce plafond, le salarié ne touche plus d'allocations, alors qu'aujourd'hui il peut tout à fait cumuler un salaire très élevé et des indemnités les jours où il ne travaille pas. Un plafond mensuel n'est pas adapté à des intermittents qui, par définition, ont une activité irrégulière. Ce plafond doit être annualisé, en lien avec la date anniversaire fixe, afin de lisser les variations d'emploi.

**Le SYNDEAC propose que le plafonnement annuel soit équivalent au cumul annuel de l'indemnité journalière maximale (365 x 106,62€ actuellement).**

### FRANCHISE D'INDEMNISATION

La question sensible d'un différé d'indemnisation est au cœur des réactions à l'accord signé en mars 2014 parce qu'il touche des salariés qui n'étaient pas concernés par l'ancienne formule (avec un abattement de 30 jours). Le principe d'un différé rejoint celui d'une franchise, la principale différence étant que le premier s'applique sur des droits glissants (comme le système en vigueur depuis 2003) alors que la seconde s'applique sur une période d'ouverture de droits. Dans ce cas, les indemnités ne seront jamais perçues. La question est donc à relier directement à celle du plafonnement du cumul salaires + indemnités, avec le même objectif de solidarité et de valorisation de l'activité salariée.

**Le SYNDEAC propose de revenir à l'ancienne formule de franchise avec un abattement de 30 jours.**

### TAUX ET ASSIETTE DE COTISATIONS

Les entreprises et salariés intermittents du spectacle ont depuis 2002 un taux de cotisations majoré par rapport au régime général, sur la base d'un doublement du droit commun (10,80% au lieu de 5,40% et depuis le 1er juillet 2014 12,80% contre 6,40%). Cette exception a pour but de faire supporter une partie du surcoût de l'indemnisation spécifique des intermittents aux usagers (employeurs et salariés). Cela n'empêche pas que les entreprises soient également assujetties depuis juillet 2013 à la majoration supplémentaire de 0,5% sur les contrats courts issue de l'ANI de janvier 2013 pour recours.

A partir de cette situation déjà tendue pour les cotisations patronales et salariales, toute nouvelle réflexion de variation de l'assiette de cotisation, par la suppression de l'abattement forfaitaire et par le déplafonnement total ou partiel des cotisations doit s'envisager à coût constant, pour ne pas affecter davantage la rémunération du travail.

**Le SYNDEAC préconise de reprendre le taux à 10,80% mais de supprimer l'abattement et de déplafonner l'assiette de cotisations.**

*Par ailleurs, d'autres principes sont importants par leurs répercussions sur les pratiques d'emploi et les droits sociaux des salariés :*

### PRISE EN COMPTE SANS DISCRIMINATION DES CONGÉS MALADIE ET MATERNITÉ

Il est très important de revenir sur un certain nombre de dispositifs concernant la maladie et la maternité, qui ne doivent être pénalisantes pour l'assuré. Ces périodes doivent être prises en compte dans le calcul des heures pour ouvrir de nouveaux droits.

**Le SYNDEAC propose de prendre en compte sans discrimination les périodes de congés maladie ou maternité à raison de 5,6 heures par jour dans le décompte des heures éligibles pour l'accès à indemnisation.**

### PRISE EN COMPTE ÉLARGIE DES HEURES DE FORMATION ET TRANSMISSION

Le SYNDEAC revendique un droit à la formation pour le salarié, comme le droit à la transmission par celui-ci. Les artistes et les techniciens sont de plus en plus sollicités pour des activités d'« action culturelle » et de « transmission des savoirs ». Pour que ces heures soient valorisées au titre des annexes 8 et 10, il faut actuellement que l'établissement qui emploie les artistes et les techniciens soit agréé. Sans agrément, les heures de transmission, déclarées au régime général, ne sauraient être prises en compte ; et même avec l'agrément, elles ne sont pas prises en compte au-delà de 55 heures sur la période. Il faut permettre aux salariés intermittents de mieux répondre aux multiples sollicitations sans perdre des heures pour l'ouverture de droits ou sans risquer de basculer au régime général, en reconnaissant leur mission qui se partage entre création et transmission.

**Le SYNDEAC propose de prendre en compte, par les règles de coordination, un maximum de 169 heures de formation reçues et des heures d'enseignement, d'action culturelle et de transmission des savoirs dispensées.**

## MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Le gouvernement a lancé à la rentrée 2013 la Modernisation de l'Action Publique, programme interministériel d'évaluation et d'amélioration des politiques publiques. Le SYNDEAC a pris part aux concertations avec la DGCA dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique en faveur du spectacle vivant. En collaboration avec les associations sectorielles (Association des Scènes Nationales, ACID, ACCN, ACDC, Territoires de Cirque...) et des groupes de travail au sein du syndicat (compagnies, musique, marionnette...), nous avons nourri le processus de diagnostic d'une importante synthèse des éléments ciblés par chaque domaine artistique et chaque type de structure.

Lors de la présentation des scénarios de réformes, nous avons reconnu que les priorités déterminées étaient déjà au cœur des préoccupations et des actions de chacune de nos structures (une meilleure efficacité en termes d'emploi, le renforcement du service rendu à la population et le soutien à la diversité culturelle) et même que certaines pistes évoquées par nous-mêmes pour l'amélioration des dispositifs de soutien à notre secteur étaient reprises (comme l'association d'artistes aux lieux labellisés, les aides aux compagnies avec lieux, la solidarité inter-générationnelle, la consolidation de la capacité de production, le renouvellement et le développement des talents, l'accompagnement de la recherche et de la création...). Mais nous avons dénoncé le contexte d'appauvrissement économique et de renoncement au développement, entériné dans ce rapport qui résume toute recherche « d'efficacité et d'efficience des interven-

tions du ministère » à une série de mesures normatives aboutissant à la fragilisation du tissu artistique et à une diminution importante du nombre de compagnies, d'artistes et d'œuvres artistiques. Comme nous l'avions pointé dès le début de cette démarche de Modernisation de l'Action Publique, toute idée de réforme des dispositifs de soutien à nos activités de création artistique est inconcevable sans déploiement de moyens augmentés. Ce développement économique doit être un préalable à l'élaboration nécessaire de dispositifs nouveaux ou optimisés, garantissant ainsi qu'ils ne remettront pas en cause les fondamentaux de nos métiers patiemment élaborés au cours des dernières décennies, mais construiront les conditions de l'avenir de notre secteur.

Par ailleurs, nous avons constaté que tout le processus de Modernisation de l'Action Publique au sein de la DGCA s'est opéré sur son seul périmètre d'actions, sans prendre en compte les politiques publiques décentralisées investies sur ce champ. Que ce soit dans le diagnostic des dispositifs de soutien en faveur du spectacle vivant, comme dans les scénarios d'amélioration de ces dispositifs ou d'élaboration de nouveaux, les autres aides publiques provenant des collectivités territoriales n'ont fait l'objet d'aucune évaluation partagée, alors même que notre secteur est largement bénéficiaire de financements croisés sur la base d'une compétence partagée. Nous avons également alerté les services du ministère de la Réforme de l'Etat de cette grave lacune, en contradiction avec le mouvement de réforme de la décentralisation et de clarification des compétences qui se mène en parallèle.

## LOI D'ORIENTATION

La loi d'orientation sur la création artistique, réclamée par le SYNDEAC depuis une dizaine d'années, est toujours en attente d'être présentée au Parlement. Les modalités du dialogue engagé avec les organisations professionnelles et les opérateurs publics nous ont paru bien insuffisantes, offrant trop peu de visibilité quant aux détails de certaines parties pourtant essentielles et aux délais de finalisation du texte. Revenant sur le dessein initial de cette loi consacrée à la création artistique, la Ministre a décidé d'inclure le numérique dans cette loi, peut-être maintenant le patrimoine. Cette fusion de textes préparés par des directions différentes au sein du Ministère occasionne de nouveaux retards dans la présentation au Parlement du projet de loi et représente un risque, au moment du débat parlementaire, de détournement des enjeux initiaux du texte sur le spectacle vivant et les arts plastiques.

► **Labels** : le texte évoque l'ensemble des structures mais ne cite pas la liste des labels actuels ou nouveaux, contrairement à ce que nous avons réclamé avec acharnement. C'est finalement par un décret en Conseil d'Etat que le Ministère souhaite clarifier les missions des labels existants, option insatisfaisante même si elle offrirait une base juridique plus solide que les circulaires ministérielles qui encadrent actuellement nos structures.

► **Décentralisation** : la loi d'orientation est l'occasion de mieux coordonner l'action publique de soutien à l'art et à la culture par un dialogue renforcé entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales en vue de l'élaboration d'un pacte territorial de développement artistique et culturel, en association avec les organisations professionnelles. Ce

nouvel espace de coopération des politiques publiques est indispensable dans le contexte de réforme territoriale qui se met en œuvre.

► **Emploi - formation** : le texte est bien insuffisant sur la permanence artistique, la pérennisation d'un régime spécifique d'assurance chômage et la formation professionnelle.

► **Amateurs** : toujours en cours de discussion, cette partie doit nous permettre de mieux cerner les champs professionnel et amateur sans affecter la présomption de salariat, tout en rendant possible la mixité des interprètes sur les plateaux, reconnaissance de la légitimité artistique de certains projets à laquelle nous sommes attachés.

Nous continuons à défendre la présentation rapide du projet de loi devant le Parlement, aujourd'hui envisagée au printemps 2015. Lors du débat parlementaire, nous soutiendrons les amendements de députés et sénateurs qui permettraient de corriger les faiblesses de ce texte.

## CHANTIER PRIORITAIRE SUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Madeleine Louarn a profité de son premier rendez-vous avec la ministre de la Culture, le 18 octobre 2013, pour lui proposer deux chantiers prioritaires, l'un sur les équipes artistiques et l'autre sur l'Île-de-France, que la Ministre a accepté de lancer entre ses services et notre syndicat.

Le chantier sur les équipes artistiques, synthèse des travaux réalisés en interne depuis de nombreuses années, doit être l'occasion de mieux mesurer la place primordiale des compagnies en matière d'emploi artistique et leur forte implication territoriale, de mieux cerner les difficultés de structuration et de visibilité. Les artistes et compagnies indépendantes peinent de plus en plus à trouver une légitimité durable ainsi que des moyens directs et pérennes pour remplir leurs missions de création et de développement culturel. Il est aujourd'hui indispensable de revoir les dispositifs d'aides directes de l'Etat aux équipes artistiques, afin de mieux prendre en compte la diversité des parcours et de répondre aux changements majeurs intervenus depuis 15 ans : augmentation sensible du nombre de compagnies, coexistence de quatre générations d'artistes, volontés de parcours individuels ou de projets isolés... L'Etat et les collectivités territoriales doivent trouver un nouvel espace de co-construction des politiques publiques de soutien aux équipes artistiques. Les réseaux professionnels doivent mieux s'articuler et encadrer leurs pratiques pour garantir la liberté indispensable à chaque artiste ainsi que les conditions optimales de création et de diffusion des œuvres. L'emploi artistique et technique connaît une précarité accrue par les difficultés grandissantes à boucler une production et à cumuler des dates de tournée. Pour ne pas reposer abusivement sur le régime d'assurance chômage des intermittents, l'emploi au sein des équipes artistiques indépendantes doit bénéficier de mesures volontaristes de soutien et d'une meilleure coordination des dispositifs entre tous les pouvoirs publics. L'emploi est l'enjeu central des 10 mesures présentées par le SYNDEAC au Ministère et aux collectivités territoriales en vue d'une application rapide pour répondre à l'urgence de la situation artistique, sociale et économique [voir encadré page 13].

## 10 MESURES D'URGENCE POUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES

### AIDES DIRECTES DE L'ÉTAT

Les équipes indépendantes ont besoin d'une hausse sensible des moyens consacrés par l'Etat. Actuellement d'environ 55 millions d'euros, ces crédits du programme Création (131) doivent connaître un développement qualitatif et quantitatif, en étant portés à 100 millions d'euros et en augmentant le nombre de bénéficiaires.

► **Respecter et réévaluer les planchers d'aides fixés par l'Etat** pour mieux correspondre à une part significative du budget de création ou de fonctionnement.

► **Revoir et développer l'échelle des aides octroyées par l'Etat** pour en concerner un plus grand nombre par des réponses mieux adaptées à chaque situation et projet : une aide au compagnonnage, une aide à la maquette, une aide au projet, une aide au fonctionnement, une aide au conventionnement, une aide aux lieux de résidences pluri-disciplinaires pour soutenir les équipes qui mettent régulièrement leur lieu à disposition d'autres artistes, une aide centralisée de compagnie nationale pour reconnaître des artistes majeurs avec des engagements de transmission, une aide centralisée en sortie de direction d'établissement pour les directeurs artistiques repassant en compagnie.

► **Encourager le compagnonnage et la transmission inter-générationnelle** par les équipes expérimentées déjà reconnues par l'Etat dans le cadre d'une convention pluriannuelle moyennant un financement spécifique.

### AIDES CROISÉES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans la nouvelle étape de décentralisation, il faut définir une compétence culturelle obligatoire partagée et améliorer la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi qu'entre ces

dernières. L'accompagnement des artistes par la puissance publique doit se développer par les aides directes comme sur les questions périphériques d'implantation territoriale, de recherche ou d'éducation artistique.

► **Soutenir les lieux de résidences pluri-disciplinaires gérés par des artistes** et accueillant les projets d'autres équipes. Pensés pour les premiers temps d'un projet artistique, ces lieux peuvent être considérés comme une maille de la chaîne de création, complémentaire des lieux institutionnels, avec des objectifs d'accueil en contrepartie d'aides ciblées de l'Etat et des collectivités territoriales

► **Développer les liens entre les secteurs artistique et scientifique/universitaire** pour des recherches communes sur plusieurs années par une labellisation des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

► **Développer les jumelages en milieu scolaire**, qui s'expérimentent depuis plusieurs années en collèges à l'initiative de départements, offrant aux élèves une présence régulière et marquante d'artistes associés à l'établissement scolaire. Ces initiatives doivent se généraliser et s'étendre au primaire et au lycée par des partenariats entre les deux ministères et les collectivités territoriales.

### STRUCTURATION DU SECTEUR PROFESSIONNEL

Le secteur professionnel a lui-même à faire évoluer ses pratiques. En prenant en compte des nouveaux critères, les inflexions décrites ici peuvent être des choix déterminants pour améliorer la situation des équipes artistiques et leurs relations au reste du réseau des structures de production et de diffusion. Certaines mesures nécessitent des incitations financières, d'autres d'ordre moral doivent entrer en vigueur dans les pratiques professionnelles.

► **Améliorer la diffusion au niveau national** par l'extension du dispositif incitatif de Charte de diffusion interrégionale, réunissant déjà cinq agences régionales avec l'ONDA. Chaque saison, les partenaires de la Charte unissent leurs capacités d'expertise et d'animation des réseaux ainsi que leurs moyens financiers pour soutenir la diffusion de spectacles qu'ils ont sélectionnés collectivement.

► **Associer systématiquement des artistes aux lieux labellisés par l'Etat** en définissant et en encadrant mieux les résidences de création avec des minima en nombre de jours, en nombre d'heures quotidiennes d'occupation exclusive d'un espace de travail et la prise en charge des défraiements de l'équipe. Pour aller plus loin dans l'implication des artistes à la vie de ces lieux, chaque établissement labellisé devrait proposer une association à au moins une équipe artistique ou un artiste indépendant.

► **Clarifier la définition de coproduction** par des contrats où l'ensemble des partenaires définit son degré d'implication (apport financier, suivi de production et de diffusion, aide à la réalisation, résidence...). La nature des risques artistiques et financiers impose une terminologie appropriée (entre producteur délégué, coproducteur, soutien en production) et le respect de planchers de coproduction.

► **Reconnaître le statut de directeur artistique** des metteurs en scène, chorégraphes ou directeurs musicaux qui font le choix de l'intermittence comme cadre social de déclaration de leur travail. La reconnaissance d'une responsabilité artistique et morale permanente n'est pas contraire à ce cadre salarié irrégulier, ce qui devrait être reconnu par Pôle Emploi. Lorsque l'activité d'une compagnie est soutenue, il est important de favoriser la mise en place de CDI pour les directeurs artistiques par un soutien de la puissance publique.

## COMMISSION "VOLUME D'EMPLOI"

Travaux de la commission de suivi paritaire de l'accord relatif au volume d'emploi des artistes interprètes dans le CDN du 26 mai 2003.

Comme stipulé dans l'accord, la commission de suivi se réunit deux fois par an sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication. Chargée de suivre l'application de l'accord, elle analyse les difficultés qui peuvent apparaître dans la mise en œuvre des obligations des CDN à travers les indicateurs prescrits et peut les faire évoluer.

La dernière réunion a eu lieu le 7 juillet 2014. A partir de documents d'appréciations dont les données sont collectées par le ministère de la Culture et de la Communication et transmis aux partenaires les principaux constats ont été :

► Les questions de méthode de collecte des données systématiquement retraitées par le Ministère feront l'objet d'une réunion avec les administrateurs des CDN à l'automne afin d'unifier, de sécuriser et d'unifier les informations.

► Et comme lors de la précédente réunion les premiers articles de l'accord relatifs aux budgets sont tenus mais ceux directement liés aux volumes d'emplois subissent une nouvelle dégradation.

Les directeurs conscients de cette érosion souhaitent mener une réflexion collective sur le sujet à l'automne afin de permettre une meilleure prise en compte de la permanence de l'emploi des artistes.

## CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ (CNV)

Le SYNDEAC siège au sein de plusieurs instances du CNV : au conseil d'administration, où notre représentant affirme régulièrement les positions du syndicat en rappelant les missions de service public de nos entreprises adhérentes, au conseil d'orientation, instance de réflexion et d'avis sur les évolutions du secteur et les activités du CNV, au comité des programmes et dans les dix commissions spécialisées chargées de la mise en œuvre des programmes d'aides du Centre.

Par deux fois en décembre 2013 puis en janvier 2014, le conseil d'administration du CNV a refusé de voter le budget, en raison d'un abaissement des recettes lié à la taxe fiscale sur la billetterie des spectacles de musiques actuelles et de variétés. La loi de finance initiale prévoyait que l'excédent de perception au-delà de 24 M€ soit directement reversé à Bercy (au lieu de 27 M€ préalablement). Avec l'appui de la ministre de la Culture, le conseil d'administration a demandé un relèvement de ce plafond. Cette mobilisation a été suivie d'effets car le gouvernement a proposé au Parlement, à l'occasion de la loi

de finances rectificative 2014, le relèvement du plafond de la taxe perçue par le CNV. Le plafond de cette taxe est ainsi fixé à 28 M€ pour l'année 2014. Toutefois la revendication du déplafonnement total demeure, et plus particulièrement dans la perspective d'une refondation du CNV.

En effet à l'occasion du MIDEM, Aurélie Filippetti a annoncé l'élargissement des missions et une réorganisation profonde du CNV. Il s'agirait d'intégrer les problématiques et le soutien aux musiques enregistrées, et d'inclure les fonctions ressources du Bureau export et de l'IRMA (rappelons que le SYNDEAC s'est fermement opposé à la décision de suppression de trois centres d'information de l'IRMA en 2014).

Si le secteur se réjouit plutôt de cette perspective (sous réserve de nouveaux financements pour ces missions), le SYNDEAC demeure très vigilant. Il est à craindre, comme en son temps pour le projet de Centre national de la musique, l'absence de financement du projet ou que ce financement entraîne une baisse des aides en direction du secteur musical, mais aussi le déplacement du cœur de mission du CNV vers l'industrie musicale et non le spectacle vivant. Le ministère de la Culture souhaite intégrer la réforme du CNV dans la loi relative à la création artistique sous forme d'amendements gouvernementaux, le projet devrait être prêt pour le vote du PLF 2015.

Au printemps 2014, le CNV a renouvelé sa gouvernance pour 3 années, à l'identique à la demande de la Ministre afin de favoriser une transition simplifiée, « les perspectives d'évolution du CNV [devant] intervenir à court terme ». Par ailleurs, suite au départ en retraite de Jacques Renard, la direction du CNV a été confiée le 10 juillet 2014 à Philippe Nicolas.

L'un des enjeux du groupe de travail musique du SYNDEAC, en concertation avec nos représentants au sein des différentes instances du CNV est bien d'interpeller le ministère de la Culture afin d'obtenir des réponses plus précises concernant ce projet et d'exposer leur vision d'un établissement public de soutien aux musiques actuelles dans toute leur diversité.

## EUROPE

### Nouvelle impulsion

La Cellule Europe est constituée au sein du SYNDEAC en 2009 en tant que groupe de réflexion et d'information sur les questions européennes et réunit les adhérents désireux d'approfondir les enjeux à l'échelle communautaire. A l'occasion de l'élection du nouveau Conseil National en septembre 2013, Hélène Cancel a mis en évidence la nécessité de poursuivre ce travail dans le cadre de la délégation des politiques publiques et coordination interrégionale qu'elle dirige. Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées au cours de cette année : des réunions internes, des rencontres extérieures et des ateliers ouverts à tous les adhérents.

Le SYNDEAC est un acteur important dans la construction d'une politique culturelle forte en Europe et l'identification des moyens disponibles pour le secteur du spectacle vivant. Les mécanismes de l'agenda européen sont tels qu'il est apparu impératif que le SYNDEAC sorte de la réaction a posteriori, repense son vocabulaire, alimente son travail de lobbying de pensée, de valeurs, de contenus. Il est

apparu très clairement que le plus efficace levier est celui d'une action concertée avec d'autres groupes de la société civile (Culture Action Europe, Relais Culture Europe) pour construire une approche culturelle qui soit politique et sociétale. De plus, le SYNDEAC envisage d'articuler le travail des questions fortes du syndicat dans une dimension européenne, en n'isolant pas en interne un « bureau européen » mais en irriguant les autres services.

### Relais Culture Europe

Ce partenariat avec Relais Culture Europe (structure d'appui à l'information, l'action et à la réflexion européennes des acteurs culturels et créatifs ; point de contact Culture de l'Union européenne en France) nous a permis de proposer des moments de réflexion et d'information lors des journées de rencontres organisées cette année :

#### ► Audition des candidats aux élections européennes : « Quelle place pour la culture dans votre programme électoral européen ? »

Il est apparu capital au SYNDEAC de pouvoir redéfinir ses positions, ses partenariats et énoncer ses priorités pour les questions européennes dans un environnement international qui nous pose une série de questions autour de l'inter-culturelité, de la religion, de l'identité, du rapport au monde. C'est pour cette raison que le SYNDEAC s'est invité dans le débat public en organisant une audition des candidats aux élections européennes, qui visait principalement à vérifier que la Culture était un sujet pour eux et le sera lors du mandat à venir, qui ne concernera pas tant la mise en œuvre des programmes 2014-2020 que l'élaboration de leur stratégie pour 2030 dans un contexte économique, social et politique très difficile. Des représentants des trois grandes forces politiques de la gauche française ont répondu présents : Karine Gloanec-Maurin (PS), Ghislaine Glasson-Deschaumes (EELV) et Raquel Garrido (Front de Gauche). Les vidéos réalisées sont disponibles sur le lien : <http://www.dailymotion.com/SYNDEAC>.

#### ► Réunion à Avignon : « Région, autorité de gestion des programmes européens »

Cette rencontre a été organisée le 9 juillet 2014 à Avignon en partenariat avec Pascal Brunet, directeur de Relais Culture Europe, et Gérard Peltre, président de l'Association internationale Ruralité Environnement Développement (R.E.D.) réseau rural européen d'acteurs et institutions publics et privés, reconnu par la Commission européenne, qui milite en faveur d'un développement équilibré et durable entre pôles ruraux et pôles urbains.

L'Union Européenne s'engage sur 2014-2020 dans une nouvelle période d'investissement sur les territoires européens à travers sa politique de cohésion. La culture est un levier essentiel de l'idée même de cette politique à l'échelle interrégionale et transfrontalière. Il y a pour les acteurs culturels un enjeu essentiel à ce que la culture demeure une des priorités de ces programmes à venir, qu'elle conserve une place de choix au sein des programmes que les régions sont en train de définir.

Pour rester force de propositions à tous les échelons d'action (local, régional, national et européen), le SYNDEAC doit renforcer son dispositif de réflexion, de formation, de construction de politiques, d'expertise des membres comme des collaborateurs du syndicat, nos alliances entre secteurs d'activité (éducation, social, autres champs culturels, recherche...) et

avec d'autres acteurs culturels au niveau européen. Faire passer nos idées se réalise par la participation aux dispositifs de définition de programme à l'échelle locale, la participation à la définition et au suivi des programmes opérationnels régionaux qui vont se croiser avec la nouvelle architecture territoriale, l'intervention directe auprès des directeurs de programme de la Commission, la mise en place des ateliers de formation aux rouages des processus européens, la réponse aux appels d'offre et aux consultations lancés par la Commission, l'accompagnement de députés européens prêts à défendre nos idées et valeurs, la défense de la dimension culturelle dans l'ensemble des politiques européennes, sur la base des traités existants comme la Charte des droits fondamentaux.

## Culture Action Europe

Le SYNDEAC est membre actif de Culture Action Europe (plateforme qui agit comme une ONG par la voie du lobbying au niveau des institutions, pour défendre le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen). A la suite du rendez-vous de Madeleine Louarn, Alain Herzog et Emanuela Moraru avec Luca Bergamo et Philippe Fanjas, directeur d'AFO, le 19 novembre 2013, nous avons noté un certain infléchissement des orientations de CAE. Cette association est actuellement un lieu de diffusion des informations actualisées sur les politiques et législations européennes ayant ou étant susceptibles d'avoir un impact sur le développement culturel des sociétés européennes et du projet européen, d'échange et de communication des idées et débats relatifs aux politiques européennes. Cette association est avant tout un lieu de promotion de la culture comprise comme un facteur indispensable au développement durable.

Le SYNDEAC souhaite continuer à exister dans ce réseau, pour apporter une autre perspective à cette tendance, car c'est un lieu important de rencontre, de croisement, d'échange de pratiques, de formes de pensée, de réflexion relatives aux politiques européennes, un espace d'élaboration intellectuelle et groupe de pression.

### ► Rencontre des membres français de Culture Action Europe

La cellule Europe a pris l'initiative d'organiser le 24 mars 2014 à Paris une réunion de travail avec les membres français de cette plateforme, afin d'entrer en dialogue avec ses collègues. Ainsi, Luca Bergamo, secrétaire général de Culture Action Europe, et Philippe Fanjas, directeur de l'Association Française des Orchestres et coordinateur national de CAE, ont accompagné cette initiative. Cette réunion était destinée à faire le point des actions menées pour influencer les politiques européennes, par le biais des actions à court terme, tout en ayant une vision à long terme. Il a été décidé qu'il était nécessaire de créer un blog linguistique, se rencontrer régulièrement, échanger sur les actions et les initiatives entreprises pour définir un discours commun.

## Rendez-vous en régions

Les régions sont devenues « autorités de gestion » à partir de 2014, elles décident de la part allouée à la culture. Suite à l'adoption des cadres européens et nationaux, les négociations sont en cours ou en train d'être finalisées dans chaque région française autour des programmes opérationnels qui déterminent les axes prioritaires de chaque territoire.

Une vaste consultation a été entreprise par le SYNDEAC : une demande de rendez-vous a été adressée à tous les présidents de région, ainsi que leurs vice-présidents Europe et Culture. De nombreux rendez-vous ont été effectués avec des représentants des Conseils Régionaux. Le SYNDEAC a décidé de collecter l'ensemble des programmes opérationnels et de rédiger des fiches didactiques, accessibles sur le site du SYNDEAC.

Un travail collectif semble indispensable : les délégués en régions et les adhérents doivent jouer un rôle fondamental dans le partage des informations et surtout dans leurs expériences qui construiront des marges d'interprétation de ces programmes afin de s'écarter du « développement économique » pour trouver des possibilités d'accès aux fonds structurels pour les projets culture.

## Forum de Chaillot

Le SYNDEAC a participé les 4 et 5 avril 2014 au Forum européen de la culture organisé au Palais de Chaillot par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication. À cette occasion, des débats sur l'avenir des politiques culturelles en Europe ont permis d'aborder les principaux enjeux de politique culturelle à l'ère numérique : droits d'auteur, protection de la diversité culturelle, financement de la création, régulations, démocratisation culturelle, rôle du secteur culturel dans le développement et la cohésion sociale en Europe. À la suite des discussions autour de l'exception culturelle qui ont marqué le débat européen, cette rencontre a permis de réaffirmer l'importance de la culture et la place primordiale qui doit lui être consacrée au niveau européen, au regard notamment des nouveaux enjeux du numérique. Un conseil des ministres européens de la Culture a eu lieu à l'initiative de la Ministre et en présence du président de la République.

Par ailleurs, le SYNDEAC avait participé le 16 octobre 2013 à une réunion à la DGCA sur l'actualité européenne, où étaient abordés des sujets comme : Europe créative, droits d'auteur, aides d'état, etc.

## Projets européens des adhérents

Le groupe Europe a pointé la nécessité de procéder à un échange sur les projets des adhérents du SYNDEAC pour dégager une vision et une intelligence communes. C'est pour cela qu'une enquête a été lancée auprès de toutes les structures adhérentes qui développent un projet européen, afin de créer un espace de discussion autour de ces projets, en précisant les objectifs, les entrées, les budgets des projets. Une fiche synthèse a été rédigée et sera prochainement accessible sur le site du SYNDEAC. Ce travail permettra aux structures souhaitant développer des projets européens de se mettre en relation et de les construire ensemble.

## MANIFESTE EUROPÉEN ET PERSPECTIVES

La Cellule Europe propose un programme opérationnel pour 2015, ayant trois axes de travail dans la perspective de la période 2020-2030 : les rouages du processus décisionnel au niveau communautaire, la stratégie à mettre en place pour le champ culturel, les actions de lobbying à mettre en place de façon transversale pour le secteur public.

Le bref texte ci-dessous se propose de servir de base pour construire le programme stratégique de l'action du SYNDEAC en tant que possible acteur de la scène politique culturelle européenne. Le SYNDEAC l'a diffusé au Forum de Chaillot et souhaite le diffuser largement. Pour aller plus loin et pour poser un acte politique fort, le groupe Europe a décidé de le traduire dans les 28 langues européennes et dans d'autres langues internationales. A ce jour, nous avons traduit en anglais, français, roumain, italien, tchèque. Des traductions sont en cours en japonais, chinois, grec...

Le SYNDEAC a dégagé **6 axes thématiques majeurs** pour aller à l'encontre de la prédominance de l'idéologie libérale au sein de l'Europe, avec une vision quasi-exclusive du « tout économique ». Ce questionnement s'inscrit dans le strict champ culturel mais aussi en dehors, pour tenter de formuler d'autres voies, contribuer à structurer de nouvelles pensées face aux enjeux contemporains sociaux et sociétaux, environnementaux, technologiques, économiques et industriels.

### **RÉAFFIRMATION DES VALEURS HUMANISTES DE L'EUROPE**

L'exercice libre de l'art et le développement de la diversité culturelle, au sein de l'Europe comme à travers le monde, sont garants du respect des droits de l'homme sur lesquels la construction européenne prend ses fondements. Il garantit la connaissance, l'expression de modes de vie différents et respectés, l'expression des droits de l'homme et du citoyen, la promotion des langues, la défense de l'égalité des cultures comme des individus et des communautés, de l'égalité entre les sexes, en ce qu'il questionne en permanence les représentations collectives, conteste l'ordre établi pour lui-même,

interroge les codes du fonctionnement de toutes sociétés. La culture comme valeur de création d'un capital social versus un capital strictement marchand, par la capacité de coopération, de création d'un imaginaire collectif, le développement de la capacité à faire des choix communs, de se lier, d'avoir une perception historique commune, qui sont toutes des compétences culturelles par définition.

### **CRÉATION**

Il s'agit de réaffirmer la place centrale dans toute démarche culturelle de la création comme exercice premier de démocratie, dans son rôle de perturbateur du réel, de ferment de l'imaginaire, de critique sociale, d'innovation au même titre que la recherche fondamentale en science, de création de nouveaux langages et moyens d'expression. Quelles nouvelles définitions du rôle et de la place des artistes au sein des sociétés contemporaines voulons-nous défendre ?

### **ARTICULATION ART ET CULTURE**

C'est une dialectique qui doit être entièrement questionnée et donner lieu à de nouvelles formulations. On a assisté lentement à l'abandon de la promotion, de la défense de l'art pour lui-même sans motif de rentabilité. Le discours le plus positif repose aujourd'hui sur la justification d'une politique culturelle ayant une justification sociale, mais le plus souvent elle devient strictement économique. Il nous faut à la fois comprendre, « mesurer l'impact de l'expérience artistique » et renouveler notre vocabulaire pour contrer le discours du tout économique dans lequel nous sommes baignés malgré nous.

### **FORMULATION DE NOUVELLES SOLIDARITÉS**

La culture comme ferment démocratique : comment prend-t-elle part au développement de la société en élaborant de nouvelles solidarités ? Les artistes et les acteurs culturels aspirent à travailler à la coopération, aux échanges de pratiques et de savoirs, et contribuent ainsi à la diversité des langues européennes qu'ils revendiquent. Ils peuvent élaborer de nouvelles

solidarités entre les peuples et entre les cultures. Ces solidarités luttent contre les nationalismes, les racismes, l'enfermement, et sont le terreau d'un projet d'avenir renouvelé pour l'Europe. Elles doivent pouvoir prendre corps au travers de la circulation des œuvres comme des artistes, de l'accompagnement de leurs créations, de la traduction dans les langues diverses de l'Europe et du monde.

### **POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA CULTURE**

Au cœur d'une nouvelle économie de la culture, il nous faut refonder la légitimité de l'intervention publique pour la culture, les arts, l'éducation, la recherche scientifique, la santé, la citoyenneté, la garantie des droits de l'homme... La défense de la liberté et de l'épanouissement de l'art et de la culture est la garantie de la démocratie européenne. Elle est productrice de sens, individuel et collectif, elle est productrice de débat contre toute pensée hégémonique. L'homme ne doit plus être envisagé comme seul contributeur de la production économique mais comme finalité. Les politiques publiques visant alors à contribuer à son épanouissement et à son bien-être doivent être mesurées hors du seul champ de la satisfaction de ses besoins de consommateur.

### **ELABORATION LÉGISLATIVE AU SERVICE DU PROJET POLITIQUE**

Les objectifs politiques de l'Union doivent trouver leur concrétisation non seulement au travers de la rédaction des programmes européens eux-mêmes mais aussi à travers toute la panoplie législative. Des objectifs hors du champ de la compétition marchande de la culture entre les états doivent réaffirmer l'art et la culture comme valeurs et richesses intérieures de l'Union, appuyée sur une mesure sociétale plutôt qu'économique ; la politique culturelle européenne ne saurait se réduire à la régulation de la concurrence commerciale ou la compétitivité des industries culturelles. Elle doit assurer des conditions d'existence dignes pour les artistes comme pour tous les citoyens.

# LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE

## SOCIAL

### TRAVAUX SUR LE 3<sup>E</sup> CYCLE DE NÉGOCIATION

#### Etat des négociations en cours sur la convention collective

Comme nous l'écrivions dans le précédent rapport d'activité, l'accord de Branche du 24 juillet 2012, aboutissement du « second cycle de négociation » sur la CCNEAC, était en attente de son arrêté d'extension. Cet arrêté d'extension a finalement été publié le 14 novembre 2013 et publié au Journal officiel du 30 novembre 2013.

Pour mémoire, cet accord a modifié notre Convention collective sur de nombreux sujets : l'accès au temps partiel aménagé, la prise en compte de l'ancienneté des CDD non artistiques, la représentativité syndicale ainsi que le Titre XIII « dispositions spécifiques à l'emploi des artistes dramatiques » et le Titre XIV « dispositions spécifiques à l'emploi des artistes chorégraphiques ».

Cet accord contient également une liste de sujets que les partenaires sociaux ont estimé prioritaires et qui devront être abordés, à plus ou moins long terme, aux cours des futures négociations portant sur la CCNEAC. Parmi ces sujets figure la mise en place de mécanismes juridiques destinés à améliorer le dialogue social et à éviter les éventuels blocages de toute évolution future de la CCNEAC.

A cette fin, à la rentrée 2013, les partenaires sociaux ont continué à travailler sur une réécriture en profondeur de l'article I-2 de la CCNEAC qui contient notamment la procédure et la majorité requises pour proposer une modification de la CCNEAC.

Ces négociations ont donné lieu à des débats très animés car ce sujet est sensible et aborde des questions relatives au poids de chaque organisation syndicale et à son éventuelle capacité de blocage.

Comme nous l'écrivions l'année dernière, l'un des syndicats avait souhaité ajouter une clause prévoyant l'unanimité des signataires pour pouvoir simplement discuter de la révision de la CCNEAC. Cette demande avait bloqué les négociations pendant un temps.

Le 3 mars 2014, un accord a finalement été signé et étendu le 1<sup>er</sup> juin 2014. L'article I-2 est réécrit et dorénavant une modification de la CCNEAC pourra toujours être mise à l'ordre du jour et adoptée sans que l'unanimité des parties soit nécessaire.

Au cours de l'année, une organisation syndicale a proposé de négocier un avenant modifiant la rédaction de l'article V-12 de la CCNEAC relatif au montant de l'indemnité de départ à la retraite. Cette demande visait à intégrer dans la CCNEAC la nouvelle rédaction légale de cette indemnité mais aussi à s'orienter vers des montants conventionnels supérieurs à la loi.

Le collège employeurs de son côté reconnaît que l'article V-12 doit être réécrit pour se conformer à la rédaction légale (tout en soulignant que ces nouveaux montants s'appliquent déjà en vertu de la loi sans transposition conventionnelle), mais a pour le moment refusé d'adopter des montants conventionnels supérieurs à la loi. Les négociations sur ce sujet sont bloquées pour l'instant.

### NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DE BRANCHE SUR LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les négociations de Branche sur les salaires conventionnels se sont ouvertes en début d'année 2014, dans un contexte très difficile marqué par une très grande incertitude quant à l'ampleur des coupes budgétaires annoncées sur les financements publics et quant à l'issue des élections municipales. Les données dont nous disposions étaient très alarmistes (jusqu'à -17 % de réduction budgétaires). Les autres données étaient une inflation de 0,86 %, un SMIC revalorisé de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014, une hausse moyenne du traitement des

fonctionnaires de la fonction publique territoriale de 0,2 % et une revalorisation signée de 1 % sur les minima dans la CCN du théâtre privé.

Comme l'année dernière, le conseil national du SYNDEAC avait décidé de limiter cette négociation aux seuls minima conventionnels (à l'exclusion des salaires réels). Cette décision a été prise dans le but, assumé, d'en limiter l'impact économique et de laisser une plus grande marge de manœuvre à chaque structure adhérente.

Dans ce contexte, les négociations eurent lieu en 2 temps. Dans un premier temps, le collège employeur, dont les positions étaient diverses, s'accorda pour proposer une hausse de 1 % uniquement sur les salaires minima et à l'exclusion de 3 grilles (ensemble orchestre avec nomenclature, lyrique et lyrique avec soliste) déjà impactées par un précédent accord sur les courbes de carrières.

Cette proposition fut jugée nettement insuffisante de la part des syndicats de salariés et malgré la tenue d'autres séances de négociations, ces dernières aboutirent à la rédaction d'un constat de désaccord.

Cependant ce procès verbal de désaccord ne fut lui-même pas signé par suffisamment de parties pour être valable et mettre un terme définitif à ces négociations.

Par conséquent et dans le souci de trouver une voie de sortie, ces négociations salariales se sont poursuivies jusqu'à la signature d'un accord de NAO le 7 juillet 2014.

Cet accord prévoit une augmentation de 1% de tous les salaires minima conventionnels et aligne l'ensemble des indemnités de défraiement sur les seuils de l'URSSAF.

Attention aux dates d'entrée en vigueur de cet accord de NAO de Branche 2014. En effet, pour tenir compte du fait que cet accord a été signé à une date relativement avancée dans l'année, les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour fixer 2 dates différentes d'entrée en vigueur.

Les dispositions de cet accord sont donc applicables rétroactivement :

► au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour la revalorisation de 1 % des salaires minima conventionnels ;

► au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour la revalorisation de 1 % des indemnités de défraiement.

Rappelons que pour les structures adhérentes au SYNDEAC cet accord s'applique dès sa date de signature (et donc plus précisément aux 2 dates d'entrée en vigueur rappelées ci-dessus) alors que pour les structures non adhérentes à un syndicat signataire de cet accord, il sera applicable lors de la parution de son arrêté d'extension (procédure en cours).

## LES NEGOCIATIONS SUR LES CONTRATS A TEMPS PARTIEL

Comme vous le savez, la loi du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi » impose à toutes les Branches que leurs contrats à temps partiel aient un volume horaire minimum de 24 heures hebdomadaires (ou en moyenne par mois ou sur l'année). Dans le rapport d'activité de l'année dernière, nous annoncions que des négociations allaient être engagées sur ce sujet pour, d'une part, tenter d'exclure de cette réglementation un certain nombre de contrats spécifiques (CDDU et CDII) et, d'autre part, fixer un seuil minimum inférieur à 24 heures hebdomadaires pour les autres contrats à temps partiel (CDD et CDI).

Ces négociations ont effectivement commencé à la rentrée 2013, mais l'annonce par le gouvernement le 10 janvier 2014 d'un report de l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> juillet 2014, a fait mettre ce sujet de côté, provisoirement. Par la suite, les négociations portant sur la NAO, puis l'actualité sur l'intermittence, ont absorbé toutes les priorités des partenaires sociaux faisant prendre du retard aux discussions sur le temps partiel.

Aujourd'hui la situation est celle-ci :

► A la demande de l'ensemble des partenaires sociaux, au niveau du spectacle vivant et enregistré, les CDDU ont été exclus de cette réglementation par un accord interprofessionnel signé le 10 juin 2014. Cet accord est actuellement en procédure d'extension. Comme le SYNDEAC est signataire de cet accord par le biais de la FESAC, les adhérents du SYNDEAC peuvent dès à présent signer des CDDU d'une durée inférieure à 24 heures hebdomadaires. Il est cependant utile d'attendre l'arrêté d'extension précité car il pourrait contenir des réserves émises par le Ministère, comme cela arrive parfois.

► Pour les CDII quelques doutes subsistaient. Or depuis, il se confirme que les CDII ne sont pas concernés par la loi sur les 24 heures hebdomadaires puisqu'ils ont un régime juridique propre. L'objectif est tout de même de sécuriser cette exclusion par accord de Branche.

Restent les autres contrats à temps partiel qui sont soumis à ce volume plancher de 24 heures :

► les CDD à temps partiel (y compris en modulation si ces CDD ont une durée supérieure à 1 mois) ;

► les CDI à temps partiel (y compris en modulation).

Pour ces contrats, des négociations sont actuellement en cours et visent à faire baisser ce seuil horaire hebdomadaire. L'abaissement du seuil de 24 heures nécessite d'accorder des contreparties en faveur des salariés (régularité dans les horaires, majoration des heures, etc..). Ces négociations devraient maintenant avancer assez rapidement.

Enfin, la question se posait aussi de savoir si les contrats aidés devaient également respecter la durée minimale de 24 heures par semaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Nous savons maintenant que ces contrats aidés (le contrat unique d'insertion, décliné en contrat initiative emploi et contrat d'accompagnement dans l'emploi) ne sont pas concernés par de la durée minimale de 24 heures. Il en est de même des emplois d'avenir et ces CDD d'insertion (pour plus de détails voir la note du Pôle conseil du SYNDEAC du 24 juillet 2014).

# PRÉVOYANCE DANS NOTRE BRANCHE : CHANTIERS EN COURS

Cette année, comme la précédente, a été marquée par la multiplication des sujets relatifs à la prévoyance au sens large (généralisation de la complémentaire santé, portabilité des frais de santé, remise en cause des clauses de désignation d'un organisme de prévoyance dans une convention collective, fiscalisation pour le salarié de la participation de son employeur aux frais de mutuelle, etc..).

La protection sociale professionnelle connaît actuellement de profondes mutations avec un foisonnement de lois et de décrets, parus ou à paraître. Certaines couvertures deviennent obligatoires pour tous les salariés et sont attachées à leur personne (portabilité). Les contrats proposés doivent répondre à de plus en plus d'exigences contenues dans d'étrangères notions (catégories objectives, paniers de soins, haut degré de solidarité, redéfinition du contrat responsable, etc.). Si l'on ajoute à cela qu'en ce domaine cohabitent un régime conventionnel socle et des régimes particuliers (contrats groupe signés par les structures adhérentes elles-mêmes), le sujet est dense et peu aisé à appréhender.

Il est normal que notre Branche soit également touchée par ces évolutions. Essayons de faire un point sur la situation tout en envisageant les chantiers à venir.

## Généralisation de la complémentaire santé et portabilité

Les nouveautés annoncées l'an passé dans ce même rapport entrent peu à peu en application. La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a créé de nouveaux droits pour les salariés en matière de prévoyance et notamment la généralisation de la complémentaire santé et la portabilité des droits.

## La généralisation de la complémentaire santé

La loi du 14 juin 2013 a créé une couverture minimale légale (socle) au titre de la complémentaire santé. Dans notre secteur, l'accord du 26 juin 2008 avait déjà mis en place des garanties au titre des frais de santé et de l'incapacité, invalidité et décès. Cette généralisation mise en place par la loi oblige la Branche à vérifier si son régime conventionnel répond bien aux exigences légales. Cette phase est quasiment achevée.

## La portabilité des droits aux couvertures santé et prévoyance

La portabilité est un dispositif qui permet à un salarié dont le contrat de travail a cessé de continuer à bénéficier de la couverture complémentaire en vigueur dans son ancienne entreprise. Ce mécanisme entre en vigueur en 2 temps :

- au 1<sup>er</sup> juin 2014 pour les garanties en matière de frais de soin et de santé
- au 1<sup>er</sup> juin 2015 pour les garanties décès, invalidité et incapacité temporaire.

La portabilité des droits pour les garanties frais de soin et de santé est donc déjà en vigueur. Pour bien comprendre le contenu et les conditions de cette portabilité, nous vous renvoyons vers un document mis en ligne sur le site internet d'AUDIENS, téléchargeable sur le lien suivant : [www.audiens.org/webloc](http://www.audiens.org/webloc)

Suite à une demande des partenaires sociaux dont le SYNDEAC, AUDIENS a mis en œuvre cette portabilité des garanties de frais de santé, dans un dispositif mutualisé et sans majoration de cotisation, pendant une période probatoire d'un an soit du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 juin 2015. Cette absence de majoration des cotisations pour assurer la portabilité est réelle mais au niveau du socle conventionnel. Or, comme de nombreuses structures ont souscrit par ailleurs auprès d'AUDIENS un contrat particulier, elles peuvent à ce titre avoir vu leurs cotisations augmenter. Cette précision s'impose car l'empilement des mécanismes (le régime socle conventionnel + le contrat groupe de la structure concernée) rend la compréhension plus compliquée.

Cette décision d'opter pour une année probatoire ou blanche au niveau de la Branche, a été prise dans l'attente d'une prochaine renégociation de notre régime conventionnel, rendue nécessaire par le nouveau cadre législatif et les obligations qu'il pose (paniers de soins, redéfinition du contrat responsable). Cette évolution du régime frais de santé va occuper les partenaires sociaux au cours des trimestres à venir. A cette fin, AUDIENS a été invité à plusieurs réunions des fédérations employeurs de notre Branche pour nous exposer les calendriers des réformes et leur contenu. Ainsi les partenaires sociaux pourront mieux agir sur le contenu des couvertures conventionnelles proposées dans notre Branche.

## Avenant qui ramène l'ancienneté de 12 mois à 6 mois (transposition de la loi)

En marge de cette actualité, les partenaires sociaux ont veillé à ne prendre aucun retard quant à la mise en conformité de notre système conventionnel au regard des nouvelles exigences légales. Le décret du 9 janvier 2012, en plus de ses exigences en matière de « *catégories objectives* », nous imposait de fixer à 6 mois (et non plus à 12 mois comme antérieurement), l'ancienneté continue requise pour que les salariés permanents puisse accéder aux prestations de frais de santé. Cette évolution n'est que la transcription dans notre CCN d'une obligation légale devant entrer en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour se mettre en conformité, les partenaires sociaux ont donc signé un avenant modifiant la rédaction de l'article XII-2.1.9 – beta de la CCNEAC afin de ramener ladite période de carence de 12 à 6 mois continus d'ancienneté. Cet avenant est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et s'applique dès à présent.

## La fiscalisation pour les salariés de l'abondement versé par l'employeur en matière de prévoyance contenue dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2014

La fin de l'année 2013 fut marquée par la mauvaise surprise d'apprendre, fin décembre et par le biais d'un texte à caractère interprétatif (donc rétroactif), qu'en matière de mutuelle, l'abondement versé par l'employeur, tout au long de l'année, allait être fiscalisé pour le salarié. Il fallait annoncer cette mauvaise nouvelle aux salariés et en tirer toutes les conséquences sociales et fiscales.

Auparavant, la fraction des cotisations versée par l'employeur pour ses salariés devant souscrire une mutuelle d'entreprise n'était pas fiscalisée pour ces salariés, car considérée comme un avantage en nature non imposable.

A compter de l'imposition des revenus de 2013, les cotisations à la charge de l'employeur et correspondant à des garanties couvrant le remboursement des frais de maladie, de maternité et d'accident (mais non celles couvrant les risques incapacité, invalidité et décès) sont réintégrés dans le salaire imposable du salarié. La fraction des cotisations versées par les salariés pour leur prévoyance continue, elle, d'être déductible de leur revenu imposable mais avec un plafond abaissé.

Dans un mécanisme où la prévoyance est obligatoire pour le salarié et où l'employeur participe à son paiement, cette fiscalisation pour les salariés modifie l'équilibre en place. Dans ce cadre législatif contraint et mouvant, il faudra tenir compte de ces évolutions dans les contrats de prévoyance.

D'une manière générale le SYNDEAC a bien conscience de la complexité de ces sujets et de la nécessité pour ses adhérents de recevoir une information claire et exhaustive pour bien comprendre tous les enjeux actuels en matière de prévoyance. A cette fin, AUDIENS s'est engagé à mettre l'accent sur l'information à destination des structures adhérentes.

## TRAVAUX CMP : ACCORD INTERBRANCHE PUBLIC/PRIVE

### Accord interbranche du spectacle vivant du 22 mars 2005 portant définition commune des champs d'application des conventions collectives des secteurs privé et public

Comme cela avait été écrit dans le précédent rapport d'activité, l'extension de la Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant, en mai 2013, avait subitement redonné de l'actualité à ce sujet. Maintenant que les deux conventions collectives précitées sont étendues et qu'elles s'imposent à toutes les entreprises relevant de ces champs, même non adhérentes à un syndicat d'employeur signataire, la question des champs d'application se lit dans un contexte nouveau.

C'est ce nouveau contexte qui avait poussé les syndicats de salariés à faire remonter leurs préoccupations quant aux difficultés d'interprétation qu'ils voyaient dans les définitions des champs contenues dans cet accord.

Comme prévu, les discussions sur ce sujet se sont poursuivies en Commission Mixte Paritaire interbranche, à partir du mois d'octobre 2013. Les sujets sur la table sont au nombre de trois :

- ▶ La situation des entreprises ou associations dites « *globalement indépendantes de la puissance publique* » et relevant, selon cet accord, du champ privé, alors qu'elles bénéficient de conventions pluriannuelles de financement public. Ce sujet reste le plus complexe et le plus épineux ;
- ▶ La notion de « label » contenue dans la définition du champ public et qu'il convient d'actualiser. Ce sujet a bien avancé et ne pose pratiquement plus de problème ;
- ▶ L'effectivité de la commission de conciliation prévue par cet accord. Ici des solutions semblent émerger.

Cependant malgré plusieurs séances en Commission Mixte Paritaire interbranche et la rédaction de plusieurs projets de réécriture de cet accord public/ privé, les négociations n'ont pas abouti à ce jour.

Elles vont continuer au cours du second semestre 2014 avec un premier rendez-vous de travail fixé le 16 septembre prochain.

## TRAVAUX DE LA CNPCIV

### La commission nationale paritaire de conciliation d'interprétation et de validation de la convention collective

Cette année encore, la commission nationale paritaire de conciliation d'interprétation et de validation de la convention collective (CNPCIV) a régulièrement été convoquée. Composée de l'ensemble des organisations de salariés et d'employeurs, c'est un organe important de la CCNEAC destiné à en assurer une interprétation homogène. Ses missions sont les suivantes :

- lui sont soumis les accords d'entreprise négociés et signés avec des délégués du personnel (en l'absence de délégués syndicaux). Au regard des règles de la CCNEAC et du Code du travail, elle valide ou non ces accords d'entreprise ;
- elle est également chargée d'interpréter la CCNEAC et de dire le droit applicable quand ses dispositions ou leurs

articulations sont susceptibles de plusieurs compréhensions ou sont lacunaires ;

► elle peut enfin jouer un rôle de conciliation pour dénouer une difficulté existante au sein d'une structure adhérente.

La note rédigée par les partenaires sociaux l'année dernière destinée à mieux expliquer la procédure à suivre pour faire valider les accords d'entreprise s'est révélée fort utile.

Depuis septembre 2013, la CNPCIV a examiné de nombreux accords d'entreprise et a également été saisie dans sa mission d'interprétation de la CCNEAC, notamment à l'initiative du SYNDEAC. Ces séances d'interprétation donnent lieu à de vrais débats et parfois à d'âpres discussions mais il en ressort toujours des clarifications très utiles quant au contenu exact de certaines dispositions. Gageons qu'à l'avenir son fonctionnement s'améliore encore, notamment dans son rôle d'interprétation, à mesure qu'elle se recentrera sur ce qui devrait être sa mission première: un lieu d'analyse technique et juridique.

## TRAVAUX SUR LE TITRE XVII ARTISTES DE CIRQUE

### Négociations sur les « dispositions spécifiques à l'emploi des artistes de cirque »

Les négociations sur ce titre ont repris à la rentrée. Le groupe de travail constitué de plusieurs organisations d'employeurs s'est réuni à cinq reprises cette année. Leur texte commun est en cours de finalisation.

La présentation de ce texte aux organisations de salariés et les négociations paritaires devraient avoir lieu au cours du second semestre 2014.

Comme l'année dernière, nous tenons à remercier Philippe Le Gal qui s'est pleinement investi pour le SYNDEAC dans ces travaux de négociation.

## TRAVAUX SUR UN CADRE CONVENTIONNEL DU SECTEUR DES ARTS PLASTIQUES

Depuis plusieurs années, le chantier d'une convention collective adaptée au secteur des arts plastiques a été officiellement entamé par le CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain), avec l'aide du SYNDEAC dont les statuts sont ouverts depuis 2010 à la production ou la diffusion d'œuvres graphiques et plastiques dans le secteur subventionné.

Après un temps de travail préparatoire permettant d'aborder les questions de la professionnalisation, de la structuration du secteur et des accords d'entreprise, ainsi que d'initier un travail comparatif sur la nomenclature des emplois et l'organisation du temps de travail, le SYNDEAC et le CIPAC obtiennent l'engagement du ministère de la Culture à la constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une convention collective propre au secteur des arts plastiques : au premier semestre 2013, un groupe de pilotage est mis

en place et regroupe notamment le SYNDEAC, le CIPAC, le réseau FRAAP (fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens), le Palais de Tokyo et certaines fondations.

Dès la rentrée 2013, un groupe de travail paritaire a été constitué pour entamer les travaux sur un cadre conventionnel du secteur des arts plastiques. Deux réunions paritaires ont lieu les 17 octobre et 10 décembre 2013, au cours desquelles les différentes organisations ont exposé leurs points de vue sur la mise en place d'une convention collective à part entière : les partenaires se sont mis d'accord sur la nécessité d'avoir l'aval de la direction générale du travail avant d'entamer tout chantier. Un courrier à la DGT le 25 novembre 2013 est resté sans réponse officielle, malgré des relances répétées et les demandes de rendez-vous à ces

services. Une demande de soutien a depuis été faite auprès du ministère de la Culture et du cabinet du Premier ministre.

Au cours de ces réunions, ont également été évoqués les travaux qui devraient être menés dans le cadre de la création d'une convention collective (typologie des entreprises, classification des emplois, le cas spécifique des artistes salariés, la question de l'action culturelle, les modalités de concertations des collectivités territoriales), ou encore en parallèle de ce chantier (réaffirmer l'obligation des structures de diffusion artistiques en matière de droit des auteurs, éclaircir les conditions contractuelles de la production).

Le 30 juin 2014, le groupe de travail paritaire s'est réuni à nouveau pour discuter l'hypothèse de l'adossement à une

convention collective existante. Le SYNDEAC et le CIPAC défendent l'idée que, s'il n'est pas possible d'obtenir de la DGT validation du projet d'une convention collective des arts plastiques, la meilleure option serait la rédaction d'un nouveau titre de la CCNEAC. Cette position est soutenue par la CGT mais refusée par la CFDT qui serait favorable à un rattachement à la convention collective de l'animation. Certains membres du comité de suivi souhaitant un refus formel de la DGT, avant d'avancer sur toute autre hypothèse, il a été entendu qu'un courrier commun d'interpellation de la DGT, du ministère de la Culture et du cabinet du Premier ministre serait envoyé cet été, développant précisément les avancées du comité de pilotage et du groupe de travail sur ce sujet.

## CAISSE DES CONGES SPECTACLES

Après une grave crise de gestion, la Caisse des Congés Spectacles a finalement été réformée. Dans le cadre des travaux de la FESAC, le SYNDEAC avait largement milité pour le maintien de cette caisse qu'elle considère comme l'un des marqueurs importants de la spécificité de l'emploi des intermittents en France, et son adossement à AUDIENS.

Un nouveau conseil d'administration a été élu en juillet 2013 à l'issue d'une période d'administration provisoire, au sein duquel siège un représentant du SYNDEAC, Philippe Fourchon. Rapidement, de premières décisions importantes ont été prises :

- la baisse des taux de cotisations (de 15,2% à 14,3% à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014) ;
- la mise en place d'un contrôle externe sur les comptes et la gestion de la Caisse ;
- la mise au vote en Assemblée générale extraordinaire de

nouveaux statuts prévoyant notamment l'adhésion de la Caisse au groupe AUDIENS à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. Ils sont adoptés le 16 décembre 2013, avec 798 voix pour, et une abstention.

Ces nouveaux statuts prévoient également la constitution d'un nouveau conseil d'administration, élu pour 4 ans, de 22 membres dont 14 seront désignés par les instances professionnelles représentatives (dont 12 par la FESAC) et 8 seront élus. A l'issue du dépouillement des votes du vendredi 16 mai 2014, Philippe Fourchon est élu pour le spectacle vivant, aux côtés de trois autres membres de la FESAC pour le spectacle enregistré.

Un audit et un état des lieux ont été réalisés, et ont servi de base à une préfiguration de contrat d'objectifs présentée par AUDIENS lors du CA du 16 juin et actuellement en débat.

## ACTUALISATION DU « GUIDE DES OBLIGATIONS SOCIALES »

Conformément aux souhaits des organisations du secteur, le ministère de la Culture a souhaité mettre à la disposition des acteurs et des professionnels du spectacle vivant et enregistré un guide récapitulatif de l'ensemble des obligations sociales s'imposant aux entrepreneurs du spectacle vivant et enregistré.

La dernière version de ce guide a été réactualisée au 1<sup>er</sup> avril 2014 et est téléchargeable sur le site du ministère de la Culture sur le lien suivant :

[http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/69713/531745/file/Guide\\_des\\_obligations\\_sociales\\_du\\_spectacle\\_vivant\\_et\\_enregistr%C3%A9.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/69713/531745/file/Guide_des_obligations_sociales_du_spectacle_vivant_et_enregistr%C3%A9.pdf)

Ce *Guide des obligations sociales liées à l'emploi d'artistes et de techniciens dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré* rassemble, sous forme de fiches, de nombreuses

informations sur les obligations légales et réglementaires qui pèsent sur les acteurs culturels en matières sociales, fiscales et de sécurité au travail.

Conformément au souhait du SYNDEAC émis dans le cadre des réunions du bureau du CNPS, une périodicité de ce groupe de travail d'actualisation et d'amélioration de ce guide social a été décidée et sera maintenue.

A la rentrée 2013, ces réunions de travail ont donc repris à la DGCA pour actualiser ce document et pour y intégrer de nouvelles fiches, notamment en matière de mobilité et de fiscalité, en s'appuyant notamment sur un gros travail de synthèse accompli depuis plusieurs années au sein de la FEPS. Ces nouveaux éléments sont en cours de validation par la Direction générale du travail et la Direction de la sécurité sociale et devraient intégrer ce guide très prochainement.

# RAPPORT DE BRANCHE 2013

portant sur l'exercice 2012 des entreprises artistiques et culturelles, opérateur technique : AUDIENS, groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Et pour la première fois l'AFDAS a pu le compléter par les données « formation » de la branche.

## Le rapport de branche : un outil pour la NAO

Conformément à l'article D2241-1 du code du travail, le rapport de branche présente les données sociales et les éléments statistiques nécessaires à la tenue de la négociation annuelle des salaires. Les 8 syndicats employeurs signataires de la convention collective sont porteurs de ce rapport.

Ce rapport a été réalisé grâce à l'exploitation de deux sources d'information :

- les données AUDIENS issues de la gestion de la retraite complémentaire des entreprises du secteur ;
- les données issues d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises de la branche.

L'exploitation de ces deux sources d'information permet un échantillon élargi de l'étude depuis trois ans : auparavant, seules les structures adhérentes à l'un des 8 syndicats employeurs signataires de la Convention collective étaient interrogées. De par son statut, AUDIENS possède les déclarations nominatives annuelles de salaires des entreprises de la branche adhérentes ou non à un syndicat, est ainsi une source de données plus importante et donc plus fiable pour une photographie du secteur d'activité.

## Etude générale des entreprises de la branche (données issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires)

4.853 entreprises de la branche ont déclaré une activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2012. Cela représente plus de 659 M € de masse salariale brute.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Elle reste très stable d'une année sur l'autre. L'Île-de-France est toujours prédominante avec 26% des structures et 31% de la masse salariale de la branche. Les régions qui concentrent ensuite le plus grand nombre de structures sont : Rhône-Alpes (9,7%), PACA (8,9%) et dans une moindre mesure Languedoc-Roussillon (6,1%), Midi-Pyrénées (5,1%), Pays-de-la-Loire (4,9%), Bretagne (4,6%) et Aquitaine (4,2%). Au niveau de la masse salariale, après l'Île-de-France, se classent PACA (10,9%), Rhône-Alpes (10,5%) et Nord-Pas-de-Calais (5,4%).

### MASSE SALARIALE PAR TYPE DE CONTRAT, TAUX DE TEMPS PARTIEL ET GENRE

Les entreprises dont la masse salariale brute totale 2012 est comprise entre 1 et 10 M € sont au nombre de 107 et représentent 33% de la masse salariale de la branche. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2012 est inférieur à 25 K € sont au nombre de 1873 et représentent 3% de la masse salariale de la branche.

► Plus de 94 000 salariés ont été déclarés en 2012 par les entreprises artistiques et culturelles. 41% sont des femmes et 50% sont des hommes. Pour une masse salariale totale de 658 904 euros.

► CDI temps plein cadres : 1 791 femmes et 1 886 hommes pour une masse salariale totale respective de 64 015 euros et 81 042 euros.

► CDI temps plein non cadre : 4 231 femmes et 2 755 hommes pour une masse salariale totale respective de 69 528 euros et 51 018 euros.

► Par ailleurs, on dénombre 312 femmes et 424 hommes en CDI artistes temps plein pour une masse salariale total respectives de 8 222 euros et 14 018 euros.

► CDD (dont CDDU) artistes : 16 524 femmes et 29 664 hommes pour une masse salariale totale respective de 53 666 euros et 58 560 euros.

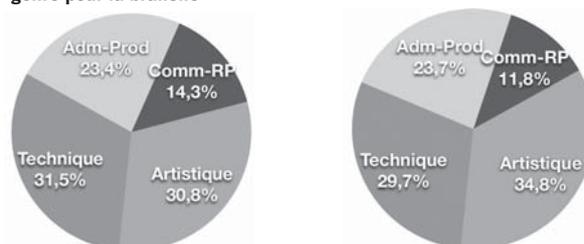
► Les CDI cadres et assimilés à temps partiel de 50% à 80% sont au nombre de 168 chez les femmes et 98 chez les hommes.

► Les CDI non cadres à temps partiel de 50% à 80% sont au nombre de 910 chez les femmes et 330 chez les hommes.

### ETUDE DÉTAILLÉE DE L'EMPLOI (données issues des DADS-U)

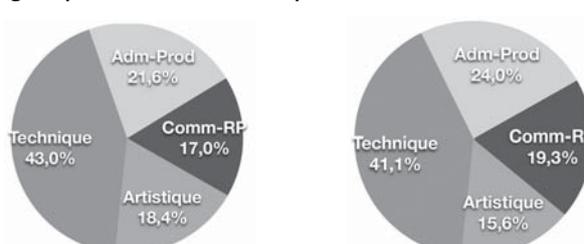
3418 entreprises de la branche ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2012 via la norme DADS-U avec un volume de 31 281 milliers d'heures. Elles cumulent plus de 558 M € de masse salariale brute. Plus d'un quart (27%) de ces structures sont adhérentes à un syndicat d'employeurs de la branche. Le volume d'activité déclaré par ces structures adhérentes représente 56% du nombre d'heures et 56% des salaires bruts par rapport à l'ensemble de la branche.

### Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi et par genre pour la branche



Lecture : La filière artistique représente 21% des heures payées et 35% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

### Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi et par genre pour un échantillon d'entreprises adhérentes au SYNDEAC.



Lecture : La filière artistique représente 43% des heures payées et 41% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

### Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi et par genre pour la branche

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	36%	64%	41%	59%	39%	61%
Administration-Production	72%	28%	73%	27%	69%	31%
Communication- RP	61%	39%	66%	34%	65%	35%
Technique	23%	77%	20%	80%	18%	82%
<b>TOTAL</b>	<b>39%</b>	<b>61%</b>	<b>45%</b>	<b>55%</b>	<b>43%</b>	<b>57%</b>

Lecture : Dans la filière artistique, 36% des salariés sont des femmes. Elles représentent 41% des heures payées et 39% des salaires bruts déclarés.

### Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi et par genre pour un échantillon d'entreprises adhérentes au SYNDEAC.

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	39%	61%	43%	57%	41%	59%
Administration-Production	74%	26%	76%	24%	71%	29%
Communication- RP	65%	35%	72%	28%	71%	29%
Technique	25%	75%	19%	81%	17%	83%
<b>TOTAL</b>	<b>41%</b>	<b>59%</b>	<b>45%</b>	<b>55%</b>	<b>43%</b>	<b>57%</b>

Lecture : Dans la filière technique, 25% des salariés sont des femmes. Elles représentent 19% des heures payées et 17% des salaires bruts déclarés.

### Pour l'ensemble de la Branche

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR TYPE DE STRUCTURE ET FILIÈRE D'EMPLOI	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artist.	Admin-prod	Comm RP	Tech
Centres dramatiques nationaux et régionaux	36	44447	20%	24%	15%	42%
Centres chorégraphiques nationaux	15	13 673	42%	19%	8%	31%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	77	19 232	10%	32%	18%	39%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	1 757	18%	32%	13%	37%
Scènes nationales	66	51 910	6%	25%	21%	48%
Autres labels et réseaux soutenus par l'État (PNAC, CNAR, CDC)	22	6 584	11%	37%	19%	33%
Scènes conventionnées	60	21 944	10%	29%	18%	43%
Orchestres permanents	11	21 623	84%	10%	2%	4%
Opéras	8	32 082	39%	14%	12%	35%
Théâtre de ville	100	31 287	14%	26%	16%	44%
Compagnies	1 633	122 615	54%	21%	5%	20%
Festivals	178	43 487	15%	32%	14%	39%
Ensembles musicaux	149	26 437	73%	19%	3%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	73	8 631	44%	23%	8%	25%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	27	4 388	33%	35%	16%	17%
Autres lieux de production/diffusion	303	70 033	21%	28%	18%	34%
Autres types de structures	56	10 460	18%	40%	25%	17%
Type de structure non renseigné	597	28 908	46%	25%	8%	21%
<b>TOTAL</b>	<b>3 419</b>	<b>559 497</b>	<b>35%</b>	<b>24%</b>	<b>12%</b>	<b>30%</b>

Lecture : Les 149 ensembles musicaux de cet échantillon ont déclaré au total 26 437 k€ de salaires bruts. Sur ces 26 437 k€, 73% concernent des emplois dans la filière artistique, 19% des emplois dans la filière administration-production.

### Échantillon d'entreprises adhérentes au SYNDEAC

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR TYPE DE STRUCTURE ET FILIÈRE D'EMPLOI	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artist.	Admin-prod	Comm RP	Tech
Centres dramatiques nationaux et régionaux	36	44 447	20%	24%	15%	42%
Centres chorégraphiques nationaux	9	7 820	40%	22%	9%	29%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2	s	10%	26%	20%	45%
Scènes nationales	59	47 665	6%	24%	21%	48%
Autres labels et réseaux soutenus par l'État (PNAC, CNAR, CDC)	9	2 652	5%	43%	17%	34%
Scènes conventionnées	19	9 479	7%	26%	22%	45%
Théâtre de ville	6	4 734	8%	21%	16%	55%
Compagnies	138	17 143	50%	22%	3%	24%
Festivals	12	8 879	11%	24%	13%	51%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	s	59%	3%	14%	24%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	s	21%	24%	34%	20%
Autres lieux de production/diffusion	16	13 979	18%	24%	20%	38%
Autres types de structures	4	669	5%	49%	32%	15%
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>159 489</b>	<b>19%</b>	<b>24%</b>	<b>16%</b>	<b>41%</b>

Lecture : les 19 scènes conventionnées de cet échantillon ont déclaré au total 9 479 K€ de salaires bruts. Sur ces 9 479 K€, 7 % concernent des emplois dans la filière artistique, 26 % des emplois dans la filière administration/production.

### Pour l'ensemble de la Branche

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR FILIÈRE ET CONTRAT	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	15%	85%	17%	83%
Administration-Production	42%	58%	78%	22%	75%	25%
Communication- RP	24%	76%	72%	28%	70%	30%
Technique	10%	90%	39%	61%	38%	62%
<b>TOTAL</b>	<b>11%</b>	<b>89%</b>	<b>45%</b>	<b>55%</b>	<b>43%</b>	<b>57%</b>

Lecture : au niveau de la filière technique, 10% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 39% des heures payées et 38% des salaires bruts déclarés.

### Échantillon d'entreprises adhérentes au SYNDEAC

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR FILIÈRE ET CONTRAT	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	10%	90%	11%	89%
Administration-Production	53%	47%	85%	15%	84%	16%
Communication- RP	31%	69%	76%	24%	76%	24%
Technique	11%	89%	43%	57%	45%	55%
<b>TOTAL</b>	<b>15%</b>	<b>85%</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>

Lecture : au niveau de la filière technique, 11% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 43% des heures payées et 45% des salaires bruts déclarés.

### INFORMATIONS SOCIALES COMPLÉMENTAIRES

Sur les 4 853 structures interrogées, 1 020 structures ont répondu au questionnaire, soit un peu plus de 21% de notre échantillon d'entreprises de la branche ayant déclaré une activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2012.

- ▶ Les charges de personnel représentent en moyenne 56% des charges d'exploitation ;
- ▶ Moins de la moitié des entreprises déclare avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2012, pour un montant médian de 10 250 € ;
- ▶ Le nombre d'entrées de CDI (764 sur notre échantillon) est plus important que le nombre de sorties de CDI (613) ;
- ▶ 60% des structures ont mis en place des actions de formation en 2012 ;
- ▶ parmi les structures répondantes qui ont du personnel permanent, 29% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 23% ont procédé à une revalorisation individuelle ;
- ▶ 1% ont un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ;
- ▶ Il y a 654 CDI (contrat à durée indéterminée intermittent) dans notre échantillon, dont 443 femmes et 211 hommes.

### LES CHIFFRES CLÉS RELATIFS À LA FORMATION EN 2012

Sur les 4591 entreprises enregistrées, 4229 (16 186 salariés permanents couverts) ont versé des contributions en 2012 pour un montant total de 6 358 K€ pour l'ensemble des régimes de formation hors intermittents alors que les dépenses s'élèvent à 6 611 K€. Il est à noter que 88% des entreprises ont moins de 10 salariés.

Dans le cadre de sa mission d'OPACIF, 270 dossiers ont été reçus avec un taux d'acceptation pour les demandes de CIF de 48% pour les CDI et de 75% pour les CDD.

Dans le cadre de sa mission OPCA, 88 contrats de professionnalisation ont été signés. En 2012, 8 527 actions de formation pour 5 924 salariés soit 37% des effectifs ont été réalisées. Pour référence, le taux national est de 22%.

Par CSP, on remarque que 35% des cadres suivent une formation, 2% pour les ouvriers, 27% pour les employés et techniciens et 36% pour les agents de maîtrise.

C'est entre 25-34 ans que l'on se forme le plus soit 35% mais entre 45-64 ans on remarque un taux presque similaire de 32%. Comme au plan national, les femmes de notre branche se forment plus que les hommes mais l'écart est encore plus important.

## TRAVAUX AVEC PEARLE ET DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN

Le SYNDEAC, en tant que membre de PEARLE, siège également dans le comité paritaire employeurs / salariés du secteur spectacle vivant qui se réunit régulièrement à Bruxelles. Grâce à un gros travail de lobbying et de rédaction réalisé par les permanents de PEARLE, nous essayons au maximum de peser dans la prise de décision aux niveaux des instances européennes. Cette année, trois réunions de travail ont eu lieu où ont été abordés :

- ▶ les problèmes posés par la mobilité des artistes (problème fiscaux de double imposition) ;
- ▶ l'éducation et la formation dans le secteur des arts vivants ;
- ▶ les formalités à accomplir pour l'entrée d'artistes sur le territoire américain (visas) ;
- ▶ les voyages en avion avec des instruments de musique.

Ce dialogue social européen reprendra dès la rentrée 2014.

# FORMATION

## NOUVELLE ARCHITECTURE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est un secteur qui connaît aujourd'hui au niveau national une profonde remise à plat. Après la parution le 5 mars 2014 de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui a posé les grands axes de la réforme, plus de 20 décrets d'application sont en cours de parution. Cette évolution législative va nécessairement se traduire par des modifications du régime de la formation professionnelle dans notre branche.

Cependant, conscients que cette réforme pouvait susciter des craintes notamment quant à la création de nouvelles contributions à la charges des entreprises, le premier souhait des partenaires sociaux, et notamment du collège employeurs, a été que ces évolutions se fassent, dans la mesure du possible, à enveloppe constante. Si l'architecture générale du dispositif va évoluer, le coût global de la formation professionnelle pour les entreprises ne devrait pas augmenter.

Rappelons qu'en matière de formation professionnelle notre branche est régie par deux textes qui s'appliquent en parallèle : un accord interbranche (activités spectacles, cinéma, audiovisuel, publicité et loisirs), qui fixe le régime de la formation professionnelle pour les intermittents du spectacle, et un

accord spécifique aux entreprises du spectacle vivant pour la formation professionnelle de leurs salariés engagés en CDI et en CDD. Rappelons également que l'AFDAS reste notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), notre OPACIF et l'organisme collecteur de la Taxe d'apprentissage.

Tout au long de l'année, un groupe de travail s'est donc réuni pour étudier l'impact des nouveaux textes sur notre régime conventionnel. Ces travaux ont fréquemment été éclairés par la présence de l'AFDAS.

Pour des raisons de calendrier, le premier texte à faire l'objet d'une négociation a été l'« accord interbranche relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les intermittents du spectacle ». Les négociations, menées en CMP interbranche, ont bien avancé et un texte définitif pourrait être signé dans les tous prochains mois. La prochaine CMP interbranche est fixée au 5 septembre 2014.

Puis s'ouvriront des négociations portant sur l'accord cadre relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des entreprises du spectacle vivant engagés en contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée.

## COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET LA FORMATION – SPECTACLE VIVANT

La CPNEF-SV est une instance paritaire nationale œuvrant en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant.

Rappelons que depuis près de quatre ans c'est Jean-Joël Le Chapelain qui préside le collège « employeurs ». Après avoir été les deux premières années président de la Commission, il en a été deux ans son vice-président.

En juin 2014 a été élu d'un nouveau conseil d'administration dont la présidence revient au secteur privé en la personne de Stanislas Surum du SYNPASE. Le SYNDEAC occupe le poste de secrétaire générale, Françoise Balais le représente.

La CPNEF-SV offre un cadre aux débats des partenaires sociaux qui permettent la définition d'orientations générales sur l'emploi et la formation de tous les arts de la scène, soit plus de 200 métiers et couvre 3 champs conventionnels.

De plus, elle conduit des travaux à visée opérationnelle et assure le pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications en lien avec l'AFDAS. Elle est composée par 19 organisations professionnelles (14 représentatives du collège des employeurs et 5 du collège des salariés).

Les travaux conduits par la CPNEF-SV répondent à des missions bien définies :

En matière d'emploi : elle est chargée de suivre la situation

de l'emploi et son évolution, améliorer la reconnaissance des qualifications, faciliter l'insertion, accompagner les parcours professionnels et les mobilités sectorielles...

En matière de formation professionnelle : elle est chargée de faciliter son accès tout au long de la vie, favoriser l'acquisition des compétences, repérer les besoins et définir des priorités, structurer l'offre, créer des certifications...

Elle est aussi en capacité de mener des actions concrètes au service des entreprises et des professionnels de la branche.

Certains travaux réalisés à son initiative sont ponctuels (études), d'autres sont conduits sur le long terme (référentiels métiers), ou impliquent une actualisation annuelle systématique (données statistiques du tableau de bord) ou permanente (répertoire des formations). Enfin, la création de dispositifs inédits demande une préparation en amont importante avec nos partenaires (appui aux entreprises).

**Activités 2013, la CPNEF-SV a principalement œuvré à :**

- ▶ transmettre des avis au FPSPP sur les publics prioritaires dans le cadre du programme « compétences clés » et des remarques à la CNCP sur les titres professionnels ;
- ▶ lancer des travaux sur les besoins en formations des directeurs d'entreprise du SV ;
- ▶ construire le Certificat de Qualification Professionnelle d'Accrocheur-Rigger ;

- ▶ lancer le dispositif d'appui aux très petites entreprises en lien avec l'AFDAS et la DGCA ;
- ▶ éditer une vingtaine de fiches d'information.

Par ailleurs, la CPNEF-SV continue d'assurer le suivi des accords régionaux, qu'il s'agisse de déclinaisons de l'accord ADEC ou de Contrats d'Objectifs Territoriaux conclus entre l'Etat, les Conseils régionaux et la branche, soit actuellement une douzaine d'accords en vigueur. Elle a préparé également en 2013 le nouvel accord cadre national ADEC.

- Dans le cadre de l'Observatoire des métiers, elle a également :
- ▶ préparé les données sur l'emploi des salariés en CDDU de Pôle emploi ;
  - ▶ lancé le bilan du Contrat d'étude prospectif confié au Céreq ;

- ▶ préparé le lancement de la cartographie des métiers administratifs ;
- ▶ actualisé le répertoire des formations professionnelles en lien avec les organismes de formation ;
- ▶ publié un journal d'orientation sur l'emploi.

#### **En 2014 la CPNEF-SV s'engagera notamment à :**

- ▶ définir les formations éligibles au titre de la formation professionnelle continue ; notamment pour le dispositif CPF ;
- ▶ suivre le DA TPE-SV ;
- ▶ poursuivre la mise à disposition des ressources ;
- ▶ valider le CQP et démarrer des sessions de formation ;
- ▶ signer et mettre en œuvre l'accord cadre national EDEC ;
- ▶ publier les données sur l'emploi des salariés en CDDU de Pôle Emploi.

Les résultats de ces travaux sont en ligne sur la nouvelle version du site Internet : [www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org).

## LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE DU SPECTACLE VIVANT (CPC)

Créée le 19 juin 2006, à la suite d'une concertation entre les représentants employeurs et salariés de la profession et le Ministère de la Culture et de la Communication, la Commission Professionnelle Consultative du Spectacle Vivant formule des avis et des propositions sur la création l'actualisation ou la suppression de diplômes, certificats et titres professionnels, l'élaboration de référentiels de métiers et d'activités, les créations et suivis des VAE ainsi que les questions d'évaluation des besoins, d'élaboration et de développement liés aux formations du secteur.

Outre les représentants à parité (huit par collège) des organisations d'employeurs et de salariés, cette instance qui se réunit au moins deux fois par an en sessions ordinaires rassemble aussi des représentants des pouvoirs publics : les ministères de la Culture, de l'Enseignement, de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur et le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications.

Comme tous les organismes paritaires, la CPC est présidée pendant deux ans alternativement par un représentant des employeurs et des salariés.

Le SYNDEAC à travers sa présidence du collège employeur de la CPNEF/SV assurée depuis 2006 par Jean-Joël Le Chapelain a participé activement à la création de la CPC. Il a été réélu en 2012 à l'unanimité du collège des employeurs pour deux ans.

La CPC SV devra être recréée, le terme arrivant à échéance le 8 juin 2014.

En 2013/2014, la CPC SV s'est consacrée pour partie à l'organisation du chantier « réévaluation des niveaux d'inscription au RNCP des diplômes d'Etat (DE) et des certificats d'aptitude (CA) » pour chacune des disciplines artistiques, théâtre, musique, danse et cirque. Elle sera menée de façon concomitante afin de prendre en compte l'articulation avec les DNSP et d'homogénéiser les référentiels. En préalable est élaborée une grille commune transposant la nomenclature officielle des niveaux de formation de 1969 pour la filière « enseignement » à l'instar de ce qui a été réalisé et validé en 2010 par la CPC SV pour les filières artistiques, administrative et technique.

- ▶ Des groupes de travail par discipline artistique en charge simultanément du travail sur le DE et CA afin d'avoir une vue d'ensemble sur ces différentes problématiques et permettre une mise en cohérence sont à l'œuvre depuis juin 2014.
- ▶ Le groupe de travail ouvert en 2011 autour de la réforme de la loi sur la danse et du DE de professeur de danse d'une façon spécifique puisqu'il touche à une profession réglementée.
- ▶ Un groupe interdisciplinaire est créé pour une mise en cohérence globale de la filière « enseignement ».

En 2013 également, le DE des arts du cirque et le DNSP d'artiste de cirque ont été publiés au JO.

Un groupe de travail a été constitué pour mener une étude d'opportunité de la création d'un DNSP de comédien spécialisé « marionnettiste ».

Et l'étude d'opportunité relative à la création d'un DNSP métier technique du spectacle ouverte en 2012 présentera ses conclusions en réunion plénière de la CPC SV en 2014.

Et pour finir, les travaux menés par le groupe de travail concernant l'élaboration d'un « Lexique » des différents termes employés pour qualifier les activités hors plateau devra opérer un rapprochement (porté par le MCC) de la branche professionnelle de l'animation notamment la CPNEF de l'animation pour une approche plus cohérente des sujets à traiter comme les enjeux de l'éducation artistique et des approches métiers.

## Commission nationale d'habilitation (CNH)

La première campagne de renouvellement d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance des DNSP comédien, musicien, danseur, et artiste de cirque

ainsi que pour le DE de professeur de musique a eu lieu les 25, 26 et 27 juin 2014. L'ensemble des habilitations délivrées entre 2008 et 2011 sont arrivées à échéance entre juin 2012 et juin 2013. Un décret de septembre a permis une prorogation pour une durée d'1 à 2 années universitaires. La commission a pu se tenir fin juin afin d'examiner les demandes d'habilitation ou de renouvellement, 36 établissements étaient concernés.

Elle comprend 28 membres dont 10 de la CPC SV (5 représentants du collège des employeurs et 5 du collège des salariés), et sont désignés pour une durée de deux ans.

Une deuxième campagne 2014/2015 aura lieu pour examiner la demande de 8 établissements.

## FISCALITE

### LES AIDES D'ETAT

#### Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)

Depuis plusieurs années, le SYNDEAC contribue au débat relatif à la réglementation sur les aides d'Etat et leur modernisation dans le cadre du « Règlement général d'exemption par catégorie » (RGEC) et plus particulièrement la réforme lancée par la Commission européenne l'année dernière, visant notamment à inclure la culture parmi les secteurs bénéficiant d'une exemption de notification prévue par l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

En collaboration avec la FEPS, nous avons adressé deux contributions à l'occasion des consultations en septembre et en décembre 2013.

En outre, nous avons, via la FEPS, interpellé par courrier le 7 mai 2014, la direction de la concurrence de la commission européenne, pour demander des précisions concernant le projet de RGEC notamment au regard des notions de « *coûts éligibles* », de « *pertes opérationnelles* » et de « *bénéfice raisonnable* ». Le cabinet du vice-président Joaquín Almunia a répondu à nos questions par une lettre datée du 10 juin 2014 à la suite de l'adoption du RGEC le 21 mai 2014.

Le RGEC favorise une simplification des démarches et reconnaît les spécificités de la culture. De plus, il confirme le fait que le soutien public au secteur de la culture ne générerait pas de distorsion de concurrence.

Ce règlement permet aussi de sécuriser les subventions de fonctionnement (ne visant pas spécifiquement une compensation de service public), ce qui constitue une avancée majeure pour les professionnels.

Le SYNDEAC a également collaboré avec le ministère de la Culture et de la Communication sur la transposition en droit français des règlements européens et sur l'application de ces règlements.

#### Réforme de la circulaire Fillon

En parallèle, en 2013, le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports a lancé une refonte de la circulaire Fillon du 18 janvier 2010 et des règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations.

Nous avons été reçus par les services du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Jeunesse et des Sports le 8 avril 2014. L'objet de cette réunion était de travailler sur le projet de circulaire et d'échanger sur certaines notions et certaines définitions. Durant cette réunion, nous nous sommes aperçus que nous n'avions pas la même lecture que le ministère de la Jeunesse et des Sports relativement à certaines projets d'articles. Par conséquent, à l'issue de cette réunion, nous avons adressé un courrier à Madame Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour que ses services nous confirment l'interprétation qui nous a été donnée à l'oral.

Dans cette lettre, nous avons également réaffirmé notre souhait que cette circulaire ne soit pas exclusivement consacrée aux aides aux associations mais qu'elle soit plus largement un outil pour toutes les entreprises subventionnées par la puissance publique quel que soit leur statut juridique.

Nous avons également signalé la trop grande généralité des termes utilisés par le projet de circulaire, laissant croire qu'une très grande majorité d'entreprises subventionnées a vocation à voir encadrer les conditions dans lesquelles elles peuvent recevoir des subventions.

Cette lettre est restée sans réponse jusqu'à ce jour.

Concernant ces différents points (RGEC et réforme de la circulaire Fillon), le SYNDEAC a demandé une analyse approfondie à Me Eric Baron qui a présenté cette analyse à deux

reprises (réunion des administrateurs de CDN en avril 2014 et lors des rencontres professionnelles à Avignon le 9 juillet 2014). L'analyse sera disponible sur le site du SYNDEAC à l'automne 2014.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

### NEGOCIATION DU PROTOCOLE SACD

Depuis de nombreuses années, certains de nos adhérents ont rencontré des difficultés lors de l'application des conditions du traité général et du protocole actuel. En effet, ce protocole datant des années 90 était obsolète et ne correspondait plus aux pratiques actuelles de notre secteur. C'est pourquoi dès octobre 2013, le Conseil national a défini comme prioritaire la négociation d'un nouveau protocole avec la SACD.

Un groupe de travail constitué de Philippe Grimm, Antoine Manoglou, Jean-Michel Puiffe et Romaric Daurier, ainsi que l'équipe permanente et la direction du SYNDEAC, a préparé un projet de protocole répondant aux attentes de tous nos adhérents. Après de nombreuses consultations et des simulations tarifaires, nous avons proposé ce projet à la SACD que nous avons rencontrée le 16 janvier 2014 pour débiter nos négociations.

La SACD souhaitait simplifier les procédures et les calculs. Les négociations ont porté sur des points clefs tels que la qualité du porteur du protocole, l'exclusion des frais d'approche dans le calcul de l'assiette de perception, la généralisation de l'utilisation de montants HT pour le calcul de l'assiette, la simplification du calcul des rémunérations minimales garanties, l'introduction d'un abattement pour les spectacles donnés dans le cadre scolaire ou périscolaire et la réforme du mécanisme relatif aux clauses de dédit.

A l'issue de nombreuses réunions avec la SACD, nous sommes parvenus à un accord très favorable aux adhérents du SYNDEAC. A la suite de sa validation par le conseil national du SYNDEAC le 30 juin dernier, nous avons pu clore les négociations et présenter le projet de protocole lors des rencontres professionnelles d'Avignon le 10 juillet. Cette présentation, détaillant chaque changement, est disponible sur le site du SYNDEAC.

Le nouveau protocole sera signé par le SYNDEAC et la SACD en septembre ou en octobre prochain.

Désormais, pour être plus proche du fonctionnement de nos structures, le protocole, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015, sera porté par les diffuseurs et non plus par les producteurs.

Les autres points majeurs du nouveau protocole sont :

- ▶ l'exclusion des frais d'approche dans le calcul de l'assiette de perception ;
- ▶ la généralisation de l'utilisation de montants HT pour les calculs ;
- ▶ la simplification de la grille pour le calcul des rémunérations minimales garanties ;
- ▶ l'application de forfaits très réduits ou d'abattements dans le cadre du calcul des rémunérations garanties pour les lectures, les exercices d'élèves, les lectures devant des professionnels, les spectacles donnés dans le cadre scolaire ou périscolaire ;
- ▶ la réforme profonde des clauses de dédit (beaucoup moins pénalisantes pour nos adhérents) ;
- ▶ la création d'un comité de suivi et d'une commission paritaire ;
- ▶ le projet d'un fonds d'aide géré par la SACD.

Le SYNDEAC se félicite d'avoir obtenu ces avancées qui sont plus respectueuses de la pratique de nos adhérents et du mécanisme du droit d'auteur. Le nouveau protocole est construit sur deux axes primordiaux : la juste rémunération des auteurs et la confiance entre la SACD et les adhérents du SYNDEAC. Ainsi, il est important, maintenant que les tarifs négociés sont basés sur des assiettes justes, de respecter les termes du protocole. En cas de difficultés dans l'application du protocole, la commission paritaire constituée de trois membres du SYNDEAC et trois membres de la SACD se réunira avant tout contentieux. Un comité de suivi de l'accord est créé de même afin d'envisager son éventuelle évolution, mais aussi d'envisager des partenariats pour soutenir la mise en scène des écritures les plus récentes.

Un nouveau traité général de représentation (qui lie les structures adhérentes au SYNDEAC à la SACD) devra être signé par tous nos adhérents avant le 31 décembre 2014. Les contrats leur seront envoyés par le SYNDEAC et seront à renvoyer signés à la SACD.

# SANTÉ AU TRAVAIL

## GROUPE DE TRAVAIL SUR UN CHSCT INTERBRANCHE

(CCN des entreprises artistiques et culturelles et CCN des entreprises du secteur privé du spectacle vivant)

Suite à une demande des syndicats de salariés, un groupe de travail a été mis en place pour étudier la faisabilité et la pertinence de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) « interbranche » qui serait commun aux deux conventions collectives (CCNEAC et CCNESPSV).

Cette demande de discussion a été faite suite au constat que, comme les CHSCT sont constitués dans les établissements occupant au moins 50 salariés, leur création est très rare parmi les structures de nos branches. De plus, un certain nombre de salariés, notamment les salariés intermittents, travaillent tour à tour ou parfois concomitamment dans des structures adhérentes à l'une ou l'autre CCN.

Rappelons que le CHSCT a pour mission de contribuer à la

protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT dispose d'un certain nombre de moyens pour mener à bien sa mission (information, recours à un expert...).

Les fédérations d'employeurs entendent ces préoccupations mais soulignent que cette création se heurte à des difficultés juridiques assez importantes, qu'elle se traduirait par une nouvelle cotisation à la charge des entreprises et qu'enfin d'autres mécanismes peuvent remplir ces missions (AGI-SON, le CMB, etc.) .Les travaux de ce groupe de travail ne font que commencer et devraient se poursuivre dans les mois à venir.

## RELATIONS AVEC AGI-SON

Les relations de travail avec l'association AGI-SON se sont poursuivies au cours de cette année. Lors de l'édition 2013 du Festival d'Avignon, dans le cadre des rencontres professionnelles organisées par le SYNDEAC, AGI-SON avait pu présenter ses actions de prévention des risques sonores tant à destination du public que des structures travaillant dans le spectacle vivant.

Comme l'année dernière, la directive européenne sur le bruit, que la France doit transposer en droit interne, a été au cœur des sujets de discussion. La mise en œuvre de cette réglementation

semble complexe et impose de concilier des impératifs qui peuvent paraître contradictoires (protection de la santé des travailleurs et du public, notamment jeune, exposés au bruit et nécessité de pouvoir faire répéter et jouer nos spectacles).

La rencontre spécifique sur ce sujet destinée aux directeurs techniques des structures adhérentes du SYNDEAC, qui avait été envisagée et annoncée dans le rapport de l'année précédente, n'a pas encore eu lieu. C'est un chantier à relancer à la rentrée 2014.



# LA VIE SYNDICALE

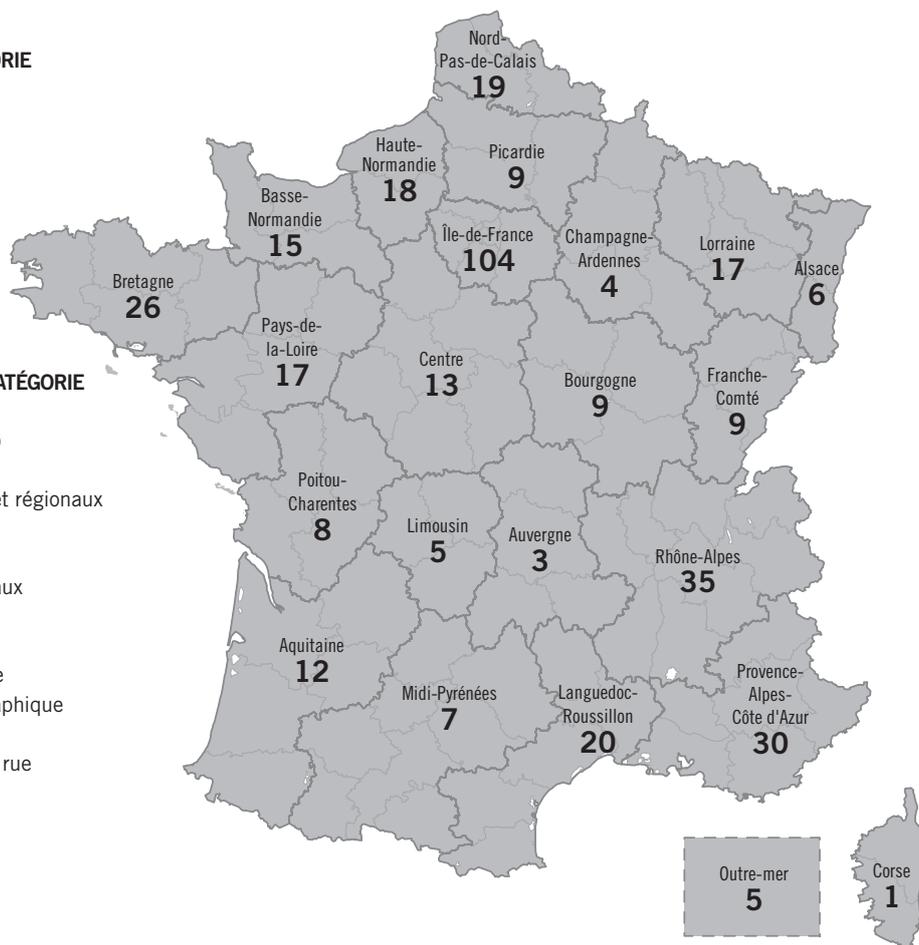
## LA RÉPARTITION DES ADHÉRENTS (au 31 juillet 2014)

### NOUVELLES ADHÉSIONS PAR CATÉGORIE

- 20 Compagnies
- 3 Festivals
- 1 Centre chorégraphique national
- 2 Scènes conventionnées
- 1 Théâtre de Ville
- 27 TOTAL**

### REPARTITION DES ADHÉSIONS PAR CATÉGORIE

- 183 Compagnies (dont 18 avec lieux)
- 64 Scènes nationales
- 40 Centres dramatiques nationaux et régionaux
- 15 Lieux de production/diffusion
- 24 Scènes conventionnées
- 15 Centres chorégraphiques nationaux
- 15 Festivals
- 6 Autres organismes
- 7 Centre culturels/Théâtres de ville
- 6 Centres développement chorégraphique
- 4 Centres d'arts
- 2 Centres nationaux des arts de la rue
- 1 Artothèque
- 2 Ensembles musicaux et vocaux
- 3 FRAC
- 2 Pôle national des arts du cirque
- 2 SMAC
- 1 Théâtre national
- 392 TOTAL**

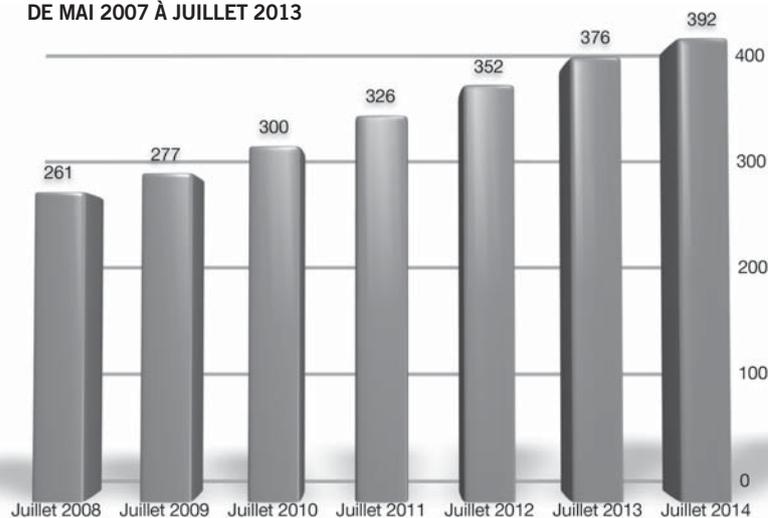


### NOUVELLES ADHÉSIONS PAR RÉGION

27 adhésions ont été acceptées à l'unanimité entre le 31 juillet 2013 et le 31 juillet 2014

- 1 AQUITAINE
- 1 AUVERGNE
- 1 BOURGOGNE
- 3 BRETAGNE
- 2 CENTRE
- 1 HAUTE NORMANDIE
- 3 ILE DE FRANCE
- 2 LANGUEDOC-ROUSSILLON
- 5 LORRAINE
- 1 PAYS DE LA LOIRE
- 1 POITOU-CHARENTES
- 4 PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
- 2 RHONE-ALPES
- 27 TOTAL**

### PROGRESSION DES ADHÉSIONS DE MAI 2007 À JUILLET 2013



# EMPLOI ET DONNEES SOCIALES DANS LES ENTREPRISES ADHERENTES AU SYNDEAC - CHIFFRES CLÉS

AUDIENS a réalisé un « mini-rapport de branche » pour chacune des organisations d'employeurs de la CCNEAC, en traitant exclusivement les données de leurs adhérents.

## Périmètre de l'étude

Une liste de 367 entreprises adhérentes au SYNDEAC a été transmise à AUDIENS peu avant l'été 2013. Parmi elles, 357 (soit 87%) structures ont déclaré de l'activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2012.

	Nombre de structures	Salaires bruts (en k €)
Déclaration 2012	357	180 093
dont DADS -U	312	159 489

Lecture : Sur les 357 structures adhérentes, 312 ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2012 via la norme DAD-U. Ces 312 structures cumulent 159 489 k€ de la masse salariale totale déclarée par les structures de notre périmètre.

## Etude générale des entreprises de la branche adhérentes au SYNDEAC

(données issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires)

### Répartition par montant de masse salariale

Les structures dont la masse salariale brute totale 2012 est supérieure à 1M € sont au nombre de 53 et représentent 15% de la masse salariale de notre périmètre.

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures	
	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	53	15%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	117	33%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	89	25%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	53	15%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	22	6%
0 < MSB ≤ 25 k€	23	6%
TOTAL	357	100%

## ACTIVITÉS DU PÔLE CONSEIL

Outre le travail d'accompagnement juridique de la décision politique lors de l'ensemble des négociations paritaires, des participations aux débats législatifs, ou dans le cadre de la représentation syndicale au sein de la chambre professionnelle, les juristes du SYNDEAC assurent tout au long de l'année un service d'information et de conseil aux adhérents.

Ils disposent pour ceci d'un outil de travail centralisant l'ensemble des consultations adressées au Pôle conseil, et permettant le traitement le plus efficace. Ce même outil est assorti d'une base documentaire enrichie de toutes les

## Effectifs par type de contrat et taux de temps partiel

Plus de 23 000 salariés ont été déclarés en 2012 (en CDI 4 613 et en CDD 19 729), dont 43% sont des femmes et 57% sont des hommes pour une masse salariale de 180 093 euros.

*Dans le total, les effectifs sont dédoublonnés : un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.*

- ▶ CDI temps plein cadres : 651 femmes et 674 hommes pour une masse salariale totale respective de 24 495 euros et 29 949 euros.
- ▶ CDI temps plein non cadres : 1 236 femmes et 883 hommes pour une masse salariale totale respective de 24 366 euros et 20 455 euros.
- ▶ Par ailleurs, on dénombre 55 femmes et 53 hommes en CDI temps plein artistes pour une masse salariale total respective de 1 168 euros et 1 173 euros.
- ▶ CDD (dont CDDU) artistes : 2 901 femmes et 4 470 hommes pour une masse salariale totale respective de 9 409 euros et 13 954 euros.
- ▶ Les CDI cadres et assimilés à temps partiel de 50% à 80% sont au nombre de 52 chez les femmes et 22 chez les hommes.
- ▶ Les CDI non cadres à temps partiel de 50% à 80% sont au nombre de 160 chez les femmes et 51 chez les hommes.

parutions officielles, rapports, études, articles de la presse spécialisée et de fiches pratiques, dont le SYNDEAC fait une veille constante. Les juristes enrichissent ce fond de documentation par la rédaction de notes juridiques ou fiches techniques, qui sont adressées aux administrateurs au moyen de lettres d'information régulières, mises en ligne et consultables par les adhérents sur le site internet du syndicat.

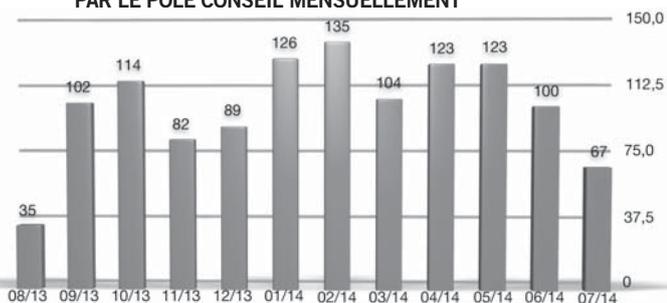
C'est ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014, le Pôle conseil a répondu à 687 consultations (soit 1 200 questions) sur tous les sujets ayant trait à la convention

collective ou à l'actualité législative et sociale de notre secteur.

Au cours de l'année, le Pôle conseil a continué la mutation de sa pratique, passant, à la demande des adhérents, d'une activité majoritaire d'information juridique à une individualisation poussée des réponses. En effet, ces réponses « sur mesure », qui correspondent à un besoin croissant de la part des adhérents d'être accompagnés sur l'application d'une législation sociale et fiscale de plus en plus complexe, nécessitent parfois des recherches complémentaires et plusieurs traitements.

Il a été possible de mesurer que la nombreuse documentation disponible sur le site internet du SYNDEAC était la première source d'information pour de nombreux adhérents et le Pôle conseil a continué de développer son usage pour les réponses générales. La refonte du site internet devrait permettre de développer également une foire aux questions permettant une recherche facilitée, ainsi qu'un conseil entre pairs par le biais d'un forum.

#### NOMBRE DE QUESTIONS JURIDIQUES TRAITÉES PAR LE PÔLE CONSEIL MENSUELLEMENT



Comme les années précédentes, ce sont les questions de droit social qui ont été les plus nombreuses, bien que la demande en matière de fiscalité ou de propriété intellectuelle constituent toujours une part importante des demandes. Cette année bien entendu, une demande d'accompagnement s'est fortement fait ressentir au moment du mouvement de grève lié à l'accord UNEDIC et des annulations subséquentes de spectacles et ce, parfois au-delà des réponses fournies dans la fiche pratique du Pôle conseil rédigée à cet effet. Enfin, l'activité de soutien aux adhérents intégrant un versant plus politique a été particulièrement développée cette année, notamment suite aux atteintes faites à de nombreux financements et à la situation complexe dans laquelle se sont retrouvées certaines de nos structures au lendemain des élections municipales.

#### CLASSEMENT THÉMATIQUE DES QUESTIONS TRAITÉES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2013 ET LE 31 JUILLET 2014

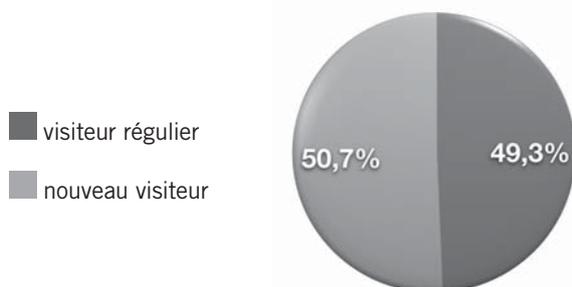


## SITE ET RESEAUX SOCIAUX

Le site [www.syndeac.org](http://www.syndeac.org) reçoit 16 775 visites en moyenne par mois.

Entre le 16 juillet 2013 et le 15 juillet 2014, 544 adhérents (sur 978 personnes munies d'un code d'accès) se sont connectés au site régulièrement.

Par rapport à l'année dernière, le taux de visiteurs récurrents a augmenté pour parvenir à 50,7% (alors qu'il était de 33% sur l'année 2012/2013).



Les pages les plus visitées du site sont comme chaque année la page d'accueil, la convention collective et les grilles des salaires, ainsi que les offres d'emploi. La rubrique Le SYNDEAC est principalement visitée pour les contacts de l'équipe permanente. La chambre professionnelle (et à l'intérieur : les textes réglementaires, la fiscalité, la propriété intellectuelle, l'assurance chômage/intermittence), Actions et mobilisations sont aussi des rubriques très fréquentées.

Dans une nouvelle stratégie de communication, le SYNDEAC souhaite faire une refonte complète du site en association à une refonte de son image. Ce nouveau site sera pensé pour être au plus près des besoins des adhérents afin d'offrir à ses derniers une réactivité plus grande et plus d'interactivité. Le site sera disponible sur Smartphones et tablettes. Il sera composé d'un site public et d'un site dédié uniquement aux adhérents (foire aux questions juridiques, forum, newsletter plus fréquente). Le chantier démarre en août 2014.

## Le SYNDEAC sur les réseaux sociaux

Le SYNDEAC possède un compte Twitter et un compte Facebook. Nous nous en sommes beaucoup servi pour relayer les mobilisations « L'Art en campagne » et « Je marche pour la culture ».

Nous avons atteint, au 15 juillet 2014, 528 abonnés à notre page Facebook -facebook.com/SYNDEAC - et 1810 personnes nous suivent sur Twitter (soit 1000 personnes de plus environ que l'année dernière) - twitter.com/SYNDEAC.

C'est en février que nous avons recueilli le plus de mention « J'aime » à la page Facebook. La portée de notre activité sur Facebook a été à son apogée entre février et avril 2014.

Jusqu'à 5511 personnes atteintes le 24 mars qui correspond aux publications sur les mobilisations « Je marche pour la culture ».

Le rapport et son communiqué : « Quelle indemnisation chômage pour les intermittents du spectacle ? modélisation et évaluation d'un régime alternatif » de Mathieu Grégoire et Olivier Pilimis ont été les plus partagés sur Facebook comme sur Twitter.

## COORDINATION INTERRÉGIONALE ET MOBILISATION

Une attention particulière a été portée par le nouveau conseil national aux délégations en région, avec la mise en place du groupe de travail « coordination interrégionale » qui a développé plusieurs axes de réflexions : comment mobiliser les forces de l'ensemble du réseau de nos adhérents, comment permettre aux délégués de sortir d'une situation d'isolement souvent décrite ? Mais également comment faire circuler au mieux l'information entre le CN et les délégués, entre les délégués et l'équipe permanente mais aussi les délégués entre eux ?

Ce chantier encore en œuvre a débuté dès le mois d'octobre par un état des lieux des pratiques dans les régions, tant sur le plan des rencontres entre adhérents que de la représentation du SYNDEAC dans les différentes instances régionales, la remontée des informations depuis le terrain, les outils de communication existants. Ce premier travail s'est poursuivi au cours de trois réunions et a rapidement permis d'identifier quelques nouveaux outils de communication venant compléter ceux déjà en place :

- ▶ l'élaboration d'ordre du jour spécifique lors des CNE intégrant un tour de l'actualité des délégations régionales ;
- ▶ la transmission systématique des comptes-rendus des CN aux délégués ;
- ▶ la transmission de la revue de presse ;
- ▶ la désignation d'un interlocuteur au sein de l'équipe permanente à informer des communications et réunions entre adhérents, des travaux entrepris par la délégation ou l'intersyndicale à laquelle elle appartient, mais aussi des rendez-vous avec les tutelles et les instances et à alerter en cas de difficultés nécessitant une intervention du délégué ou de la direction du SYNDEAC ;
- ▶ l'ouverture d'une page sur le site internet consacrée à l'actualité en région permettant un accès à certains outils militants réalisés au sein des délégations ou non et pouvant être déclinés localement.

Ces quelques idées ont d'ores-et-déjà permis une plus grande fluidité de communication entre les délégués, le conseil

national et l'équipe permanente.

Ces réunions ont également été le lieu de coordination des grandes mobilisations de la saison. A l'heure où l'on décrit aisément une démobilitation syndicale dans l'ensemble des secteurs, et compte tenu des enjeux pour le secteur des politiques publiques menées, il était essentiel pour le SYNDEAC de mobiliser la totalité des forces du syndicat.

Très rapidement la première action est mise en place : en novembre, les délégués relaient auprès de l'ensemble de leurs députés et sénateurs la position du SYNDEAC au sujet de la délégation de compétences aux régions et les invitent à soutenir l'amendement visant à en exclure la culture (cf. article consacré). Dans de nombreux cas, parce que ce sont des interlocuteurs réguliers, les délégués obtiennent des rendez-vous avec leurs élus leur permettant d'expliquer plus en détails la position du SYNDEAC. Ils ont pu ainsi rallier à leur cause des parlementaires qui n'avaient pas réalisé les conséquences du projet de loi sur leur propre territoire.

*L'Art en campagne* est la seconde mobilisation coordonnée sur l'ensemble du territoire. Si l'interpellation des élus en amont de la campagne municipale se concentre sur 11 villes, il s'agit de mobiliser bien au-delà. Les différentes formes de la mobilisation inventées par chaque délégation (journée de présence sur une radio locale, rencontre de la profession, café ou banquet républicain, débat ou conférence publique, livre blanc, etc.) sensibilisent les adhérents, les acteurs culturels, le public et les élus mais aussi et peut-être surtout presse quotidienne régionale. Elle a largement relayé la réflexion du SYNDEAC sur le rôle essentiel des communes en matière de politique culturelle, faisant entrer le sujet dans la campagne et déclenchant un certain nombre de rendez-vous avec les candidats ou les équipes de campagne (notamment à Lyon, Marseille et Paris).

Les manifestations *Je marche pour la culture* (en février, en mars, en avril et en mai) renouvellent les expériences d'actions

coordonnées dans plusieurs villes sur le territoire, préparées en intersyndicale et nécessitant la mobilisation de tous. Il s'agit d'interpeller l'ensemble des représentants de l'Etat sur le traitement réservé par le gouvernement au secteur culturel : les baisses budgétaires, la délégation de compétence culturelle aux régions, ou encore la non prise en compte de recommandations du secteur lors de la négociation concernant le régime d'assurance chômage intermittent.

Pour ces manifestations, les délégués ont été le relais auprès des adhérents, des informations concernant les points de rendez-vous les plus proches, organisant dans certains cas un car pour rejoindre une ville, et assurant une représentation du SYNDEAC dans les nombreux cortèges.

Enfin, concernant plus spécifiquement le dossier de l'assurance chômage, les délégués ont encore une fois été invités à relayer auprès de leurs élus la lettre à François Rebsamen, ministre du Travail, dénonçant l'accord du 22 mars. Appelant à la prise en compte du travail de préconisation du Comité de suivi. (cf. article consacré à l'intermittence), ils ont permis

l'alerte des parlementaires et élus locaux par leurs administrés. L'ensemble des adhérents a été également appelé à signer la lettre ouverte au Premier ministre sur le même sujet.

Pour toutes ces mobilisations, le groupe de travail « coordination inter régionale » a pensé des outils spécifiques pour simplifier autant que possible le travail des délégués au-delà des outils de communication classiques que sont les tracts, les affiches, badges, autocollants et les banderoles. C'est ainsi qu'est né un kit de mobilisation comprenant plusieurs textes pouvant être lus au public, des lettres types aux élus, des vidéos d'adresse au président de la République lui rappelant ses engagements vis-à-vis du secteur, une pétition à diffuser, un résumé du rapport sur le régime de l'intermittence, etc.

La mise en place d'outils de partage se poursuivra lors de la saison prochaine, le groupe de travail appelant notamment de ses vœux la mise en place d'une lettre d'information reprenant l'actualité des délégations régionales.

## ACTIVITES DU SYNDICAT EN REGIONS

### Alsace

L'activité de la délégation alsacienne a d'abord été marquée par de grands rendez-vous de mobilisation.

Le 13 janvier 2014, une table ronde SYNDEAC Alsace-Lorraine était organisée à Nancy dans la perspective des élections municipales à venir.

Dès l'ouverture de la mobilisation au sujet du protocole d'assurance chômage des intermittents, la délégation s'est mobilisée avec l'organisation le 27 février d'une conférence de presse à Colmar avec les interventions de différents syndicats (CGT Spectacle, SYNAVI). Par la suite, le SYNDEAC a notamment relayé l'appel à la mobilisation en vue de la manifestation du 20 mars à Strasbourg, mais aussi convié l'intersyndicale (CGT, SFA et SYNAVI) à s'exprimer lors de la présentation de saison de la Comédie de l'Est, dans le but de communiquer auprès du public sur le régime social des intermittents, ou encore pris la parole lors d'un forum organisé en intersyndicale au Théâtre National de Strasbourg. Le 3 juin, Guy-Pierre Couleau a également participé à Paris à une réunion sur les programmes européens avec Françoise Balais, Emanuela Moraru et Pascal Mangin, président de la commission culture du conseil régional d'Alsace.

### Aquitaine

La délégation Aquitaine s'est réunie à deux reprises cette saison, dont une en présence du directeur du SYNDEAC, pour faire le point sur l'actualité régionale et nationale. La délégation a également participé aux journées *Je marche pour la culture*, à la mobilisation autour de l'intermittence et a porté les positions du SYNDEAC lors de réunions professionnelles (notamment la rentrée de l'office artistique de la région Aquitaine).

Enfin, le 17 juin dernier se sont tenues de nouvelles élections : deux suppléants (Christine Dormoy et Frédéric Maragnani) ont été élus aux côtés de la nouvelle déléguée régionale Catherine Marnas. La délégation porte l'espoir que cette configuration insuffle un nouvel élan à la vie et à la présence du syndicat dans la région.

### Auvergne

Suite à l'appel lancé par les syndicats et relayé en région Auvergne, environ 200 professionnels et citoyens se sont retrouvés le 10 février pour manifester leur impatience à voir un gouvernement s'engager dans une politique culturelle ambitieuse. Cette *Marche pour la culture* a été suivie de rassemblements les 12 et 20 mars devant la préfecture, et d'une rencontre avec la CGT Spectacle le 16 juin à Clermont-Ferrand.

En parallèle, la délégation Auvergne a manifesté sa mobilisation au sujet du régime des intermittents et du protocole d'assurance chômage, notamment. Lors des deux soirées de présentation de la saison 2014/2015 de la Comédie de Clermont-Ferrand, les 18 et 19 juin 2014, Jean-Marc Grangier a souhaité laisser un temps de parole aux intermittents afin d'informer le public de leur situation. Il a ensuite présenté un kit de résistance distribué aux 2 800 spectateurs : une carte postale libellée à l'attention du Président de la République, plusieurs documents explicatifs, ainsi que le carré rouge lancé par l'équipe du Festival d'Avignon permettant au public d'affirmer à leur tour leur soutien aux intermittents

## Basse-Normandie

Le nouveau délégué Vincent Garanger et sa suppléante Laure Rungette ont pris leurs fonctions en janvier, et ont pour double objectif le recrutement de nouveaux adhérents et la relance d'une dynamique syndicale en région Basse-Normandie. Deux nouvelles compagnies ont déjà adhéré et la délégation souhaite donc déclencher un intérêt nouveau de la part des adhérents et notamment des compagnies qui, malgré les changements, conservent une certaine défiance envers un engagement syndical.

Lors des actions liées à la réforme des annexes 8 et 10, le SYNDEAC a souffert de cette démobilisation interne et n'a pu que suivre de loin le mouvement de la KIC (Koordination des Intermittents du Calvados) plutôt active qui a souvent sollicité la délégation. Il a été impossible de mener parallèlement des actions de manière autonome et lisible : il faut à présent reconstruire un dialogue constructif et confiant qui a disparu.

## Bourgogne

Les adhérents de Bourgogne se sont réunis à Chalon-sur-Saône le 17 décembre afin de procéder à l'élection de leur délégué. Cette réunion était également l'occasion d'un point d'information sur la journée nationale de mobilisation du 13 janvier *L'Art en campagne*.

Dans le prolongement de la mobilisation impulsée par le SYNDEAC suite à la baisse des crédits de la région en 2012, une journée de travail déclinée en 3 ateliers réunissant un collectif d'acteurs culturels et le conseil régional de Bourgogne était programmée le 19 décembre. Cette réunion, qui devait être suivie d'une seconde en mai, a été reportée à l'initiative du conseil régional à l'automne 2014 en raison du contexte législatif et financier.

Les acteurs culturels bourguignons se sont largement mobilisés le 12 mars sur les questions liées au budget du ministère de la Culture et au régime de l'intermittence, cette mobilisation a donné lieu à une manifestation du Théâtre Dijon Bourgogne à la DRAC où une délégation SYNDEAC/CGT/CIP a été reçue par le directeur régional adjoint.

## Bretagne

Le pacte d'avenir pour la Bretagne a été signé par le Premier ministre et le président de la région le 13 décembre 2013. Pour la période 2014-2020, il octroie au conseil régional la compétence culturelle dont le périmètre reste à définir. Et en fait de facto une région expérimentale, posant la question du devenir de la DRAC et plus largement celle de la place de l'Etat dans la nouvelle décentralisation.

A la demande du syndicat, une réunion en urgence a été organisée au conseil régional le 19 décembre, pour clarifier les enjeux de ce pacte, ses conséquences pour la profession. Y étaient associés les autres syndicats du spectacle vivant. Une demi-journée de travail s'est tenue ensuite à Brest, le 10 janvier, avec une délégation du SYNDEAC et sa présidente. La région a affirmé son souhait de construction d'une politique culturelle avec l'ensemble des acteurs du secteur et le SYNDEAC a rappelé les nécessités et les vertus des financements croisés, son exigence d'une politique ambitieuse inscrite dans un cadre national, garantissant l'équité entre territoires. Au printemps 2014, il ressort que

le spectacle vivant ne fera pas partie du périmètre retenu pour la délégation de compétence. Il conviendra cependant de rester extrêmement vigilant sur ce dossier.

Le 13 janvier, *L'Art en campagne* a rassemblé 120 artistes, syndicats de la profession et responsables de structures au Musée de la Danse. Cette réunion, animée par le SYNDEAC et sa présidente en présence d'un élu du parti socialiste et du directeur de la culture de la région, mettait en perspective la réforme territoriale annoncée avec les problématiques budgétaires et le pacte d'avenir en Bretagne.

L'action *Je marche pour la culture* le 10 février, à Rennes, a été co-organisée avec les syndicats du secteur et une délégation de la Basse-Normandie s'est associée à la manifestation. À l'issue de la marche, le directeur régional des affaires culturelles a reçu une délégation intersyndicale et une lettre ouverte à la Ministre lui a été remise, rappelant l'insuffisance des crédits alloués à cette région et appelant une politique ambitieuse pour l'art et la culture. Le 17 mai, une *Marche pour la culture* a été organisée à Brest, tandis qu'à Rennes se tenait une assemblée générale réunissant le SYNDEAC, la CGT et la CIP Bretagne, avec laquelle un contact actif a maintenant été établi. Enfin, le 24 juin, le SYNDEAC a participé à une assemblée de la CIP Bretagne autour de l'accord du 22 mars et des actions à mener ensemble. Il est à noter que les adhérents, et notamment les compagnies, sont présents et actifs dans toutes les manifestations dont celle du 16 juin, qui a vu l'occupation trois jours durant de la DRAC.

## Centre

Comme les années précédentes, la délégation Centre a principalement travaillé en intersyndicale, composée des six syndicats d'employeurs présents dans la région Centre : SYNDEAC, SMA, SYNAVI, SCC, PROFEDIM et SNSP. Plusieurs rencontres politiques ont été organisées dans ce cadre, l'intersyndicale étant maintenant tout à fait identifiée. La vice-présidente de la région a été rencontrée deux fois, une fois à sa demande sur la politique d'attribution des subventions, et une seconde fois à l'initiative du SYNDEAC sur la politique culturelle européenne en région. La députée Valérie Corre a aussi été une interlocutrice présente, que ce soit dans le cadre de l'amendement sur la décentralisation culturelle, ou la réforme des annexes 8 et 10, pour laquelle elle a invité à Orléans le député et président de la commission culture Patrick Bloche. *L'Art en campagne* a été l'occasion de discussions avec de nombreux politiques dans le cadre original d'une présence tout au long de la journée sur une radio locale.

Enfin, le SYNDEAC siège depuis cette saison au CESER dans le 3ème collège. Le représentant du SYNDEAC a pu mettre en place un groupe de travail inter-commissions et une auto saisine sur les aspects sociaux et économiques de la culture doit être lancée dès la rentrée.

## Champagne Ardenne

La Champagne Ardenne ne compte encore que trois adhérents (un centre dramatique, une scène nationale et une école nationale) et cette faible représentation rend difficile une activité syndicale forte. L'arrivée à la rentrée prochaine du nouveau directeur de l'Institut de la Marionnette sera l'occasion d'un nouveau comité de région.

La saison a été marquée par la baisse des crédits du département pour les structures à label national, ce qui a amené la délégation à réagir auprès du président du conseil général. Si ces subventions de fonctionnement représentent une faible proportion dans les budgets des structures, leur suppression programmée sur deux ans affaiblit la marge artistique des structures concernées. Conjugée à la baisse de 15% en deux ans des subventions du conseil régional de Champagne Ardenne (10% en 2013 et 5% en 2014 - touchant l'ensemble des structures et des compagnies de la région) et à la stagnation des subventions de l'Etat, l'activité artistique de la région s'en trouve fragilisée.

Le conflit national des intermittents fut également relayé dans la région, particulièrement en juin lors du festival Furies à Châlons-en-Champagne. Ce mouvement fut l'occasion de la création dans la région d'un collectif d'intermittents. La délégation maintient sa vigilance sur ces multiples sujets et prévoit de coordonner une rencontre entre élus et acteurs culturels de la région pour débattre de ces différents points, si possible dès l'automne 2014.

## Franche-Comté

Les rendez-vous politiques se sont multipliés tout au long de l'année, d'abord sur la question de la délégation de compétences avec Jean-Pierre Chevènement, sénateur et Damien Meslot, député, afin d'obtenir de leur part l'envoi d'un courrier à la Ministre et une question à l'Assemblée. Une autre rencontre a été organisée avec Yves Ackermann, président du conseil général du Territoire de Belfort sur la question de la décentralisation.

La délégation a également beaucoup œuvré avec la direction du SYNDEAC pour mettre un terme à une ponction de 2,50 % sur les crédits déconcentrés des scènes labellisées, pour laquelle le directeur de la DRAC, en poste en 2013, ne pouvait donner d'explication ; cette ponction devait être reconduite en 2014, alors que le mandat de révision avait pris fin. Cette mesure injuste et incohérente ne s'appliquait pas à toutes les scènes et créait un précédent au niveau national : le SYNDEAC a finalement obtenu que cette somme soit reconstituée en 2014.

Enfin, la délégation a affirmé sa mobilisation en faveur du régime intermittent, et le comité d'experts au sein duquel le SYNDEAC est représenté ne s'est pas tenu en signe de soutien.

## Haute-Normandie

Forte de ses 18 adhérents, la délégation SYNDEAC de Haute-Normandie compte la moitié de ses forces dans les compagnies indépendantes.

La saison a été marquée comme dans de nombreux territoires par les nouveaux choix de restrictions budgétaires des collectivités territoriales, les conséquences des dernières élections municipales sur nos activités, le nouvel accord UNEDIC du printemps 2014 et récemment, par l'annonce par le président du conseil général de Seine Maritime de la fin, sous leur forme actuelle, de deux importants festivals.

Face à ces enjeux de plus en plus pressants et inquiétants, la délégation SYNDEAC s'est réorganisée avec l'élection d'un délégué et deux adjoints afin de construire une analyse et une action plus collégiales et représentatives de la réalité des adhérents dans les deux départements. Dans le même

temps, un nouveau processus de travail avec l'Etat (DRAC), et peut-être demain avec la région, s'est mis en place autour de groupes de travail communs qui se consacrent à un diagnostic partagé et des propositions de modifications sur trois sujets : les comités d'experts, les relations lieux/compagnies, l'éducation artistique et culturelle.

Les mobilisations nationales ont été largement relayées et ont trouvé leur place dans de nombreux lieux de la région, avant que, ces dernières semaines, décision soit prise de surseoir à notre présence dans les comités d'experts.

## Ile-de-France

Des réunions des adhérents Ile-de-France sont organisées une fois par mois, en alternant une réunion plénière et une réunion du collectif Ile-de-France, composé d'adhérents de tous les départements et des diverses typologies de structures afin d'en assurer la plus grande représentativité. Au cours de cette saison, la délégation Ile-de-France a travaillé en résonance avec les actions nationales, tout en traitant la spécificité d'une région qui rassemble un quart des adhérents et qui se caractérise par une grande précarité des équipes artistiques du fait des conditions de travail, du faible engagement de la Ville de Paris et de l'absence de conseil général parisien.

Ainsi, la délégation a organisé *L'Art en campagne* en inter-syndicale à Malakoff, a relayé massivement les appels aux mobilisations *Je marche pour la culture* à Paris, auxquelles la délégation était largement représentée, mais aussi dans l'ensemble des actions franciliennes relatives au régime des intermittents et au protocole d'assurance chômage, au cours desquelles la délégation a réaffirmé les positions du SYNDEAC et son soutien aux équipes en lutte.

La délégation a également rencontré à plusieurs occasions des représentants des tutelles : la nouvelle directrice de la DRAC, l'adjoint à la culture de la ville de Paris, Bruno Julliard, pendant la campagne municipale, ou encore Leïla Badis à la région Ile-de-France sur le sujet des programmes européens (en compagnie d'Hélène Cancel).

Enfin, la délégation a poursuivi l'étude sur la situation de l'Ile-de-France, état des lieux nécessaire à la conduite du futur chantier Ile-de-France à venir avec le ministère de la Culture, en s'intéressant particulièrement à la situation des équipes indépendantes (diminution du nombre de compagnies conventionnées ces 5 dernières années, baisse significative du montant minimal de conventionnement et des aides à la production...). Elle continue son travail de vigilance envers la Ville de Paris (qui s'est engagée dans le cadre de sa nouvelle mandature à renforcer sa politique culturelle), envers la région Ile-de-France et les départements, sans oublier la question de la mise en place de la métropole du Grand Paris.

## La Réunion

La délégation SYNDEAC de La Réunion a été très active dans les mobilisations de l'année, notamment au sein du comité *Je marche pour la culture*, dont la déléguée a endossé la coordination locale. Le 10 février, un cortège d'une centaine de personnes s'est ainsi élancé du théâtre du Grand Marché en direction de la préfecture, la DACOI, la mairie de Saint-Denis, du conseil général et du conseil régional, en interpellant les interlocuteurs de ces différentes institutions. Le 12

mars, ce sont 200 personnes qui ont traversé Saint-Denis avec panneaux et slogans. Un kabar atèr, ouvert à tous et gratuit, était organisé en présence de nombreux danseurs, comédiens, circassiens et musiciens.

## Languedoc-Roussillon

Plusieurs adhérents de la région Languedoc Roussillon se sont relayés au cours de l'année pour représenter le SYNDEAC dans les nombreuses mobilisations qui ont rythmé l'année : Emmanuel Latreille, Denis Lafaurie et Jean-Claude Fall. Le SYNDEAC a ainsi notamment participé aux *Marches pour la culture* à Montpellier, a fait valoir ses positions au sein de la délégation qui a été rencontrer le DRAC, le président de l'agglomération et le cabinet du président de région le 12 mars, a été présent à l'AG du mouvement unitaire les 23 mars ainsi qu'à de nombreuses mobilisations au sujet du régime des intermittents et du protocole d'assurance chômage.

Au COREPS, une mission d'accompagnement a engagé une analyse des pratiques de l'instance pour définir les axes de travail pour les années suivantes, clarifiant ses engagements techniques et politiques, et définissant une poursuite de ses travaux dans une organisation collective plus centrée afin de ne plus séparer les problématiques emploi/formation des problématiques création/diffusion. Depuis novembre 2013, la délégation régionale siège dans le collège employeur au CESER. Une première alerte a été posée au sujet de la disparition du programme Lycéens Tour, porté et financé par la direction de l'Education au conseil régional. Des bilans sont régulièrement réalisés avec les services de la région afin de suivre l'évolution de la politique culturelle régionale et la mise en place du conventionnement des compagnies. Il en est de même avec les services de l'Etat. Une baisse de 5% des subventions régionales 2014 impacte l'activité des structures de diffusion qui subissent aussi, pour certaines, des baisses des conseils généraux.

## Limousin

A l'approche des élections municipales 2014, la délégation Limousin a porté la voix du secteur culturel, d'abord en participant à la journée *L'Art en campagne*, le 13 janvier à Angoulême, avec la délégation Poitou-Charentes. Mais également en donnant plusieurs interviews dans la presse régionale (L'Echo et le Populaire du Centre) en février, sur les attentes du monde de la culture en matière de politiques publiques. La délégation s'est également mobilisée au sujet du régime des intermittents en interpellant les parlementaires de la région afin de relayer la demande au ministre du Travail de ne pas agréer la nouvelle convention d'assurance chômage en l'état. Mobilisée aussi par le biais de réunions menées avec la CIP Limousin et en intersyndicale et en participant à deux manifestations à Limoges sur le même sujet.

## Lorraine

Une augmentation sensible du nombre des adhérents en Lorraine est à observer (17 à ce jour). Au cours de la saison, cinq compagnies ont rejoint un groupe à l'origine majoritairement composé de lieux labellisés : les compagnies sont actuellement majoritaires, la parité presque atteinte. Ces adhésions traduisent le rapport étroit entretenu par les lieux et les compagnies au-delà des collaborations artis-

tiques ; elles impliquent aussi un abaissement important de la moyenne d'âge, paramètre rassurant quant à l'avenir. La saison fut chargée en événements révélant une tension croissante avec les différentes collectivités et l'Etat. La forte mobilisation sur *L'Art en campagne* de janvier coïncida avec une lutte, puis une négociation de longue haleine avec le conseil régional (de décembre à juin) qui fit apparaître notre section comme plutôt bonne interlocutrice (intersyndicale efficace).

Les événements liés au 22 mars furent aussi à l'origine d'une mobilisation continue, des compagnies comme des lieux, impliqués de différentes façons dans les actions qui se poursuivent à ce jour. Si certains sont membres très actifs de la CIPCL, nulle fracture n'est à constater et le dialogue est maintenu dans un contexte d'opinions parfois divergentes vis-à-vis des modes d'intervention ; un intérêt commun semble donc pris en compte.

## Midi-Pyrénées

La délégation Midi-Pyrénées compte sept adhérents de profils très complémentaires : un centre dramatique, deux centres d'art, une scène de production et de diffusion pluridisciplinaire, une compagnie de danse, une compagnie dramatique, une compagnie de marionnettes.

La vie syndicale doit s'y réorganiser après le décès, suite à une longue maladie, de Jean-Laurent Paolini, qui représentait le SYNDEAC en Midi-Pyrénées depuis 7 années.

## Nord-Pas-de-Calais

Durant cette saison 2014/2015, les membres de la délégation Nord-Pas de Calais (18 membres) se sont largement investis dans la mobilisation nationale (baisse des budgets, mouvement des intermittents...). Outre les réunions mensuelles, le SYNDEAC a pris une part importante au sein du Collectif régional art et culture. C'est dans ce cadre qu'a été organisé le banquet républicain le 13 janvier en écho à la manifestation nationale *art en campagne*. A la suite de ce banquet, un manifeste a été adressé à l'ensemble des acteurs politiques de la région et plusieurs rendez-vous avec des élus et des candidats aux élections locales et européennes ont été menés. Grâce à une relation ténue avec les journalistes régionaux, la presse s'est fait l'écho de ces prises de position. Le SYNDEAC régional s'est également fortement mobilisé pour soutenir ses adhérents en difficulté (Le Grand Bleu, Culture Commune...) et pour maintenir un dialogue de qualité avec les syndicats en région et avec la coordination des intermittents.

## Pays de la Loire

Un nouveau délégué a été élu en Pays-de-la-Loire le 6 janvier 2014, Bertrand Salanon, accompagné d'un suppléant Guillaume Gatteau.

Au cours de cette saison, la délégation a transmis des points de situation aux adhérents par email ou au cours de réunions comme celle du 5 mars. Les adhérents ont également été très présents lors des *Marches pour la culture* à Nantes en février et mars, qui ont rassemblées jusqu'à 400 personnes le 12 mars. A partir du 22 mars la mobilisation intersyndicale s'est concentrée sur le régime des intermittents et le protocole d'assurance chômage.

## Picardie

A l'initiative du SYNDEAC en région, une rencontre débats et conférence de presse a été organisée le 13 janvier à Amiens, à la veille des différentes échéances électorales, pour questionner la place de l'art et de la culture dans les politiques publiques.

Par ailleurs, la Ministre a de nouveau été interpellée par la Picardie en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant qui sont les plus bas de France. Il a été demandé aux parlementaires et élus des collectivités territoriales de Picardie d'intervenir auprès de la Ministre pour un plan de rattrapage pour la Picardie.

Lors de la rencontre en DRAC avec le directeur général de la création artistique, le délégué SYNDEAC a rappelé que ces mauvais chiffres pour la Picardie ne faisaient qu'aggraver une situation déjà dégradée par les mauvais contrats de plan Etat-région qui se sont succédés.

Le SYNDEAC en Picardie s'est investi dans la mobilisation des *Marches pour la culture*, et dans les manifestations de soutien aux intermittents.

## Poitou-Charentes

L'augmentation du nombre d'adhérents en région a amené la délégation à chercher de nouvelles modalités de fonctionnement, notamment avec l'élection d'une déléguée suppléante. Une rencontre avec la DRAC en décembre a permis l'obtention des budgets (sauf le 224), mais fait ressortir l'absence de marge de manœuvre au niveau déconcentré et la continuation du mandat de révision de 2011. En janvier, *L'Art en campagne* à la scène nationale d'Angoulême a été une véritable occasion d'un échange entre adhérents et d'autres acteurs culturels locaux. Cet événement a été bien relayé par la presse. Dès le mois de février, la délégation s'est impliquée dans la mobilisation autour des négociations de l'intermittence : participation à une réunion à Niort en février, à une manifestation en mars à Poitiers, à la concertation menant au refus de siéger au comité d'experts théâtre en juin. Par ailleurs, la délégation a maintenu sa participation aux réunions du COREPS et s'est investie dans la dénonciation du projet de fermeture de l'option théâtre de Bressuire : après l'envoi d'une lettre ouverte, la réunion prévue avec le rectorat a été reportée, et la DRAC a fini par reculer et maintenir cette option en territoire rural.

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'équipe en région PACA a été élue le 9 décembre 2013. En janvier, à l'occasion de *L'Art en campagne*, le SYNDEAC PACA décide, dans une initiative intersyndicale, de donner la parole aux artistes, techniciens, directeurs de lieux, personnel permanent des structures à travers un livre blanc, dans une volonté de renouer le dialogue entre les différents acteurs culturels et politiques de la région. Ce livre blanc, envoyé aux principaux candidats aux élections municipales, a été suivi par une succession de rendez-vous avec quelques candidats marseillais, questionnés sur leurs positions sur la culture. La délégation qui a également participé aux principales journées de mobilisation et manifestations du mois de février qui se sont déroulées à Marseille, a fait le constat que la présence du SYNDEAC était peu visible et qu'il était très difficile de nouer des liens en local avec la CGT.

En juin, une réunion des adhérents avait pour ordre du jour principal la mobilisation des intermittents face au nouvel accord et les actions solidaires qui pouvaient être menées par les directeurs. Deux assemblées générales se sont par la suite tenues au Théâtre Liberté ainsi qu'une réunion en juillet, organisée à l'initiative de l'équipe permanente de Châteauvallon, réunissant le public, les artistes, les techniciens, les permanents des structures pour favoriser un mouvement solidaire fait d'échanges et d'explications. La délégation a également préparé un rendez-vous en septembre à la DRAC avec les adhérents puis en intersyndicale avec le SNSP.

## Rhône-Alpes

A la suite des élections régionales en novembre dernier, la délégation a engagé une activité importante en collaboration avec les organisations professionnelles et syndicales de la région. Cette intersyndicale s'est reformée à l'occasion de la préparation pour *L'Art en campagne*, d'un débat à l'ENSATT qui a réuni élus et diverses personnalités universitaires, chercheurs et politiques devant un public de 200 personnes. Les retombées de cette manifestation ont été immédiates : le président de région a invité les professionnels du spectacle vivant à une rencontre préfigurant une période de concertation dès la rentrée prochaine.

Les adhérents ont également participé avec les organisations syndicales aux *Marches pour la culture* qui ont rassemblé le 10 février 100 personnes tandis que celle du 12 mars a attiré près de 1000 personnes place des Terreaux.

La délégation est intervenue au cours de la rencontre des professionnels du spectacle vivant organisée par la région Rhône-Alpes, en mai dernier, pour interpeller le président du conseil régional sur les inquiétudes du secteur et a assuré un appui constant auprès des directeurs menacés et évincés suite aux changements de majorité politique de leur commune Roanne et Saint-Priest, en concertation avec les autres organisations professionnelles. Par ailleurs, dans une région où deux métropoles (Lyon et Grenoble) sont en cours de construction, la délégation a milité pour la mise en place de concertations, jusqu'à présent inexistantes, auxquelles le syndicat puisse participer. A Lyon, cette demande est actée pour la rentrée. Cette importante activité a rendu nécessaire la constitution d'un groupe actif en soutien de la déléguée. Une réunion en présence de Madeleine Louarn et Cyril Seassau a été organisée dans cet objectif le 24 juin, à laquelle a participé la grande majorité des adhérents. Un rendez-vous est pris à la rentrée pour poursuivre en interne et en intersyndicale les nombreuses actions en cours, dont la concertation régionale à laquelle la délégation prend une part active avec la préparation d'ateliers publics.

# TRAVAUX SPÉCIFIQUES AUX LABELS ET AUX DISCIPLINES

## Relations entre les associations de secteur et les groupes de travail internes au SYNDEAC

Lors de l'Assemblée Générale de septembre 2013 de nombreuses voix se sont élevées contre le risque d'atomisation du syndicat et la nécessité de faire front commun. Les associations rassemblant les structures d'un même label qui se sont créées et/ou revitalisées ces dernières années, parfois avec le sentiment que le SYNDEAC n'était pas assez offensif dans la défense de leurs intérêts menacés, et avaient été sollicitées directement par les pouvoirs publics, ce qui avait eu pour conséquence la division de nos intérêts.

Il s'agissait avant tout pour le syndicat de fédérer à nouveau une parole politique commune s'appuyant sur ce réseau, sa capacité de travail et d'analyse des pratiques professionnelles de notre secteur. Les typologies de structures ne s'étant pas constituées en association comme les compagnies, les scènes conventionnées, les structures de la musique ou des arts plastiques devaient aussi trouver une véritable représentation au sein de ce travail de concertation. Notre objectif commun était bien de faire de la diversité de nos adhérents une force opérationnelle et politique pour notre syndicat.

Au cours de l'année, cinq réunions ont rassemblé au SYNDEAC l'ACID, l'ACCN, l'association des Scènes nationales, l'ACDC, Territoire du Cirque, le Réseau marionnette, le CIPAC mais également des représentants de compagnies, de scènes conventionnées ou de la musique.

Dès la fin de l'année 2013, c'est au travers d'actions collectives concrètes que cette collaboration a porté ses fruits, comme la mise en œuvre de *l'Art en campagne*, portée conjointement par les associations et le syndicat et déclinée dans toute la variété des typologies de structures sur le territoire. Ce fut ensuite le travail d'analyse du *Diagnostic provisoire des politiques partenariales* qui a pu être réalisé très rapidement grâce à la réactivité de ces collectifs (23 décembre 2013), puis le travail de réponse aux amendements proposés par la DGCA, doublé d'un travail de préconisations (11 février 2014).

Tout au long de l'année, la communication entre le SYNDEAC et ces réseaux a permis une mobilisation commune lors des *Marches pour la culture* notamment.

Un travail de fond s'engage à présent sur la mise en place de stratégies politiques communes : face aux circonstances budgétaires, au scénario présagé de la MAP et à l'absence totale de concertation du gouvernement avec les collectivités territoriales, le premier projet du groupe de travail rassemblant ces réseaux complémentaires est l'élaboration d'un scénario alternatif de politique publique de la culture.

## Les compagnies

Le nouveau conseil national a poursuivi les travaux entrepris depuis plus de dix ans, notamment ceux du mandat précédent ayant abouti à la Charte pour les compagnies. Les réflexions autour de la place des compagnies et ensembles artistiques dans le paysage général du spectacle vivant se sont naturellement retrouvées au cœur de la présidence déléguée à la Vie artistique de Pauline Sales, qui a tenu à relier cette question des équipes artistiques aux parcours individuels, à la direction d'établissements labellisés et à la formation professionnelle. Aux séances de la commission Vie artistique, ce sont ajoutées plusieurs réunions des compagnies adhérentes qui ont permis de nouveaux retours d'expérience tout au long de l'année écoulée (les 9 décembre 2013, 24 mars et 13 juillet 2014). C'est à partir de ces échanges et des travaux préexistants qu'un document de synthèse de dix mesures d'urgence pour les équipes artistiques a été finalisé (*voir détails dans l'encadré page 13*). Il sert de base de discussion avec les services du ministère de la Culture et des collectivités territoriales pour le Chantier prioritaire des équipes artistiques voulu par Madeleine Louarn et validé par Aurélie Filippetti. Sa mise en œuvre est rendue plus impérieuse encore par le contexte social autour de l'emploi artistique et de l'assurance chômage, ainsi que par les changements qui se dessinent dans la répartition des dispositifs de soutien et des financements entre les collectivités territoriales et l'Etat à l'occasion de la réforme de la décentralisation. La mise en œuvre du chantier prioritaire repose également sur la capacité du secteur professionnel à réviser et clarifier certains usages, pour mieux accompagner les projets artistiques.

## Les scènes conventionnées

Dans le contexte des trois combats majeurs que nous avons à mener (intermittence, précarisation des financements territoriaux dans le contexte incertain de la décentralisation, nécessité d'un plan de relance au niveau de l'Etat), la situation des scènes conventionnées nous préoccupe particulièrement. Après avoir envisagé l'été dernier un ticket de candidatures « scènes conventionnées » au conseil national, plusieurs adhérents ont continué d'échanger et de se réunir tout au long de l'année, et d'assister à tour de rôle aux réunions intersectorielles, en concertation avec le réseau Territoires de cirques. Le rapport Loiseau, et son refus d'accorder une rubrique spécifique aux scènes conventionnées, révèlent un malaise de l'Etat. Nous sommes face à un ministère obstiné à parler d'un « programme » après avoir reculé en intermis en mars 2012 pour la refonte du réseau dans un dispositif délétère d'appels à projets. Nous avons donc débattu et adopté en décembre un texte socle de nos attentes, listées en neuf points précis pour l'obtention d'un label et d'un complément de financement à hauteur de 19 millions d'euros. Ce texte a été intégré dans les propositions transmises au ministère par le SYNDEAC dans le cadre de la MAP.

Interpellés par l'Association des scènes conventionnées, nous avons organisé en février une réunion de concerta-

tion à laquelle participait aussi le SNSP. Il en est ressorti que les scènes conventionnées adhérentes au SYNDEAC préfèrent s'en tenir à leur engagement syndical plutôt que de rejoindre une association sectorielle. Mais il a été convenu et réaffirmé ce mois de juillet en Avignon qu'une réunion de l'ensemble des scènes conventionnées adhérentes au SYNDEAC et au SNSP est nécessaire pour une action concertée. Cette réunion est prévue pour octobre 2014. Notre texte de décembre, « un label plutôt que du flou », pourra y servir de base pour une mobilisation plus que jamais nécessaire. Plusieurs de nos établissements sont en effet fragilisés suite aux élections municipales, fragilisation accrue par la faiblesse des financements et de la parole de l'Etat.

## Le secteur musical

Dans l'objectif d'augmenter la présence du SYNDEAC dans ce secteur de la vie artistique et culturelle, le groupe de travail « musique » a développé pour la première fois une activité régulière. Ainsi se sont tenues des réunions bimestrielles préparées en amont par envoi de documents, auxquelles sont conviés tous les adhérents investis dans le secteur, ainsi qu'une réunion professionnelle consacrée à la musique dans le cadre des Journées du SYNDEAC en Avignon. Plusieurs axes de réflexions ont été investis au cours de l'année :

### ► Le label Centre national de création musicale

Six centres de création musicale sont labélisés CNCM par l'Etat, qui s'appuie sur un cahier des charges. Or, le champ musical actuel recouvert par ce label est strictement limité aux studios de création électro-acoustique. Il s'agit maintenant de proposer l'extension de ce label à l'ensemble des esthétiques représentant la création musicale contemporaine (musique contemporaine, musiques improvisées, jazz, théâtre musical, champ créatif des musiques dites « actuelles » etc.) Ce travail a abouti à la rédaction d'un document dont quelques points restent encore à finaliser.

### ► Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz

A l'occasion du Midem, la ministre de la Culture annonçait un élargissement des missions du CNV au secteur de l'industrie du disque. Peu de choses ont été précisées depuis sur ces nouvelles activités ou la provenance de leurs financements, toutefois le groupe musique se consacre à cette réflexion sur le CNV afin de pouvoir se positionner comme force de propositions. Pour y parvenir, il s'agit dans un premier temps d'élaborer des propositions syndicales concernant les critères du CNV relatifs à la politique d'aide aux festivals, aux résidences et aux créations et d'assurer une meilleure coordination et cohérence de propositions des délégués SYNDEAC dans les différentes commissions du CNV (voir page 13 consacrée au CNV).

### ► Développement et défense d'une politique publique de création musicale

Les deux dossiers évoqués précédemment relèvent d'une ambition politique en faveur de la création musicale, qui nécessite des propositions concrètes du SYNDEAC. Après avoir largement participé aux travaux intersectoriels et disciplinaires

de réponses au *Diagnostic provisoire de politiques partenariales* présenté cet hiver par la DGCA, le groupe de travail musique s'engage dans un travail d'élaboration basée sur un solide état des lieux des besoins de la création musicale aujourd'hui.

Si les positions de défense d'un service public de la culture du PROFEDIM rencontrent sur le fond les préoccupations du SYNDEAC, le groupe musique du SYNDEAC porte une originalité indispensable à l'élaboration syndicale ou intersyndicale d'une politique publique en direction de la musique. Par la diversité même de ses adhérents (festivals importants du champ de la création contemporaine, lieux originaux de musiques actuelles, scènes nationales et conventionnées dont l'activité de création musicale est significative, ainsi que quelques ensembles), le groupe musique du SYNDEAC permet que la réflexion sur la musique ne soit pas déconnectée de la réflexion et de l'action des autres secteurs du spectacle vivant.

## Le secteur des arts plastiques

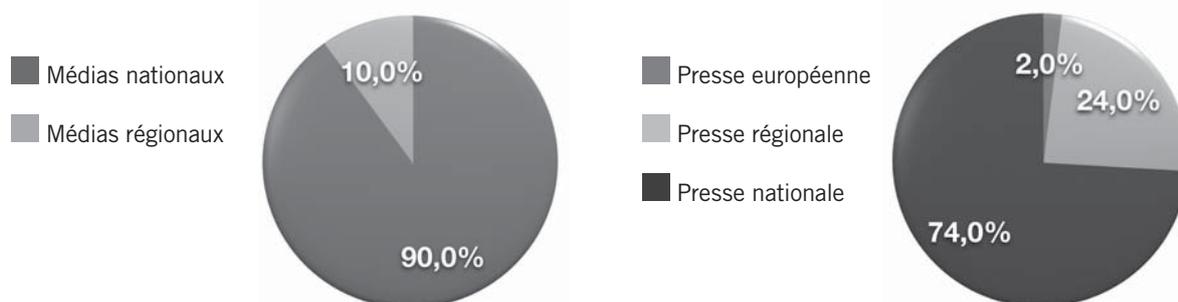
Outre les travaux consacrés à l'élaboration d'un corps conventionnel spécifique au secteur des arts plastiques, (voir page 21), le SYNDEAC, historiquement tourné vers le spectacle vivant et dont les premières adhésions de structures des arts plastiques sont très récentes (2010), a entamé cette année un travail de réflexion concertée ayant pour ambition d'augmenter sa pertinence et donc sa légitimité vis-à-vis du secteur des arts plastiques.

Deux réunions se sont tenues dans cette optique, la première avec les adhérents arts plastiques du syndicat et la seconde avec des associations proches du CIPAC.

Ces deux réunions ont abouti à plusieurs constats. D'abord la nécessité de développer une communication plus inclusive pour les adhérents du secteur, mais aussi de faire valoir la légitimité du SYNDEAC à porter les problématiques du secteur, et notamment concernant les politiques publiques. De plus, il est essentiel pour le SYNDEAC d'augmenter le nombre de ses adhérents arts plastiques, afin d'asseoir sa légitimité comme interlocuteur. Il est donc en projet la mise en place de réunions régulières ouvertes aux non adhérents faisant un point sur l'actualité en matière de politiques publiques et de l'avancée des travaux de la convention collective. Pour ce projet, nous serions appuyés par les associations qui constatent effectivement une très mauvaise connaissance par leurs adhérents des enjeux politiques.

# ANNEXE

## LE SYNDEAC DANS LES MÉDIAS PÉRIODE DU 16 JUILLET 2013 AU 15 JUILLET 2014



**CHAMBRE SYNDICALE** 2 septembre 2013 **News Tank Culture** « SYNDEAC : Election du nouveau Conseil national à l'Assemblée générale ordinaire du 16/09/2013 » 23 septembre 2013 **News Tank Culture** « Madeleine Louarn présidente du SYNDEAC » 24 septembre 2013 **Le Figaro** « Les femmes prennent le SYNDEAC » **Libération** « Le SYNDEAC change de tête » 27 septembre 2013 **Ouest France** « Madeleine Louarn a la tête des syndicats des théâtres » 11 octobre 2013 **News Tank Culture** « Arriver à rendre visible notre impact, qui est réel, mais escamoté » (Madeleine Louarn, SYNDEAC) 27 octobre 2013 **Le Télégramme** Madeleine Louarn « Je suis atypique » Hiver 2014 **La Scène** « Un SYNDEAC «nouvelle génération ? » **La Scène** « Madeleine Louarn, Présidente du SYNDEAC et directrice artistique du théâtre de l'Entresort » 7 mars 2014 **News Tank Culture** « Représentativité des organisations d'employeurs : 3 ou 4 de la CCNEAC à passer les 8% » (Yannis Jean) 2 avril 2014 **News Tank Culture** « Transformation de l'ACID en association des directeurs de CDN d'ici la fin 2014 » (Arnaud meunier).

**L'ART EN CAMPAGNE / JE MARCHÉ POUR LA CULTURE** 7 janvier 2014 **News Tank Culture** « L'Art en campagne : journée de mobilisation en région « pour interpeller les élus » 9 janvier 2014 **La Voix** « À Vire l'art s'invite dans la campagne » 10 janvier 2014 **Les Inrocks** « L'art en campagne : journée de mobilisation nationale le 13 janvier » 10 janvier 2014 **Ouest France** « Avant les élections, l'art part en campagne » 10 janvier 2014 **Les Inrocks** « L'art en campagne : journée de mobilisation nationale le 13 janvier » 13 janvier 2014 **News Tank Culture** « Manifestation nationale des organisations professionnelles culturelles le 10 février 2014 » 14 janvier 2014 **La Marseillaise** « Scènes de campagne : scène d'ouverture » 14 janvier 2014 **Var matin** « Les artistes et les acteurs culturels en campagne » 14 janvier 2014 **News Tank Culture** « Manifestation du 10/02/2014 : ne pas être évincés d'ici 2017 » (J.-J. Le Chapelain, Apostrophe) 9 février 2014 **Libération** « La sauvegarde de la culture en marche 10 février 2014 » 9 février 2014 **Imaz Presse** « Une soixantaine de personnes réunies pour la défense de la culture » 9 février 2014 **La voix du Nord - Lille** « inquiétude et mobilisation du monde de la culture » 9 février 2014 **Politis** « Marches pour la culture dans plusieurs villes de France » 9 février 2014 **Zinfos 974 - St-Denis** « une marche pour la défense de la culture » 11 février 2014 **News Tank Culture** « Marche pour la culture : «2000 à 2500 professionnels mobilisés à Paris et en région » (CGT) 21 février 2014 **Liberté hebdo** « Les professionnels de l'art et la Culture s'invitent dans le débat électoral » 23 février 2014 **La République** « Le directeur de la Scène nationale de Sénart lance «un cri d'alarme de la profession » 27 février 2014 **Ouest France** « Je marche pour la culture : syndicats employeurs et employés unis » 6 mars 2014 **Témoignages** « Le 12 mars 2014, nous continuons de marcher ! » 12 mars 2014 **L'Humanité - Madeleine Louarn** « La cohérence de l'économie de notre secteur risque d'être brisée » 6 mars 2014 **AFP** « Plusieurs milliers de manifestants à la «Marche pour la culture» » *repris dans Corse Matin, Libération, La Croix, France Info, La République* 6 mars 2014 **AFP** « Plusieurs centaines d'intermittents et salariés de la culture ont manifesté à Strasbourg » *repris dans France 3 Alsace, Les dernières nouvelles d'Alsace, Le Parisien* **Le Nouvel Observateur** « Les intermittents marchent « pour la culture » **Ouest France** « Culture à Caen » « Les intermittents innovent avec une «tintamarche» » **France TV Info** Une «Marche pour la culture» à Paris et en région **France Musique** « Le monde de la culture en «marche» contre les coupes budgétaires » **La Voix du Nord** « Intermittents du spectacle : la manifestation a bloqué partiellement le centre de Lille » 13 mars 2014 **News Tank Culture** « Marche pour la culture : « 7000 personnes mobilisées, prise de parole des artistes à venir » (SYNDEAC) 14 mars 2014 **Fragil** « À Nantes : la culture en marche » 2 mai 2014 **News Tank Culture** « Marche pour la culture : nouvel appel pour le 17 mai 2014 » 17 mai 2014 **AFP** « Marche pour la culture » : des intermittents reçus à Cannes par Aurélie Filippetti » **Ouest France** « Manifestation : À Brest, on a marché pour la culture et l'art ».

**ANNEXES 8 ET 10** 16 janvier 2014 **News Tank Culture** « Intermittence : le coût de l'assurance-chômage diminué de « 100 à 150 M€ » (SYNDEAC - Curapp) 23 janvier 2014 **Politis** « Les intermittents reviennent en scène » 12 février 2014 **Capital** « Le Medef veut réformer le régime de chômage des intermittents du spectacle » **Le Point** « Le Medef veut supprimer les régimes de chômage spécifiques » 13 février 2014 **News Tank Culture** « Assurance-chômage : «100M€» d'économie avec un plafonnement du cumul salaire-indemnités » (étude) « Assurance-Chômage : les bureaux du ministère de la Culture occupés le 13/02/14 » **Le Nouvel Observateur** « Intermittents : faut-il revoir le régime ? » **AFP** « Les intermittents lèvent l'occupation du ministère de la Culture, appellent à manifester » *repris dans France TV Info* **Politis** « Les intermittents ripostent au Medef » **Libération** « Négociations sur le chômage : les intermittents lèvent le camp sur un appel à manifester » **France Culture** « Supprimer le régime spécial de l'intermittence ? La proposition du patronat surprend et fait réagir » 14 février 2014 **News Tank Culture** « Nous n'avons pas le soutien du ministère », appel à AG le 17/02/2014 » (Samuel Churin, CIP-IDF) **L'Humanité** « Le Medef veut (toujours) la peau des Intermittents » **Le Monde** « Les Victoires de la musique face à la grogne des intermittents » 15 février 2014 **Le Parisien** « Le Medef veut tuer la culture » - Aurélie Filippetti ; 16 février 2014 **L'Humanité** Intermittents : « poussée par la base, Aurélie Filippetti recadre le Medef » 17 février 2014 **AFP** « Forte mobilisation des intermittents du spectacle en assemblée générale » **Le Monde** « Intermittents : Aurélie Filippetti rassure les syndicats » 18 février 2014 **Télérama** « Après les «attaques»

du Medef, les intermittents se mobilisent » **Le Monde** « Des intermittents prêts à agir comme en 2003 » **L'Express** « Intermittents du spectacle : l'assemblée générale fait salle comble » 27 février 2014 **L'Express** « Assurance chômage : les intermittents mettent la pression au Medef France » **TV info** « Des milliers d'intermittents mobilisés contre les propositions du Medef France musique » « Forte mobilisation des intermittents du spectacle » **LCI** « Intermittent du spectacle, un statut au cœur de la grogne » **Ouest France** « Intermittents. Mobilisation dans toute la France » **Sud Ouest** « L'intermittence, ou la crispation permanente » **L'Humanité** « Le Medef rêve d'intermittents payés au chapeau... » **Politis** « Les sources d'inspiration du Medef pour réformer l'assurance chômage des intermittents du spectacle » **L'Humanité** Mathieu Grégoire sur les intermittents : « Il existe un modèle alternatif plus juste et moins coûteux » 28 février 2014 **Les Dernières nouvelles d'Alsace** « Le monde du spectacle donne de la voix » 1<sup>er</sup> mars 2014 **Res Musica** La main du marionnettiste 10 mars 2014 **L'AFP** « Des employeurs pour une réforme du régime « indispensable » de l'intermittence » *Repris par L'Express Challenges* Intermittents : « 27 employeurs du spectacle prêts à une réforme » 12 mars 2014 **Libération** « Les intermittents du spectacle côté rue » **L'Humanité** « Pour un réforme juste et équitable de l'assurance chômage des intermittents du spectacle » 13 mars 2014 **Le Miroir Mag** « L'insurrection des intermittents du spectacle » 17 mars 2014 **Rue 89** « Nouvelle mobilisation des intermittents jeudi » 21 mars 2014 **France TV Info** « Après l'Opéra Garnier, les intermittents occupent le Carreau du Temple à Paris » 16 avril 2014 **La Scène** « Assurance chômage - un accord a minima qui fragilise les annexes » 19 avril 2014 **Télérama** « Intermittents : le bras de fer avec le Medef continue » 24 avril 2014 **France info** « Interview de Madeleine Louarn au sujet des annexes 8 et 10 » 1<sup>er</sup> mai 2014 **Politis** « Les dossiers qui piétinent » 2 mai 2014 **News tank Culture** Assurance-chômage : « il est facile de critiquer, plus difficile de négocier » (Fasap-FO) 6 mai 2014 **News tank Culture** Assurance-chômage : « nous invitons la Fasap-FO à nous rejoindre dans le combat » (SYNDEAC) 15 mai 2014 **Télérama** Intermittents : « la tension monte encore d'un cran » 16 mai 2014 **Ouest France** Spectacle : « les intermittents à Brest demain » 17 mai 2014 **AFP** « Des intermittents du spectacle reçus à Cannes par Aurélie Filippetti » *repris dans Direct Matin, La Montagne, Le Point, Libération, France TV info* 3 juin 2014 **Le journal du dimanche** « Menace sur les festivals estivaux » 4 juin 2014 **Télérama** « Attention ministre » **Afp** Intermittents : « lettre ouverte au Premier ministre d'une soixantaine de dirigeants de la culture » **Libération** Lettre de intermittents au Premier ministre 5 juin 2014 **News Tank Culture** Lettre du SYNDEAC au Premier ministre : « Agréer la convention en l'état relèverait d'une provocation » **Midi Libre** « Lettre ouverte au ministre en faveur des intermittents » **Le Télégramme** Culture « Les festivals craignent une grève des intermittents » **AFP** « La crise des intermittents, une épée de Damoclès sur les festivals » « Le régime des intermittents : un rouage de l'exception culturelle française » **Toute la Culture** « Les directeurs des festivals solidaires des intermittents » **France TV info** « Les intermittents empêchent la première de la Traviata » 6 juin 2014 **BFMTV** « Intermittents : les menaces qui pèsent sur les festivals » 8 juin 2014 **Afp** « Intermittents : la nomination d'un médiateur ne change rien au mouvement de grève » (CGT spectacle) **Libération** « Veuillez ne pas agréer, M. Rebsamen... » 10 juin 2014 **France Culture Du grain à moudre** « Jusqu'où ira la grève des intermittents ? » 11 juin 2014 **France Culture** « La question des intermittents : pourquoi ces saltimbanques ne sont pas des profiteurs » Le Monde selon Edwy Plenel **Sud Ouest** « Les intermittents bordelais décidés à donner de la voix » Le Monde « Les intermittents du Festival « in » d'Avignon brandissent la menace de la grève » **Médiapart** « Les intermittents luttent pour nos biens communs » 12 juin 2014 **AFP** « Intermittents : le médiateur consulte, soutien de Lang et de la Comédie-Française » **Télérama** « Intermittents : tour de France des points chauds » 14 juin 2014 **La Voix du Nord** « Intermittents : le spectacle continuera-t-il ? » 16 juin 2014 **Rue 89 Lyon** « Cheminots, intermittents : un comité d'accueil pour François Rebsamen à Lyon » **Midi Libre** Fouzilhon : « les intermittents parlent de leur statut au public » **Lyon Capitale** « Nuits de Fourvière : les intermittents manifestent » 17 juin 2014 **AFP** « Intermittents : les différents modèles de réforme *repris dans La Libre* » (Belgique) 18 juin 2014 **Le Monde** « Derrière le mot culture s'abrite la défense d'abus corporatistes de l'industrie des loisirs » **AFP** « Les Intermittents multiplient les actions, sans issue en vue » *repris dans France TV info, Paris Normandie, La Croix, le Parisien* 19 juin 2014 **LCI** « Interview de Fabien André, chargé de mission du SYNDEAC, suite au discours de Manuel Valls sur les annexes 8 et 10 » « Intermittents : pour des solutions sur le fond » **Politis** Intermittents : « Manuel Valls donne des gages au Medef » **Libération** « Intermittents : Valls temporise » **AFP** « Intermittents : Valls tente de déminer, mais ne semble pas convaincre » *repris dans L'Express* « Intermittents le syndicat des employeurs du spectacle «partagé» » *repris dans Boursorama* **Les Dernière Nouvelles d'Alsace** « Une lueur d'espoir ? » 20 juin 2014 **News Tank Culture** « Le financement de l'assurance-chômage doit rester dans la sphère interprofessionnelle » (SYNDEAC) **20 minutes** « Intermittents : le syndicat des employeurs du spectacle «partagé» » **Public Sénat** Intermittents : Valls tente de déminer, mais ne semble pas convaincre **La Provence** « Les intermittents reconduisent la grève et ciblent Avignon » **Le Parisien** VIDEO. « Régime des intermittents : dix questions pour tout comprendre » 21 juin 2014 **LCI** Judith Depaule est intervenue dans l'émission à l'Écoute, « la réforme du statut des intermittents du spectacle » **Le Monde** « Le geste de Valls ne calme pas les intermittents » 22 juin 2014 **Télérama** « Ariane Mnouchkine demande aux intermittents de prendre le gouvernement au mot » 23 juin 2014 **AFP** « Course contre la montre pour sauver les festivals menacés par le conflit des intermittents » *repris dans Tahiti Info, le Nouvel Observateur, Libération, France TV info, Le Point, la Nouvelle république, La Manche Libre* 4 juillet 2014 **Libération** « Foire d'empoigne à Aix-en-Provence » 12 juillet 2014 **News Tank Culture** « 2 000 manifestants » dans les rues d'Avignon lors de la grève du 12/07/2014 (CGT) **AFP** « Avignon touché de plein fouet par la grève des intermittents » *repris dans La Provence, Le Point, La Tribune, le Nouvel Observateur, TV5* « Spectacles annulés à Avignon en raison de la grève des intermittents » *repris dans Le Monde, le Parisien, DHNET, La Voix du Nord, L'Union, Swiss Info, La Liberté, Blue Win, L'avenir.net, La Nouvelle république, Var Matin, La Provence* **France 3 PACA** « Grève des intermittents : nouveau coup dur pour le festival d'Avignon » **France 3 Languedoc Roussillon** Montpellier : « le concert d'ouverture du festival de Radio France annulé » 13 juillet 2014 **News Tank Culture** « Merci aux intermittents et aux précaires d'essayer de nous réveiller » (Edwy Plenel, Mediapart) suite au débat du SYNDEAC à Avignon **Les Inrocks** 12 juillet 2014 : « Jour de grève au festival d'Avignon » **Libération** « A Avignon, les annulations succèdent aux annulations » **France TV info** « Le «in» d'Avignon très affecté par la grève de samedi » **Juillet-août 2014 Juris Art** « Pour une réforme systémique du régime des intermittents ».

**CENSURE** 23 mars 2014 **Libération** « Contre la censure, aux actes ! » 15 mai 2014 **20 minutes** « Le Théâtre national de Chaillot programme «Oh boy» en soutien à la pièce » **AFP** - *repris par Le nouvel Observateur*.

**POLITIQUE PUBLIQUE (BUDGET, ÉLECTIONS MUNICIPALES, RÉFORME TERRITORIALE...)** 18 octobre 2013 **Le Monde** « Abondance d'expos ne nuit pas » 25 octobre 2013 **Le Monde** « Va faire chauffer la marmite dans la grotte » 20 novembre 2013 **Le Quotidien de l'Art** « Il faut réaffirmer une construction collective dans un secteur qui n'en a pas l'habitude » Emmanuel Latreille 30 novembre 2013 **Le Monde** « Ne parlez plus de parité à la ministre ! » 3 décembre 2013 **News Tank Culture** Pacte d'avenir pour la Bretagne : « L'État perdrait une partie de son pouvoir en région » (M. Louarn) 5 décembre 2013 **Le figaro** « Les justes inquiétudes du SYNDEAC » 9 décembre 2013 **Libération** « La culture se veut plus nationale que régionale » 17 décembre 2013 **L'Est Républicain** « Le SYNDEAC sonne l'alerte » 19 décembre 2013 **Microcassandre** « Vive le théâtre ! Qu'ils crèvent les artistes » Hiver 2013 **La Scène** « Le SYNDEAC au créneau en Ile-de-France » 6 janvier 2014 **Localtis** « La tension monte autour des financements du spectacle vivant »

22 janvier 2014 **La gazette des communes** « Aurélie Filippetti promet que les Drac pourront gérer plus de dispositifs financiers »  
 26 janvier 2014 **Midi Libre** « Languedoc-Roussillon : coups de ciseaux sur les budgets » 6 février 2014 **News Tank Culture** « Plan triennal d'économie : «risque de baisse de 18 à 20% du budget Culture sur trois ans» (SYNDEAC) » 24 février 2014 **France Culture** Emission spéciale : « Vers la fin de la politique culturelle française ? » avec Jean-Pierre Vincent et Jean-Marie Hordé 26 février 2014 **La Scène** « Aux BIS 2014, retour de balancier en direction des territoires » **Scène Web** « François Hollande est pour une nouvelle ambition culturelle »  
 28 février 2014 **L'Est républicain** « Danger sur la culture ! » 7 mars 2014 **La Voix du Nord** « La culture ça peut aussi rapporter gros ! »  
 27 mars 2014 **AFP** « Les milieux culturels s'inquiètent de l'arrivée de maires Front national » *repris dans La Gazette des communes, Le Point, France TV info* 31 mars 2014 **Policulture** « Le SYNDEAC prend date » 14 avril 2014 **Le Monde** « La cérémonie des Molières renaît » 29 avril 2014 **Libération** « A Roanne, le directeur du théâtre poussé à quitter la scène » 1<sup>er</sup> mai 2014 **Politis** Jean-Pierre Vincent : « Un manque de désir et d'idées » **Politis** « Politique de la peau de chagrin » 3 mai 2014 **Le Monde** « La vague bleue des municipales inquiète le milieu culturel » 5 mai 2014 **Le Monde** « A Roanne, le rideau tombe sur Abdel Sefsaf » **France Culture** « Festivals et théâtres publics toujours inquiets après le dégel des 7 % des subventions étatiques » - interview de Madeleine Louarn 7 mai 2014 **La Croix** « Retour confirmé de la cérémonie des Molières 9 mai 2014 » **AFP** « Inquiétude dans le monde de la culture après les municipales » repris dans Lyon Première **France 3 PACA** « Inquiétude dans le monde de la culture : mobilisation le 17 mai » 13 mai 2014 **Scène Web** « Le SYNDEAC demande la tenue d'Assises de la création » **Culturebox** « Aurélie Filippetti, le Musée Picasso et le budget de la Culture » **AFP** « Filippetti promet la levée du gel de 7% dans la culture » *repris dans La gazette des communes, Le Point, Le Parisien, La Croix, Var Matin, L'Expansion, 20 minutes, Challenges*  
 14 mai 2014 **News Tank culture** « Aurélie Filippetti confirme au SYNDEAC la reconstitution des crédits d'intervention d'ici juin 2014 »  
 15 mai 2014 **France inter – Le zoom de la rédaction** « la culture victime de l'alternance ? » - interview de Madeleine Louarn 15 mai 2014 **France Culture** Madeleine Louarn interviewé par Xavier Martinet dans le journal de la culture 16 mai 2014 **La Lettre du spectacle** « Ministère : dégel des crédits à la création, mais rigueur confirmée » 2 juin 2014 **Les Échos** « La cérémonie des Molières, un label pour remplir les théâtres » 19 juin 2014 **News Tank Culture** « Le secteur de la culture a rarement été aussi fragilisé que maintenant » (Jean Boillot, NEST) **News Tank Culture** « Panorama des industries culturelles et créatives : une déclinaison européenne pour la rentrée Été 2014 **La Scène** - Madeleine Louarn : « Le dégel, une bouffée d'air loin d'être suffisante ».

# L'ORGANISATION DU “SYNDEAC,

## ORGANISATION INTERNE

### Le conseil national

élu lors de l'assemblée générale  
du 16 septembre 2013 :

#### **Fabien Barontini**

Festival Sons d'hiver – Vitry s/ Seine  
suppléante : **Elodie Le Breut**  
A.M.I. - Marseille

#### **Benoît Bradel**

Cie Zabrika - Plumelon  
suppléante : **Nadine Varoutsikos-  
Perez** Le Théâtre, SN de St Nazaire

#### **Marie-Pia Bureau**

Espace Malraux – SN de Chambéry  
suppléant : **David Gauchard**  
Cie L'unijambiste - Limoges

#### **Hélène Cancel**

Le Bateau feu – SN de Dunkerque  
suppléant : **Jean-Michel Puiffe**  
SN de Sénart

#### **Romarc Daurier**

Le Phénix- SN de Valenciennes  
suppléante : **Carole Thibaut**  
Cie Sambre - Paris

#### **Héla Fattoumi**

CCN de Caen  
suppléant : **Benoît Lambert**  
Théâtre Dijon Bourgogne - CDN

#### **Emmanuel Latreille**

FRAC Languedoc Roussillon –  
Montpellier  
suppléante : **Emilie Flory**  
Image / Imatge, Centre d'Art - Orthez

#### **Jean-Joël Le Chapelain**

L'apostrophe - SN de Cergy-Pontoise  
suppléante : **Emmanuelle Huynh**  
Compagnie Mua - Paris

#### **Madeleine Louarn**

Théâtre de l'Entresort - Morlaix  
suppléant : **Fabien André**  
Dérézo- Cie dramatique – Brest

#### **Gloria Paris**

Cie Chant V - Paris  
suppléant : **Jacques Pornon**  
Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines  
– SN

#### **Pauline Sales**

Le Préau, CDR de Vire  
suppléant : **Jean Boillot**  
CDN de Thionville

#### **Pierre Sauvageot**

Lieux publics - Marseille  
Réfèrent arts de la rue  
suppléante : **Nathalie Marteau**  
SN le Merlan - Marseille

#### **Anne Tanguy**

SN de Besançon – EPCC les deux  
scènes  
suppléant : **Thierry Vautherot**  
Le Granit – SN de Belfort

#### **Jean-Pierre Vincent**

Cie Studio Libre - Sceaux  
suppléante : **Gilberte Tsai**  
Cie l'Equipée - Paris

Présidente

**Madeleine Louarn**

Présidente déléguée – Politiques  
publiques

**Hélène Cancel**

Président délégué – Affaires  
sociales, trésorier

**Romarc Daurier**

Présidente déléguée – Prospective

**Héla Fattoumi**

Présidente déléguée – Vie artistique

**Pauline Sales**

## L'équipe permanente

Directeur

**Cyril Seassau**

Directrice adjointe

**Françoise Balais**

Chargé de mission

**Fabien André**

Attachée à la communication,  
chargée du secrétariat de direction

**Marie-Pierre Bayle**

Responsable du pôle conseil

**Joëlle Boullier-Debuf**

Juriste

**Palko Fassio**

Documentaliste, responsable  
du site Internet

**Béatrice Le Leu**

Chargée de projets vie syndicale,  
assistante du Pôle conseil

**Amélie Mathieu**

Secrétaire / standardiste

**Naïma Mehidi**

Chargée de mission sur l'Europe

**Emanuela Moraru**

Juriste (en remplacement  
de Joëlle Boullier-Debuf)

**Xavier Prieur**

Chargée du suivi administratif  
et comptable

**Chloé Sourdillat**

# LES DÉLÉGUÉS EN RÉGION

## Alsace

**Guy-Pierre Couleau**

Comédie de l'Est, CDN d'Alsace - Colmar

---

## Aquitaine

**Catherine Marnas**

Théâtre National Bordeaux  
Aquitaine - CDN

**Frédéric Maragnani (suppléant)**

Cie Travaux publics - Bordeaux

**Catherine Dormoy (suppléante)**

Cie Le Grain, Théâtre de la voix - Bordeaux

---

## Auvergne

**Jean-Marc Grangier**

La Comédie de Clermont-Ferrand - SN

**Johanny Bert (suppléant)**

Le Fracas - CDN de Montluçon

---

## Basse-Normandie

**Vincent Garanger**

Le Préau, CDN de Basse-Normandie - Vire

**Laure Rungette (suppléante)**

Théâtre du champ Exquis, Blainville-sur-Orne

---

## Bourgogne

**Roger Fontanel**

Rencontres internationales de jazz de Nevers

---

## Bretagne

**Philippe Le Gal**

Le Carré Magique, Pôle national des arts du Cirque en Bretagne - Lannion

**Marine Bachelot, Alexis Fichet et**

**Alexandre Koutchevski (suppléants)**

Cie Lumière d'Août - Rennes

---

## Centre

**Bruno Lobé**

Théâtre d'Orléans - SN

**Catherine Bizouarn (suppléante)**

La Halle aux grains - SN - Blois

---

## Champagne-Ardenne

**Jean-Michel Hossenlopp**

La Comédie de Reims - CDN

---

## Franche-Comté

**Thierry Vautherot**

Le Granit - SN - Belfort

**Nathalie Pernette (suppléante)**

Compagnie Pernette - Besançon

---

## Haute-Normandie

**Jean-François Driant**

Le Volcan - SN - Le Havre

**Sophie Descamps (suppléante)**

Théâtre Le Passage - Fécamp

**Sylvain Groud (suppléant)**

Cie Sylvain Groud - Vernon

---

## Ile-de-France

**Gloria Paris**

Compagnie Chant V - Paris

**Judith Depaule (suppléante)**

Mabel Octobre - Paris

---

## Languedoc-Roussillon

Poste de délégué vacant

---

## Limousin

**Marie-Agnès Sevestre**

Festival international des

Francophonies en Limousin - Limoges

---

## Lorraine

**Dominique Répécaud**

Centre culturel André Malraux - SN

Vandoeuvre-les-Nancy

---

## Midi-Pyrénées

Poste de délégué vacant

---

## Nord-Pas de Calais

**Didier Thibaut**

La Rose des vents - SN - La

Villeneuve d'Ascq

**Ludovic Rogeau (suppléant)**

La Comédie de Béthune - CDN

---

## Pays de la Loire

**Bertrand Salanon**

Théâtre Universitaire de Nantes

**Guillaume Gatteau (suppléant)**

La Fidèle idée, Cie dramatique -

Nantes

---

## Picardie

**Christophe Marquis**

L'Echangeur - CDC - Fère-en-Tardenois

**Nathalie Garraud (suppléante)**

Du zieu dans les bleus, Cie dramatique - Fère-en-Tardenois

---

## Poitou-Charentes

**Vincent Léandri**

La Coupe d'or - SC - Rochefort

**Anne Théron (suppléante)**

Cie Les productions Merlin - Poitiers

---

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Nathalie Anton**

Châteauvallon - CNCDC - Ollioules

**Philippe Berling (suppléant)**

Théâtre Liberté de Toulon Provence Méditerranée

---

## Rhône-Alpes

**Anne Meillon**

Théâtre de la Croix Rousse - Lyon

**Marie-Pia Bureau (suppléante)**

Espace Malraux - SN de Chambéry et de la Savoie

**Pascale Henry (suppléante)**

Les Voisins du dessous - Grenoble

---

## Réunion

**Lolita Monga**

Théâtre du Grand Marché - CDR - Saint-Denis de la Réunion

---

Dans les autres DOM-TOM et en Corse, nos adhérents sont nos délégués.

# COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

## DRAC Alsace

**Florence Mulot**

Comédie de l'Est - CDR d'Alsace

**Thierry Baechtel** (suppléant)

Le Maillon- Théâtre de Strasbourg

---

## DRAC Aquitaine

**Marie-Julienne Hingant**

Théâtre des Chimères

compagnie - Biarritz

**Ariane Braun** (suppléante)

Théâtre national de Bordeaux - CDN

---

## DRAC Auvergne

**Christiane Belot**

La Comédie de Clermont-Ferrand -

SN

**Julien Viguier** (suppléant)

Le Fracas - CDN - Montluçon

---

## DRAC Basse-Normandie

**Grégoire Le Divelec**

Compagnie Dodeka- St Pierre de

Coutances

**Jean Lambert-Wild**

Comédie de Caen - CDN

---

## DRAC Bourgogne

**Nicolas Royer**

Théâtre Dijon Bourgogne - CDN

**Nathalie Wagner** (suppléante)

Espace des Arts - SN - Chalon/ Saône

---

## DRAC Bretagne

**Jennifer Gourret**

Le Carré magique - Pôle National des

Arts du Cirque - Lannion-Trégor

**Philippe Le Gal** (suppléant)

Le Carré magique - Pôle National des

Arts du Cirque - Lannion-Trégor

---

## DRAC Champagne-Ardenne

**Pascal Gilbert**

Institut International de la

Marionnette - Charleville - Mézières

**Jean-Michel Hossenlopp** (suppléant)

La Comédie de Reims - CDN

---

## DRAC Franche-Comté

**Marie-Hélène Créquy**

Théâtre de l'Espace - SN - Besançon

---

## DRAC Haute-Normandie

**Gérard Marcon**

SN - Petit Quevilly/ Mont-Saint-

Aignan

**Patrick Michaëlis** (suppléant)

Bagages de sable - compagnie

Petit Quevilly

---

## DRAC Ile-de-France

**Didier Grimel**

Théâtre Ouvert

centre national des dramaturgies

contemporaines - Paris

**Ghyslaine Schueller** (suppléante)

Théâtre 71, SN de Malakoff

---

## DRAC Languedoc- Roussillon

**Benoît Joëssel**

Théâtre des Treize Vents - CDN -

Montpellier

**Jean-Marc Urrea** (suppléant)

CCN - Montpellier

---

## DRAC Limousin

**Catherine Gravy**

Théâtre de l'Union

CDN - Limoges

**Marie-Pierre Jean**

Théâtre Jean Lurçat - SN - Aubusson

---

## DRAC Lorraine

**Dominique Répécaud**

Centre culturel André Malraux

SN - Vandoeuvre-les-Nancy

**Stéphane Meyer**

NEST - CDN - Thionville

---

## DRAC Guadeloupe

**José Pliya**

L'Archipel - SN de Guadeloupe -

Basse Terre

---

## DRAC Midi-Pyrénées

pas de représentant

---

## DRAC Nord-Pas-de-Calais

**Didier Thibaut**

La Rose des Vents - SN - Villeneuve

d'Ascq

**Véronique Alter** (suppléante)

Le Bateau Feu - SN - Dunkerque

---

## DRAC Pays-de-la-Loire

**Matthias Poulie**

Nouveau Théâtre d'Angers

CDN Pays-de-la-Loire

**Alain Anglaret** (suppléant)

Le Grand T - SC - Nantes

---

## DRAC Picardie

**Christophe Marquis**

L'échangeur

CDC - Fère-en-Tardenois

---

## DRAC Poitou-Charentes

**Florence Cadin-Loth**

TAP - Théâtre et Auditorium de

Poitiers

SN

---

## DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Renaud-Marie Leblanc**

Didascalies and co

compagnie dramatique - Marseille

**Sylvie Record** (suppléante)

Théâtre du Gymnase - Marseille

---

## DRAC Rhône-Alpes

**Cyril Puig**

Festival Les Nuits de Fourvières -

Lyon

**Michel Berezowa** (suppléant)

La Comédie de Valence - CDN

---

## DAC de l'Océan Indien

**Guy Robert**

Théâtre du Grand Marché

CDR de la Réunion - Saint Denis de

la Réunion

**Bernard Faille** (suppléant)

Théâtres départementaux de la

Réunion Sainte Clothilde

---

# LES INSTANCES PROFESSIONNELLES

Le syndicat est représenté dans toutes les instances sociales et professionnelles du champ du spectacle et siège dans les organes de gouvernance.

## AFASAM

Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia  
Conseil d'administration :  
**Françoise Balais**  
SYNDEAC

---

## AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

Conseil d'administration :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Conseil de gestion du spectacle vivant :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Conseil de gestion des intermittents :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

**Lucile Bodson** - suppléante

Institut international de la marionnette / ESNAM (Ecole supérieure nationale des arts de la marionnette) – Charleville-Mézières

Commission paritaire « intermittents artistes interprètes » :

**Virginie Girard**

Théâtre de la Cité internationale – Paris

**Cyril Seassau** - suppléant  
SYNDEAC

Commission paritaire techniciens du spectacle vivant :

**Véronique Alter**

Le Bateau Feu – Dunkerque

**Cyril Seassau** - suppléant  
SYNDEAC

Conseil de gestion des congés individuels de formation et commission paritaire d'étude des CIF :

**Palko Fassio** en remplacement de **Joëlle Boullier-Debuf**

SYNDEAC

Commission paritaire « intermittents musiciens » :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

---

## APAT

Association professionnelle et artistique du théâtre / Les Molières  
**Anne-Marie Lazarini**  
Les Athévains, compagnie - Paris

---

## APDS

Organisme collecteur et répartiteur de la taxe d'apprentissage

Conseil d'administration :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Commission de répartition :

**Vincent Schmitt**

Espace Malraux, Scène nationale de Chambéry et de la Savoie

---

## ASTP

Association de soutien au théâtre privé

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

---

## AUDIENS

Le groupe de protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle

AUDIENS sommitale :

Conseil d'administration

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Association de groupement de moyens :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Audiens Prévoyance :

Conseil d'administration

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Audiens Retraite ARRCO :

Institution de retraite de la presse et du Spectacle, régime non cadre :

Conseil d'administration

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Audiens Prévoyance :

Conseil d'administration

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

---

## Caisse des congés spectacles

Conseil d'administration :

**Philippe Fourchon**

La Ferme du Buisson – Marne la Vallée

---

## CFPTS

Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle

Conseil d'administration :

**Philippe Luciat-Labry**

Théâtre de la Commune Aubervilliers - CDN

---

## CMB Santé

Commission de contrôle

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

Conseil de gestion des intermittents :

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC

---

## CNPS

Conseil national des professions du spectacle, sous la présidence du Ministre de la Culture

Bureau :

**Madeleine Louarn**

Théâtre de l'Entresort - Morlaix

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

---

## CNPCIV

Commission nationale paritaire de conciliation, d'interprétation et de validation

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

**Palko Fassio** en remplacement de

**Joëlle Boullier-Debuf**

SYNDEAC

---

## CNV

Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Conseil d'administration :

**Roger Fontanel**

Rencontres internationales de jazz de Nevers

Comité des programmes :

**Mark Gore**

Canal 93 / Bobigny musiques 93

Conseil d'orientation :

**Ferdinand Richard**

AMI- Marseille

Commission n°1 :

« comptes entrepreneurs et économie des entreprises »

**Armand Meignan**

Europa Jazz festival - Le Mans

Commission n°2 : « festivals »

**Roger Fontanel**

Rencontres internationales de jazz de Nevers

Commission n°3 :

« structuration et développement professionnel »

**Mark Gore** (Vice-président)

Canal 93 / Bobigny musiques 93

Commission n°4-5 : « production »

1ère section

**Stéphane Berger**

Théâtre de l'archipel / Elmediator - Perpignan

2ème section

**Benoit Thiebergien,**

Centre international des musiques nomades

Commission n°6 :

« aménagement et équipement de salles de spectacle »

**Mark Gore**

Canal 93 / Bobigny musiques 93

Commission n°7 :

« activités des salles de spectacle »

**Xavier Lemettre**

Banlieues bleues, festival – Pantin

Commission n°8 :

« résidences chansons »

**Dominique Répécaud**

Centre culturel André Malraux - SN

Vandoeuvre-lès-Nancy

Commission n° 9 et 10

**Armand Meignan**

Europa Jazz festival - Le Mans

## Comité consultatif du Fonds de professionnalisation

**Françoise Balais**

SYNDEAC

## Commission nationale du label « prestataire de service du spectacle vivant »

**Françoise Balais**

SYNDEAC

## Commission nationale de changement d'affectation des salles de spectacle

**Anne-Marie Lazarini**

Les Athévains - Compagnie – Paris

## Commission consultative sur les dossiers de demandes d'agrément des organismes assurant une formation spécifique à la sécurité des spectacles

**Serge Guezennec**

L'Apostrophe – SN – Cergy-Pontoise

**Michel Paulet**

Théâtre Ouvert - CDN – Paris

## Coalition française pour la diversité culturelle / ADRIC

Conseil d'administration

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

## CPC-spectacle vivant

Commission professionnelle consultative du spectacle vivant

**Jean-Joël Le Chapelain** - Président

L'Apostrophe - SN – Cergy-Pontoise

**Françoise Balais**

SYNDEAC

## CPNEF-SV

Commission paritaire nationale emploi/formation - spectacle vivant

**Françoise Balais** - Secrétaire générale

SYNDEAC

## ENSATT

Conseil d'administration

**Anne Meillon**

Théâtre de la Croix Rousse - Lyon

**Françoise Balais** - suppléante

SYNDEAC

## FCAP

Fonds commun d'aide au paritarisme

Conseil de gestion

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

## FESAC

Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

Conseil d'administration

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

## FEPS

Fédération nationale des employeurs du spectacle vivant public et privé

Conseil d'administration et trésorier adjoint

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

## FNAS

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

Commission de suivi

**Françoise Balais**

SYNDEAC

## JTN

Jeune Théâtre National

**Madeleine Louarn**

Théâtre de l'Entresort - Morlaix

## Observatoire de la liberté de création

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

## PEARLE

European League of Employers Associations in the Performing Arts sector

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

**Palko Fassio** en remplacement de

**Joëlle Boullier-Debuf**

SYNDEAC

**Emanuela Moraru**

SYNDEAC

# LES GROUPES DE TRAVAIL

## Commission Formation

**Jean Boillot**

CDN de Thionville

**Lucile Bodson**

Institut international de la marionnette

**Marcel Bozonnet**

Compagnie des Comédiens-voyageurs

**Philippe Delaigue**

Compagnie La Fédération

**Emilie Flory**

Image/Imatge

**Vincent Garanger**

Le Préau – CDN de Vire

**Emmanuelle Huynh**

Compagnie Mua

**Fabien Spillmann**

Comédie de Saint Etienne CDN

**Françoise Balais**

SYNDEAC

---

## Commission Prospective

**Héla Fattoumi**

CCN de Caen

**Benoit Bradel**

Compagnie ZAbraka

**Marie-Pia Bureau**

Espace Malraux - SN de Chambéry

**Pascale Henrot**

Théâtre de la Cité internationale

**Marie-Agnès Sevestre**

Festival international des francophonies en Limousin

**Anne Tanguy**

Les deux scènes – SN Besançon

**Carole Thibaut**

Compagnie Sambre

**Gilberte Tsai**

Compagnie l'Equipée

**Jean-Pierre Vincent**

Compagnie Studio Libre

**Béatrice Le Leu**

SYNDEAC

---

## Groupe de travail inter associations et disciplines

**Madeleine Louarn**

Théâtre de l'Entresort

**Hélène Cancel**

Le Bateau feu – SN de Dunkerque

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

**Françoise Balais**

SYNDEAC

**Amélie Mathieu**

SYNDEAC

*A ce groupe de travail sont conviés les représentants de l'ACCN, l'ACDC, l'ACID, l'Association des Scènes nationales, Territoire de Cirque, le CIPAC, et des membres des groupes de travail compagnies, scènes conventionnées et musique.*

## Groupe de travail musique

**Fabien Barontini**

Festival Sons d'hiver

**Stéphane Berger**

Théâtre de l'archipel SN / Elmediator

**Roger Fontanel**

Rencontres internationales de jazz de Nevers

**Mark Gore**

Canal 93 / Bobigny musiques 93

**François-Xavier Hauville**

Théâtre d'Orléans

**Elodie Le Breut**

AMI – Marseille

**Xavier Lemettre**

Banlieues bleues

**Dominique Répécaud**

Centre culturel André Malraux, SN de

Vandoeuvre-lès-Nancy

**Benoit Thiebergien**

Centre international des musiques nomades

**Amélie Mathieu**

SYNDEAC

*A ce groupe de travail est convié*

*l'ensemble des adhérents musique.*

---

## Commission Vie artistique -Chantier des Compagnies

**Madeleine Louarn**

Théâtre de l'Entresort

**Pauline Sales**

Le Préau, CDR de Vire

**Fabien André**

SYNDEAC

*A ce groupe de travail est convié l'ensemble des*

*adhérents compagnies*

---

## Groupe de travail Scènes conventionnées

**Vincent Léandri**

La Coupe d'or

**Nicolas Blanc**

ADDA - scènes croisées en Lozère

**Maurice Cosson**

L'arc - Centre musical de la Balinière

**Sophie Descamps**

Théâtre le passage

**Eliane Dheygère**

Le Vivat

**Valérie Deulin**

Théâtre d'Arles

**Philippe Le Gal**

Le carré magique

**Didier Patard**

Transversales

**Emanuela Moraru**

SYNDEAC

**Amélie Mathieu**

SYNDEAC

*A ce groupe de travail est convié*

*l'ensemble des adhérents Scènes conventionnées*

## Groupe de travail coordination interrégionale

**Hélène Cancel**

Le Bateau feu – SN de Dunkerque

**Ludovic Rogeau** (suppléant)

La Comédie de Béthune, CDN

**Amélie Mathieu**

SYNDEAC

*A ce groupe de travail est convié*

*l'ensemble des délégués en régions*

---

## Cellule Europe

**Hélène Cancel**

Le Bateau feu – SN de Dunkerque

**Véronique Alter**

Le Bateau feu – SN de Dunkerque

**Antoine Conjard**

Théâtre Hexagone - SN de Meyan

**Eliane Dheygère**

Le Vivat

**Jean-Joël Le Chapelain**

L'apostrophe – SN de Cergy Pontoise

**Hermann Lujan**

Le Phénix – SN de Valenciennes

**Stéphane Meyer**

NEST – CDN de Thionville

**Pierre Sauvageot**

Lieux publics

**Laurent Vinauger**

CCN de Franche-Comté à Belfort

**Emanuela Moraru**

SYNDEAC

*A ce groupe de travail est convié*

*l'ensemble des adhérents.*

---

## Commission Affaires sociales

**Romarc Daurier**

Le Phénix- SN de Valenciennes

**Jean-Joël Le Chapelain**

L'apostrophe - SN de Cergy-Pontoise

**Jean-Michel Puiffe**

SN de Sénart

**Carole Thibaut**

Compagnie Sambre

**Philippe Grimm**

Théâtre de Gennevilliers - CDN

**Virginie Girard**

Théâtre de la Cité internationale

**Antoine Manologlou**

Compagnie Maguy Marin

**Gérard Marcon**

Membre associé

**Laurent Parigot**

Théâtre national de Bretagne - CDN

**Philippe Luciat-Labry**

L'apostrophe – SN de Cergy Pontoise

**Patrice Rabine**

Théâtre de Folle pensée

**Cyril Seassau**

SYNDEAC

**Palko Fassio**

SYNDEAC

**Xavier Prieur**

SYNDEAC

Négociation de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC  
**Françoise Balais**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Droits d'auteur - négociation du protocole d'accord avec la SACD

**Philippe Grimm**  
Théâtre de Gennevilliers CDN  
**Jean-Michel Puiffe**  
SN de Sénart  
**Antoine Manoglou**  
Compagnie Maguy Marin  
**Cyril Seassau**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC  
**Amélie Mathieu**  
SYNDEAC

---

Suivi de l'Accord sur le volume d'emploi des artistes interprètes dans les CDN

**Françoise Balais**  
SYNDEAC  
**Arnaud Meunier**  
Comédie de Saint Etienne CDN  
**François Clamart**  
Comédie de Saint Etienne CDN

---

Rapport de branche

**Françoise Balais**  
SYNDEAC  
**Chloé Sourdillat**  
SYNDEAC

---

Travaux liés à la convention collective des arts plastiques

**Emmanuel Latreille**  
FRAC Languedoc Roussillon –  
Montpellier  
**Emilie Flory**  
Image / Imatge, Centre d'Art - Orthez  
**Cyril Seassau**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC  
**Amélie Mathieu**  
SYNDEAC

---

#### GROUPES DE TRAVAIL INITIÉS PAR LA FESAC

Groupe de travail Formation

**Françoise Balais**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur les annexes VIII et X

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC  
**Fabien André**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur la protection des auteurs

**Alain Herzog**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur la loi d'orientation

**Alain Herzog**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail actualités européennes

**Françoise Balais**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail Loi de sécurisation de l'emploi

**Françoise Balais**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur le guide des obligations sociales

**Palko Fassio**  
SYNDEAC

---

#### GROUPES DE TRAVAIL INITIÉS PAR LA FEPS

Groupe de travail sur les amateurs

**Xavier Prieur**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur la licence d'entrepreneur de spectacle

**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail Loi de sécurisation de l'emploi

**Françoise Balais**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail Mobilité internationale

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur la billetterie et les clauses abusives

**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail Assurance chômage

**Fabien André**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur le droit d'auteurs

**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

---

Groupe de travail sur la représentativité

**Cyril Seassau**  
SYNDEAC  
**Palko Fassio**  
SYNDEAC  
**Xavier Prieur**  
SYNDEAC

Edité à 700 exemplaires  
par le **SYNDEAC**  
**Syndicat national**  
**des entreprises artistiques**  
**et culturelles**  
8, rue Blanche  
75009 Paris  
Septembre 2014  
Ne peut être vendu

Directrice de publication :  
**Madeleine Louarn**  
Chef de rédaction :  
**Cyril Seassau**  
Suivi de rédaction  
et de fabrication :  
**Marie-Pierre Bayle**  
**Françoise Balais**

Ont collaboré :  
**Fabien André**  
**Françoise Balais**  
**Fabien Barontini**  
**Marie-Pierre Bayle**  
**Hélène Cancel**  
**Judith Depaule**  
**Romarc Daurier**  
**Palko Fassio**  
**Héla Fattoumi**  
**Philippe Fourchon**  
**Vincent Léandri**  
**Béatrice Le Leu**  
**Madeleine Louarn**  
**Amélie Mathieu**  
**Emanuela Moraru**  
**Xavier Prieur**  
**Pauline Sales**  
**Cyril Seassau**  
**Chloé Sourdillat**

Graphisme :  
**CNOSSOS**

Impression :  
**Imprimerie du Pont de Claix Numérica**



Syndicat National  
des Entreprises  
Artistiques et Culturelles

“SYNDEAC,”

8 rue blanche 75009 paris

T 01 44 53 72 10

F 01 44 53 72 12

[www.syndeac.org](http://www.syndeac.org)

courriel : [contact@syndeac.org](mailto:contact@syndeac.org)